

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR

2018

renvoyé à la Commission des finances, de l'économie générale
et du contrôle budgétaire,
à défaut de constitution d'une commission spéciale
dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement,

présenté au nom de M. Édouard PHILIPPE
Premier ministre

par

M. Bruno LE MAIRE
Ministre de l'économie et des finances

et par

M. Gérard DARMANIN
Ministre de l'action
et des comptes publics

Assemblée nationale
Constitution du 4 octobre 1958
Quinzième législature

Enregistré à la présidence
de l'Assemblée nationale
le 7 novembre 2018

N° 1371



Table des matières

Rapport sur l'évolution de la situation économique et budgétaire et exposé général des motifs	5
Rapport sur l'évolution de la situation économique et budgétaire.....	6
Exposé général des motifs.....	7
Articles du projet de loi et exposés des motifs par article	17
Article liminaire : Prévion de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques pour l'année 2018.....	19
PREMIÈRE PARTIE : CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER.....	20
TITRE PREMIER : DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES AFFECTÉES.....	20
Article 1 ^{er} : Ajustement des recettes du compte d'affectation spéciale (CAS) « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ».....	20
Article 2 : Ajustement des recettes du compte d'affectation spéciale (CAS) « Transition énergétique ».....	21
TITRE II : RATIFICATION DE DÉCRETS RELATIFS A LA RÉMUNÉRATION DE SERVICES RENDUS.....	22
Article 3 : Ratification d'un décret relatif à la rémunération des services rendus.....	22
TITRE III : DISPOSITIONS RELATIVES A L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES.....	23
Article 4 : Équilibre général du budget, trésorerie, et plafond d'autorisation des emplois.....	23
SECONDE PARTIE : MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES.....	27
TITRE PREMIER : AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2018. - CRÉDITS DES MISSIONS.....	27
Article 5 : Budget général : ouvertures et annulations de crédits.....	27
Article 6 : Budgets annexes : ouvertures et annulations de crédits.....	28
Article 7 : Comptes spéciaux : ouvertures et annulations de crédits.....	29
TITRE II : AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2018. - PLAFONDS DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS.....	30
Article 8 : Plafonds des autorisations d'emplois de l'État.....	30
États législatifs annexés	33
ÉTAT A (Article 4 du projet de loi) Voies et moyens pour 2018 révisés.....	34
ÉTAT B (Article 5 du projet de loi) Répartition des crédits pour 2018 ouverts et annulés, par mission et programme, au titre du budget général.....	43
ÉTAT C (Article 6 du projet de loi) Répartition des crédits pour 2018 ouverts et annulés, par mission et programme, au titre des budgets annexes.....	47
ÉTAT D (Article 7 du projet de loi) Répartition des crédits pour 2018 ouverts et annulés, par mission et programme, au titre des comptes spéciaux.....	48
Analyse par programme des modifications de crédits intervenues en gestion et motivation des modifications proposées par le projet de loi	49
I. Budget général : programmes porteurs d'ouvertures nettes de crédits proposées à l'état B.....	50
II. Budget général : programmes porteurs d'annulations nettes de crédits proposées à l'état B.....	68
III. Budgets annexes : programmes porteurs d'ouvertures nettes de crédits à l'état C.....	111
IV. Budgets annexes : programmes porteurs d'annulations nettes de crédits à l'état C.....	112
V. Comptes spéciaux : programmes porteurs d'ouvertures nettes de crédits à l'état D.....	114
VI. Comptes spéciaux : programmes porteurs d'annulations nettes de crédits à l'état D.....	116
Évaluations préalables	121
Article 1 ^{er} : Ajustement des recettes du compte d'affectation spéciale (CAS) « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ».....	123
Article 2 : Ajustement des recettes du compte d'affectation spéciale (CAS) « Transition énergétique ».....	127
Mouvements intervenus par voie réglementaire et relatifs aux crédits de l'année en cours	131



Rapport sur l'évolution de la situation économique et budgétaire et exposé général des motifs

Rapport sur l'évolution de la situation économique et budgétaire

Aux termes de l'article 53 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, les projets de loi de finances rectificative comportent un rapport présentant les évolutions de la situation économique et budgétaire justifiant les dispositions qu'ils comportent.

Le scénario macroéconomique sous-jacent au projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2018 est inchangé par rapport à celui retenu dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) pour 2019. En effet, les informations conjoncturelles publiées entre la finalisation du PLF pour 2019 et celle du PLFR pour 2018 confortent la prévision retenue jusqu'à présent.

Dans le cadre de la publication des résultats détaillés des comptes trimestriels le 21 septembre dernier, l'Insee a légèrement rehaussé l'acquis de croissance pour 2018 à la fin du premier semestre, qui s'élève toujours à 1,3 %.

Les récentes enquêtes de conjoncture suggèrent une activité économique qui resterait dynamique au second semestre : en septembre et octobre, le climat des affaires, que ce soit au niveau global ou au niveau sectoriel, continue de se situer dans l'ensemble au-dessus de sa moyenne de long terme, à des niveaux correspondant à une croissance soutenue, malgré une tendance à la baisse constatée en début d'automne, en particulier dans l'industrie.

Outre ces enquêtes, les données publiées entre la préparation du PLF pour 2019 et celle du PLFR pour 2018 sont favorables. L'acquis de l'indice de production manufacturière à fin août pour le troisième trimestre s'établit désormais à 1,3 %, confortant l'anticipation d'un rebond de production pour la fin d'année. De plus, soutenue par les ventes d'automobiles, la consommation des ménages en biens a été particulièrement allante en août (+ 0,8 %) : l'acquis pour le troisième trimestre atteint désormais + 1,1 % à fin août. Cela étaye donc l'hypothèse d'un rebond de la consommation dès le troisième trimestre. La consommation sera, en outre, portée au quatrième trimestre par les mesures de soutien au pouvoir d'achat (en particulier, la réduction de la taxe d'habitation et des cotisations sociales ainsi que la revalorisation de certains minima sociaux intervenue au cours du second semestre). Par ailleurs, les données du commerce extérieur de juillet et août se sont également révélées positives et corroborent l'hypothèse d'une accélération des exportations en fin d'année.

Cependant, les développements récents constituent un aléa haussier sur la composante volatile de l'inflation. En effet, depuis la construction des prévisions économiques sous-jacentes au PLF, le cours du baril de pétrole a marqué une hausse, s'inscrivant à 80 \$ au cours de la troisième semaine d'octobre. Dans son point de conjoncture d'octobre, l'Insee prévoit une inflation de + 1,9 % en 2018, ce qui reste proche de la prévision du Gouvernement de + 1,8 %. À ce stade, cette hausse du baril de pétrole ne semble pas peser sur le niveau des enquêtes de conjoncture.

Les prévisions de croissance pour 2018 publiées par d'autres organismes depuis la finalisation du PLF sont proches de celles du Gouvernement. La prévision de l'OFCE est la plus récente et s'établit à + 1,7 %. L'Insee prévoit une croissance de 1,6 % dans son point de conjoncture d'octobre, soit un niveau identique aux prévisions du Fonds monétaire international (FMI) dans les *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre ainsi qu'à celui de la moyenne des prévisions des économistes interrogés par le *Consensus Forecasts* en octobre.

Enfin, l'Insee a récemment publié sa première estimation de la croissance pour le troisième trimestre 2018, qui a crû de + 0,4 % par rapport au trimestre précédent. Cette publication confirme le diagnostic porté sur l'économie, avec notamment un rebond de la consommation, une dynamique encore forte de l'investissement et une contribution positive du solde extérieur à la croissance. Légèrement inférieure à ce qu'attendaient les prévisionnistes – notamment la Banque de France et l'Insee –, elle laisse présager une croissance 2018 dans l'épure de la prévision de croissance retenue pour le PLFR.

Exposé général des motifs

Le présent projet de loi de finances rectificative (PLFR) vise à assurer la fin de gestion budgétaire de l'exercice 2018. Il porte, à ce titre, le schéma de crédits permettant la couverture des dépenses prévues d'ici la fin de l'année. Pour la première fois depuis l'entrée en vigueur de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), ce projet de loi de finances rectificative n'est pas accompagné d'un décret d'avance.

I. Le Gouvernement allège et recentre le contenu du projet de loi de finances rectificative de fin de gestion.

1. La loi de finances rectificative de fin de gestion doit retrouver sa cohérence et renforcer la portée de l'autorisation parlementaire.

La loi de finances rectificative (LFR) de fin de gestion doit viser à titre principal à ajuster l'équilibre de la loi de finances initiale (LFI) par rapport à la prévision d'exécution du budget de l'État. Dans la pratique, au cours des exercices passés, la LFR de fin d'année s'est souvent muée en loi de rattrapage du projet de loi de finances (PLF) dont l'examen est concomitant. En effet, de très nombreuses dispositions des LFR de fin de gestion adoptées ces dernières années, dont une large part était de nature fiscale, n'avaient pas incidence sur l'équilibre de l'année en cours ; le plus souvent, elles auraient normalement dû être intégrées au projet de loi de finances initiale. Un nombre très élevé de dispositions, parfois entièrement nouvelles, étaient également introduites par amendement. Cette pratique a eu pour conséquence de rallonger la durée des débats et d'amoindrir la lisibilité de la politique budgétaire, alors même que d'autres textes financiers, et en particulier le projet de loi de finances, étaient examinés à cette même période par le Parlement.

De ce fait, et compte tenu des délais de publication de la LFR de fin de gestion, le recours aux décrets d'avance s'était accru et systématisé au cours des derniers exercices. Le niveau des crédits ainsi ouverts a également été largement augmenté. Ces ouvertures étaient justifiées par l'urgence des dépenses qui s'imposaient au Gouvernement mais cette pratique a également démontré l'insuffisante prise en compte des risques et aléas au stade de la budgétisation. De par son ampleur et sa fréquence, le recours aux décrets d'avance a également conduit à amoindrir la portée de l'autorisation parlementaire. En effet, conformément à l'article 13 de la loi organique relative aux lois de finances, les décrets d'avance ne nécessitent qu'un avis des commissions des finances des deux assemblées alors que les PLFR font l'objet d'un débat et d'un vote du Parlement sur les modifications proposées par le Gouvernement.

Montants des crédits ouverts par décret d'avance depuis 2006



2. En rupture avec les pratiques précédentes, le PLFR de fin de gestion 2018, qui marque la fin du premier exercice budgétaire complet du quinquennat, compte très peu d'articles, tous nécessaires à la gestion de l'exercice budgétaire 2018 et porte, pour la première fois depuis l'entrée en vigueur de la LOLF, l'intégralité du schéma de fin de gestion.

Le Gouvernement a fait le choix de restreindre le champ du présent PLFR de fin de gestion aux seules mesures ayant une incidence sur l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours. En conséquence, le projet de texte déposé au Parlement ne contient que neuf articles :

- les articles relatifs à l'ajustement des ressources de deux comptes d'affectation spéciale, conséquemment à la révision de l'estimation de leurs dépenses ;
- l'article de ratification d'un décret relatif à la rémunération de services rendus, formalité prescrite par l'article 4 de la LOLF ;
- les articles de chiffres portant le schéma de fin de gestion en matière de crédits et d'emplois, dont l'article mettant en application l'article 11 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 visant à réduire la vacance sous plafond des autorisations d'emplois.

Le PLFR allégé pourra être mis en débat et adopté dès la fin novembre. En conséquence, pour la première fois depuis plus de trente ans, le Gouvernement ne procédera pas à l'ouverture et à l'annulation de crédits par décret d'avance. Le PLFR de fin de gestion sera l'unique support du schéma de fin de gestion, et notamment de l'ouverture des crédits permettant le financement des dépenses de personnel du mois de décembre. Ainsi, pour la première fois depuis l'entrée en vigueur de la LOLF, l'intégralité des ouvertures et des annulations sur le budget général aura été décidée par le Parlement, que ce soit dans le cadre du projet de loi de finances ou du projet de loi de finances rectificative.

L'examen du PLFR de fin de gestion dans des délais rapprochés constitue la conséquence de l'allègement et du recentrage du PLFR de fin de gestion sur son domaine de pertinence. Il est par ailleurs la condition nécessaire à l'absence de décret d'avance. Traditionnellement, les PLFR de fin de gestion étaient promulgués dans les derniers jours de l'année, le décret d'avance de fin d'année permettant au préalable l'ouverture des crédits les plus urgents. L'adoption du PLFR de fin de gestion dès le mois de novembre et sa promulgation au tout début du mois de décembre permettront ainsi l'ouverture des crédits de titre 2 nécessaires à la paye de décembre pour les ministères qui connaissent une insuffisance de crédits de personnel (la paye du mois de décembre étant pré-liquidée au début du mois). Réciproquement, l'allègement et le recentrage du PLFR de fin de gestion sur son domaine de pertinence permettront de réduire la durée des débats.

II. L'allègement et le recentrage du PLFR de fin de gestion ont été rendus possibles par le rétablissement de la sincérité du budget, engagé en 2017 et consolidé en 2018.

1. Le Gouvernement s'est résolument engagé dans l'amélioration de la sincérité du budget dès le début du quinquennat.

Dès le début du quinquennat, le Gouvernement a dû faire face à des impasses de financement sur le budget général, comme l'a pointé la Cour des comptes dans son audit sur les finances publiques de juin 2017 réalisé à la demande du Premier ministre. Pour rétablir la sincérité des comptes, des mesures correctrices ont été décidées à hauteur de 5 Md€, conduisant à des redéploiements importants des crédits et *in fine* à des ouvertures nettes. En sécurisant le retour du déficit public à un niveau inférieur à 3 % du PIB dès 2017, le plan d'économies mis en œuvre dès l'été a contribué à la sortie de la France de la procédure pour déficit excessif ouverte par la Commission européenne. Cette reprogrammation a permis, en outre, de solder un certain nombre de dettes, de réduire les charges à payer sur les dépenses ministérielles et de diviser par deux le montant des reports de crédits pour préparer au mieux l'année 2018, en cohérence avec le projet de loi de finances pour 2018.

La loi de finances initiale pour 2018 a construit le budget sur des bases assainies. Tirant les conséquences de la reprogrammation des crédits réalisée au cours de l'exercice 2017, le projet de loi de finances a permis de budgétiser à leur juste niveau les dépenses obligatoires (notamment l'allocation aux adultes handicapés et l'hébergement d'urgence), dans un souci d'amélioration de la sincérité du budget. Ceci s'est notamment traduit par l'augmentation du niveau de la norme de dépenses pilotables de 5,1 Md€ dans la LFI pour 2018 par rapport à la LFI pour 2017.

2. Les provisions spécifiques mises en place dans la loi de finances pour 2018 ont permis de faire face aux risques et aléas de la gestion.

Dans le cadre de la loi de finances pour 2018, le Gouvernement a prévu que certains risques puissent être pris en charge par des provisions spécifiques. Ainsi, la provision pour opérations extérieures de la mission « Défense », augmentée de 200 M€ en 2018, a pu être intégralement mobilisée en 2018. Son augmentation progressive chaque année, jusqu'à atteindre 1,1 Md€ en 2020, facilitera encore la gestion des crédits de la mission « Défense » lors des exercices ultérieurs. Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place de manière inédite en 2018 une provision pour risques et aléas sur la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » à hauteur de 300 M€. Si elle n'a pas été intégralement consommée en 2018 du fait d'une réalisation partielle des risques envisagés, le principe du report d'une partie de cette provision résiduelle pour renforcer celle inscrite dans le PLF pour 2019 a d'ores et déjà été acté.

3. L'abaissement du taux de mise en réserve de 8 % à 3 % sur les crédits hors masse salariale pour la gestion 2018 a significativement contribué à la qualité de l'exécution budgétaire et à la responsabilisation des gestionnaires.

Dans le cadre de la loi de finances initiale pour 2018, le Gouvernement a décidé de rendre à la réserve de précaution sa vocation intrinsèque qui est de faire face aux seuls aléas de gestion, en garantissant la capacité d'auto-assurance ministérielle en cas de dépenses plus dynamiques ou d'imprévus et, le cas échéant, la capacité à faire face aux besoins interministériels.

En conséquence, le taux de mise en réserve a été ramené à 3 % (contre 8 % depuis 2015) pour les autorisations d'engagement et crédits de paiement ouverts sur les crédits hors masse salariale et maintenu à un niveau égal à 0,5 % pour les crédits de masse salariale. La mise en réserve initiale a ainsi été notablement abaissée, de 10,5 Md€ en 2017 à 4,6 Md€ en 2018.

Ce faible niveau de mise en réserve voulu par le Gouvernement a permis de renforcer la qualité de la gestion, puisqu'aucun dégel de la réserve de précaution n'a été nécessaire durant le premier semestre. L'augmentation du niveau des crédits disponibles dès l'ouverture de l'exercice a donné aux gestionnaires une visibilité suffisante pour faire face à leurs besoins, sans avoir recours aux crédits mis en réserve. Au second semestre, les dégels réalisés, d'un montant très faible de 62 M€ à début octobre (contre 2,2 Md€ en 2017 à la même période), ont permis de couvrir les aléas intervenus en cours de gestion.

Les annulations proposées dans le présent projet de loi de finances rectificative portent, au niveau ministériel, sur des crédits mis en réserve.

Dans la continuité de la volonté de responsabilisation et d'assouplissement des conditions de la gestion, le reliquat des crédits encore mis en réserve et non annulés sera rendu disponible dès le dépôt du présent projet de loi.

Projet de loi de finances rectificativeRAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE ET
EXPOSÉ GÉNÉRAL DES MOTIFS**III. Le schéma de fin de gestion 2018 permet de respecter les objectifs fixés par le Gouvernement.**

1. Les dépenses pilotables de l'État seront inférieures de 0,6 Md€ à la cible de la LFI pour 2018, conformément à l'engagement pris par le Gouvernement dans le cadre du PLF pour 2019.

Schéma d'exécution (en Md€)

	LFI 2018	Prévision d'exécution	Ecart à la LFI
Crédits budgétaires (1)	241,3	240,9	-0,4
Taxes et recettes affectées (2)	9,1	9,1	-0,0
Budgets annexes et comptes spéciaux (3)	13,3	13,1	-0,2
Retraitement des flux internes au budget de l'État (4)	-5,8	-5,8	-0,0
Norme de dépenses pilotables (I = 1+2+3+4)	257,89	257,3	-0,6
Transferts aux collectivités territoriales (5)	47,0	46,8	-0,2
Dépenses du CAS Pensions (hors P743) (6)	56,5	56,7	+0,1
Autres dépenses de comptes d'affectation spéciale (7)	1,8	1,6	-0,2
Prélèvement sur recettes au profit de l'UE (8)	19,9	20,7	+0,7
Charge de la dette (9)	41,2	41,7	+0,5
Investissements d'avenir (10)	1,1	1,1	-
Dépenses totales de l'Etat (II = I+5+6+7+8+9+10)	425,4	425,8	+0,3

Dans le cadre du projet de loi de finances pour 2019, le Gouvernement avait annoncé que la norme de dépenses pilotables serait sous-exécutée d'environ 0,6 Md€ en 2018 par rapport à l'objectif fixé en loi de finances initiale, compte tenu de l'absence de crise ou d'aléa macro-budgétaire nécessitant de mobiliser la totalité de la réserve de précaution. Cette sous-exécution est confirmée dans le présent projet de loi de finances rectificative pour 2018. Cette baisse se répartit entre une sous-exécution des crédits budgétaires de 0,4 Md€ et une sous-exécution des crédits des budgets annexes et comptes spéciaux pilotables à hauteur de 0,2 Md€.

Sur le périmètre de l'objectif de dépenses totales de l'État (ODETE), la dépense augmenterait de 0,3 Md€ par rapport à la loi de finances initiale pour 2018. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne (0,7 Md€) et de la charge de la dette (0,5 Md€, du fait notamment de l'impact de l'inflation sur la charge des titres indexés), et n'est compensée que partiellement par la sous-exécution des transferts aux collectivités territoriales (- 0,2 Md€) et des dépenses des autres comptes d'affectation spéciale (- 0,2 Md€).

2. Le schéma de crédits permet le financement des dépenses obligatoires, dans le respect des principes d'auto-assurance et de solidarité interministérielle.

Le schéma en crédits, soit un solde d'ouvertures et d'annulations de - 0,6 Md€ sur les dépenses pilotables de l'État, est strictement en ligne avec le schéma d'exécution présenté ci-dessus : 2,7 Md€ d'annulations et 2,1 Md€ d'ouvertures dont 0,4 Md€ par arrêtés de majoration (cf. III.3.c).

Schéma en crédits (en Md€)

	Ouvertures	Annulations	Solde
Crédits budgétaires (1)	1,6	-2,0	-0,4
<i>Dépenses de personnel, hors contributions au CAS « Pensions »</i>	0,3	-0,1	
<i>Autres dépenses</i>	1,4	-2,0	
Budgets annexes et comptes spéciaux (2)	0,1	-0,6	-0,6
<i>CAS aides au retrait de véhicules polluants</i>	0,1		
<i>CAS sécurité routière</i>		-0,04	
<i>CAS soutien à la transition énergétique</i>		-0,59	
<i>Budget annexe Publications officielles et information administrative</i>		-0,02	
Ouvertures de crédits par arrêté de majoration de recettes (hors PLFR) (3)	0,4	-	0,4
<i>CAS aides au retrait de véhicules polluants</i>	0,1		
<i>CAS Exploitation et matériel roulant des services nationaux de transport conventionné</i>	0,3		
Norme de dépenses pilotables (1 = 1+2+3)	2,1	-2,7	-0,6

a. Les ouvertures de crédits sont concentrées sur certaines missions.

Dans le cadre du PLFR pour 2018, seize missions font l'objet d'une ouverture de crédits, pour un total de 1,7 Md€ ; parmi elles, neuf missions font l'objet d'une ouverture de crédits supérieure à 30 M€ et sept missions font l'objet d'une ouverture supérieure à 100 M€. Ces ouvertures visent pour l'essentiel à couvrir des dépenses obligatoires, dont la dynamique s'est avérée supérieure aux hypothèses sous-jacentes à la loi de finances initiale pour 2018.

L'ouverture de crédits la plus importante concerne la mission « Défense », pour 404 M€. Elle mobilisera d'autres crédits de la même mission pour financer les opérations extérieures et missions intérieures au-delà des crédits provisionnés dans la loi de finances initiale.

La mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » fait l'objet d'une ouverture de crédits à hauteur de 261 M€ principalement liée à la dynamique de la prime d'activité, soutenue par un nombre de bénéficiaires supérieur à celui anticipé en loi de finances initiale (2,66 millions en juin 2018). Ces ouvertures permettent également de financer les mesures d'aide sociale à l'enfance et en faveur des mineurs non accompagnés.

La mission « Enseignement scolaire » fait l'objet d'une ouverture de crédits à hauteur de 186 M€ au titre des dépenses de personnel afin d'assurer la couverture en crédits de la paie du mois de décembre des enseignants. Les besoins d'ouverture restent cependant très inférieurs à ceux de l'année précédente (467 M€ en 2017) et doivent être mis en regard du montant total de masse salariale du ministère dans la LFI pour 2018 (0,3 %).

La mission « Cohésion des territoires » fait l'objet d'une ouverture de crédits à hauteur de 150 M€. Celle-ci se justifie principalement par l'augmentation des dépenses des aides personnelles au logement (du fait de la baisse des cotisations des employeurs et de l'augmentation du nombre de bénéficiaires) et par les besoins constatés au titre des renforts hivernaux en matière d'hébergement d'urgence.

La mission « Relations avec les collectivités territoriales » fait l'objet d'une ouverture de crédits de 115 M€ au titre du fonds de stabilisation à destination des départements connaissant une situation financière dégradée au regard des charges induites par le financement des allocations individuelles de solidarité. Par ailleurs, 50 M€ d'autorisations d'engagement supplémentaires sont ouvertes au titre de la dotation de solidarité à destination des collectivités territoriales touchées par des événements climatiques et seront mobilisés dans le département de l'Aude à la suite des inondations du mois d'octobre afin de mettre en œuvre l'engagement du Président de la République de mettre à disposition une enveloppe dédiée de 80 M€.

Deux autres missions font l'objet d'une ouverture de crédits supérieure à 100 M€. Il s'agit de la mission « Régimes sociaux et de retraite » (116 M€), au profit de la caisse de prévoyance de retraite du personnel de la SNCF, et de la mission « Outre-mer » (111 M€), au titre des exonérations de cotisations patronales spécifiques aux outre-mer (LODEOM), du soutien de l'État à la collectivité territoriale de Guyane prévu dans le cadre du protocole signé en 2017 pour le financement des dépenses de revenu de solidarité active (RSA) et de dépenses de contentieux.

Projet de loi de finances rectificative

RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE ET
EXPOSÉ GÉNÉRAL DES MOTIFS*b. Les annulations de crédits répondent au principe d'auto-assurance.*

Les annulations de crédits concernent l'intégralité des missions du budget général – à l'exception de cinq d'entre elles, ainsi qu'un budget annexe et deux comptes d'affectation spéciale –, pour un total de 2,7 Md€. Conformément au principe de responsabilité des gestionnaires affirmé dans le cadre de la loi de finances initiale pour 2018, le Gouvernement a souhaité que le financement des besoins nouveaux soit prioritairement assuré au niveau du programme, de la mission puis du ministère responsable, seul le besoin de financement résiduel relevant de la solidarité interministérielle.

Les annulations nettes sur certaines missions ou sur le périmètre de certains ministères sont rendues possibles par le non-emploi de la réserve de précaution ou par la réalisation d'économies au-delà de ce qui était initialement prévu. Il n'est en tout état de cause, au niveau ministériel, pas procédé à des annulations de crédits non mis en réserve.

À titre d'illustration, les missions « Écologie, développement et mobilité durables », « Action extérieure de l'État », « Culture » financent leurs ouvertures respectives et, au-delà, contribuent à la solidarité interministérielle ; les ouvertures sur la mission « Enseignement scolaire » sont au tiers financées par des annulations de crédits sur cette même mission (58 M€) ; les ouvertures de crédits sur la mission « Défense » (404 M€) sont intégralement financées sur la mission mais sans contribuer à la solidarité interministérielle. Sans faire l'objet d'ouverture de crédits, certaines missions permettent le financement des ouvertures nécessaires sur le budget général par annulation totale ou partielle de la réserve de précaution : il s'agit principalement de la mission « Travail et emploi » (- 492 M€), en raison de la sous-exécution sur plusieurs dispositifs, notamment le dispositif d'aide à l'embauche pour les PME qui ne compte plus de nouveaux entrants depuis la mi-2017, de la mission « Gestion des finances publiques et ressources humaines » (90 M€), de la mission « Justice » (- 61 M€) ou encore de la mission « Engagements financiers de l'État » (- 52 M€). Par ailleurs, le compte d'affectation spéciale « Transition énergétique » fait l'objet d'une annulation de 595 M€ de crédits tirant les conséquences de la réévaluation des charges de service public par la Commission de régulation de l'énergie dans sa délibération de juillet 2018.

Compte tenu du fait qu'elles portent pour l'essentiel des dépenses d'intervention obligatoires, les missions « Relations avec les collectivités territoriales », « Solidarité, insertion et égalité des chances » et « Cohésion des territoires » ne financent que très partiellement leurs ouvertures par des annulations (respectivement 2 M€, 13 M€ et 30 M€) et les missions « Régimes sociaux et de retraite » et « Outre-mer » ne font pas l'objet d'annulations.

c. Les redéploiements PIA

Ces ouvertures et annulations de crédits sont complétées, comme pour les derniers exercices, par des redéploiements de crédits du programme d'investissements d'avenir (PIA).

Les sous-jacents des redéploiements prévus par le PLFR sont détaillés au sein des paragraphes de justifications des mouvements de crédits par programme. Le schéma global des mouvements de redéploiement intégrés au PLFR est retracé dans le tableau ci-dessous, la majorité des mouvements étant réalisés en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), exception faite des mouvements internes au troisième PIA, effectués en AE.

Mission	Programme	Ouvertures (M€)		Annulations (M€)	
		AE	CP	AE	CP
Cohésion des territoires	135 - Urbanisme, territoire et amélioration de l'habitat			7	7
Direction de l'action du Gouvernement	129 - Coordination du travail gouvernemental	11	11		
Écologie, développement et mobilité durables	181 - Prévention des risques			25	25
Économie	134 - Développement des entreprises			17,6	17,6
Économie	343 - Plan THD			10,9	10,9
Enseignement scolaire	214 - Soutien de la politique de l'éducation nationale			2,1	2,1
Investissements d'avenir	422 - Valorisation de la recherche	250			
Investissements d'avenir	423 - Accélération de la modernisation des entreprises		33,5	216,5	
Recherche et enseignement supérieur	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	21	21		
Recherche et enseignement supérieur	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle			2,9	2,9
Total des redéploiements		282	65,5	282	65,5

3. Le déficit de l'État s'améliore légèrement par rapport à la dernière estimation.

a. Le solde budgétaire est évalué à - 80 Md€, en amélioration de 1,3 Md€ par rapport à la dernière révision présentée fin septembre lors du dépôt du PLF pour 2019.

en Md€	Exécution 2017	LFI 2018	Révisé 2018	PLFR 2018	Écarts au révisé
Dépenses BG + PSR	382,8	386,5	386,8	387,1	0,3
Dépenses du budget général	322,6	326,3	325,9	326,4	0,5
Prélèvements sur recettes	60,2	60,3	60,9	60,8	-0,1
Prélèvements au profit des collectivités territoriales	43,8	40,3	40,3	40,1	-0,2
Prélèvement au profit de l'Union européenne	16,4	19,9	20,6	20,7	0,1
Recettes fiscales nettes	295,6	286,6	292,9	293,3	0,4
Recettes non fiscales	13,8	13,2	13,4	13,6	0,2
Solde des comptes spéciaux - hors FMI	5,5	1,0	-0,8	0,2	0,9
Solde des budgets annexes	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde État - hors FMI	-67,7	-85,7	-81,3	-80,0	1,3

Par rapport au solde budgétaire révisé sous-jacent au PLF pour 2019 (- 81,3 Md€), le solde présenté dans le PLFR pour 2018 (- 80,0 Md€) ressort en amélioration de 1,3 Md€ et intègre principalement les éléments suivants :

- le schéma retenu par le Gouvernement pour la fin de gestion permet de confirmer que la norme de dépenses pilotables sera sous-exécutée d'environ 0,6 Md€ par rapport à l'objectif fixé en loi de finances initiale ; l'augmentation de 0,5 Md€ constatée sur les dépenses du budget général par rapport à la prévision révisée (+ 0,4 Md€ sur les dépenses des ministères comptabilisées dans la norme de dépenses pilotable et + 0,1 Md€ sur les contributions des ministères au CAS « Pensions ») est globalement compensée par des annulations supplémentaires sur les comptes spéciaux ;
- la cession par l'État de 2,35 % du capital de Safran pour 1,24 Md€ en octobre 2018 augmente à due concurrence les recettes du compte retraçant les participations financières de l'État ;
- les recettes fiscales du budget général sont revues à la hausse de 0,4 Md€ malgré des recettes plus faibles qu'attendu concernant l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) et les droits de mutation à titre gratuit (DMTG, 0,15 Md€) ; ces baisses sont compensées par la réaffectation au budget général d'une partie de la fraction de TICPE provenant du CAS « Transition énergétique » à hauteur de 0,6 Md€, conséquence de la révision à la baisse des dépenses de ce compte ;
- les recettes non fiscales sont revues à la hausse de 0,2 Md€ en raison de la hausse du dividende versé par la Caisse des dépôts et consignations (+ 0,1 Md€) et de la révision à la hausse des remboursements d'avances au secteur aéronautique (+ 0,1 Md€) ;
- l'augmentation de la contribution au budget européen (0,1 Md€), résultant du dernier budget rectificatif présenté par la Commission européenne, est plus que compensée par la sous-exécution des prélèvements sur recettes en faveur des collectivités territoriales (- 0,2 Md€).

b. Les recettes du budget général s'établiraient à 306,9 Md€, en hausse de 0,7 Md€ par rapport à la dernière estimation.

en Md€	Exécution 2017	LFI 2018	Révisé 2018	PLFR 2018	Écarts au révisé
Recettes fiscales nettes	295,6	286,6	292,9	293,3	0,5
Impôt net sur le revenu	73,0	72,5	73,1	73,1	0,0
Impôt net sur les sociétés	35,7	25,9	25,7	25,7	0,0
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	11,1	13,6	13,3	13,9	0,6
Taxe sur la valeur ajoutée nette	152,4	154,6	157,0	157,0	0,0
Autres recettes fiscales nettes	23,4	20,1	23,8	23,7	-0,1
Recettes non fiscales	13,8	13,2	13,4	13,6	0,2
Recettes du budget général	309,5	299,8	306,3	306,9	0,7

Projet de loi de finances rectificativeRAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE ET
EXPOSÉ GÉNÉRAL DES MOTIFS**Les recettes fiscales nettes s'établissent à 293,3 Md€ dans le présent PLFR, en hausse de 0,4 Md€ par rapport à l'estimation du révisé.**

La révision résulte en premier lieu de la prise en compte des mesures nouvelles suivantes (+ 0,7 Md€) :

- 0,6 Md€ de TICPE sont réaffectés au budget général à partir du compte d'affectation spéciale « Transition énergétique », conséquence de la réévaluation, par la Commission de régulation de l'énergie, des prévisions de dépenses de ce compte ;

- une révision de la prévision des remboursements et dégrèvements (+ 0,1 Md€ sur le solde au total), compte tenu de l'adoption, par l'Assemblée nationale au cours de la première lecture du PLF pour 2019, avec effet en 2018, d'un amendement reconduisant l'exonération de taxe d'habitation dont bénéficient les retraités modestes et la contribution à l'audiovisuel public qui s'y rattache.

Cette révision résulte en second lieu de la prise en compte des actualisations suivantes consécutives à l'analyse des encaissements à date (- 0,3 Md€) :

- une révision à la baisse du produit de l'impôt sur la fortune immobilière (- 0,1 Md€) par rapport à un révisé qui était 0,35 Md€ au-delà de la prévision initiale qui figurait en PLF pour 2018 (0,85 Md€ en PLF pour 2018, 1,2 Md€ en révisé 2018, 1,1 Md€ dans le présent PLFR) ;

- une révision à la baisse du produit des successions (- 0,2 Md€) ;

- une révision à la hausse du produit des paris sportifs (+ 0,05 Md€).

Enfin, l'estimation du produit des donations et successions inclut, comme dans le révisé présenté à l'occasion du PLF pour 2019, l'hypothèse d'un rattrapage intégral en 2018 du stock de dossiers non comptabilisés à fin 2017 (pour un total de 1,5 Md€) en raison de la mise en place de nouvelles structures et d'un nouveau dispositif informatique. Le solde budgétaire 2018 est donc amélioré ponctuellement de 1,5 Md€ à ce titre. Cet effet est neutre en comptabilité nationale (les sommes correspondantes ayant été rattachées aux comptes 2017).

Les crédits de la mission « Remboursements et dégrèvements » sont notamment revus à la hausse de 4,6 Md€, dont 3,2 Md€ au titre de l'impôt sur les sociétés et 0,8 Md€ au titre de la taxe sur la valeur ajoutée. Ces évolutions sont détaillées dans les documents budgétaires annexés au PLF pour 2019. Comme prévu dans la LFI pour 2018, le budget général supporte pour la première fois en 2018 l'essentiel du coût de la première tranche de dégrèvement de la taxe d'habitation dont 80 % des foyers vont bénéficier cette année.

Les recettes non fiscales s'établissent à 13,6 Md€ dans le présent PLFR, en hausse de 0,2 Md€ par rapport à l'estimation du révisé de 13,4 Md€. Cette révision résulte principalement des actualisations suivantes :

- une révision à la hausse du produit de la vente de biens et services (+ 0,3 Md€), compte tenu de l'augmentation des recettes de quotas carbone liée à la progression du cours de la tonne de CO₂ ;

- une révision à la hausse du dividende versé par la Caisse des dépôts et consignations (+ 0,1 Md€), compte tenu d'un résultat définitif du premier semestre supérieur à la prévision sous-jacente au révisé 2018 ;

- une révision à la hausse des avances remboursables au secteur de l'aéronautique (+ 0,1 Md€) ;

- conformément à ce qui avait été annoncé en PLF pour 2019, une révision à la baisse du produit des amendes prononcées par les autorités de la concurrence (- 0,3 Md€), à la lumière des encaissements constatés.

c. Le solde des comptes spéciaux ressortirait à 0,2 Md€.

en Md€	Exécution 2017	LFI 2018	Révisé 2018	PLFR 2018	Écarts au révisé
CAS Participations financières de l'État	-0,8	0,0	-2,7	-1,5	1,2
CAS Pensions	1,9	2,1	1,5	1,6	0,0
CAS Transition énergétique	-0,3	0,0	0,4	0,0	-0,4
CCF Avances aux collectivités territoriales	0,2	0,5	0,5	0,5	0,0
CCF Prêts à des États étrangers	-0,1	-1,3	-0,2	-0,1	0,1
CC Soutien financier au commerce extérieur	3,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,7	-0,3	-0,4	-0,3	0,0
Solde comptes spéciaux - hors FMI	5,5	1,0	-0,8	0,2	0,9

Le solde des comptes spéciaux s'établirait à + 0,2 Md€ dans le cadre du PLFR pour 2018, en hausse de 0,9 Md€ par rapport à l'estimation du révisé à - 0,8 Md€. Cette révision résulte principalement des deux actualisations suivantes :

- une amélioration du solde du compte retraçant les participations financières de l'État (+ 1,2 Md€), compte tenu essentiellement de la cession par l'État de 2,35 % du capital de Safran pour un montant de 1,24 Md€ début octobre 2018 ;

- une dégradation du solde du compte d'affectation spéciale « Transition énergétique » (- 0,4 Md€) : l'article 2 du présent PLFR permet de restaurer son équilibre en ajustant les recettes de ce compte aux dernières prévisions de dépenses réalisées par la CRE.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 21 de la LOLF, deux comptes d'affectation spéciale ont fait l'objet d'ouvertures de crédits par arrêtés de majoration, compte tenu des recettes encaissées à des niveaux supérieurs aux prévisions de la LFI, arrêtés dont ont été informées les commissions des finances des deux assemblées :

- le compte d'affectation spéciale « Aides à l'acquisition de véhicules propres » a fait l'objet d'une majoration de recettes et d'une ouverture de crédits à due concurrence par arrêtés pour un montant de 123 M€ afin de faire face au fort dynamisme observé sur les dépenses de prime à la conversion ;

- le compte d'affectation spéciale « Services nationaux de transport conventionnés de voyageurs » pour un montant de 266 M€, au vu des recettes encaissées.

4. Le PLFR pour 2018 procède à l'application de l'article 11 de la LPFP afin d'assurer une meilleure adéquation du plafond des autorisations d'emplois à la réalité des emplois.

L'article 11 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022, introduit à l'initiative de la commission des finances du Sénat, prévoit qu'« à compter de l'exercice 2019, le plafond des autorisations d'emplois prévu en loi de finances initiale, spécialisé par ministère, conformément à l'article 7 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, ne peut excéder de plus de 1 % la consommation d'emplois constatée dans la dernière loi de règlement, corrigée de l'incidence des schémas d'emplois, des mesures de transfert et des mesures de périmètre intervenus ou prévus ».

Aussi est-il proposé, dans le cadre du présent projet de loi de finances rectificative, de modifier les plafonds d'emplois des ministères et des budgets annexes afin de ramener, dès l'exercice 2018, la vacance sous plafond, soit l'écart entre les plafonds votés par le Parlement et la consommation effective des emplois, à un niveau proche de 1 %. Il est rappelé que cette vacance s'est établie à 1,7 % pour l'ensemble des ministères en 2017.

Les plafonds d'emplois des ministères et des budgets annexes sont ainsi abaissés de 10 805 équivalents temps plein travaillé (ETPT), la correction portant, à titre principal, sur les ministères de l'éducation nationale (- 3 466 ETPT), des armées (- 3 327 ETPT) et de l'action et des comptes publics (- 1 472 ETPT). Conformément aux dispositions de l'article 11 de la LPFP, la correction opérée, pour chaque ministère et budget annexe, a été déterminée sur la base de l'écart entre les plafonds arrêtés dans le cadre de la loi de finances initiale pour 2017, ajustés des modifications intervenues en gestion, et les consommations d'emplois constatées dans la loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2017. Il est par ailleurs tenu compte, dans les corrections proposées, des perspectives d'exécution des consommations d'emplois au titre de l'année 2018, d'une part, et des éventuelles modifications des règles de décompte des emplois, d'autre part.

La mise en œuvre de l'article 11 précité doit permettre de redonner toute sa portée à l'autorisation parlementaire fixant un plafond annuel aux autorisations d'emplois par ministère qui, du fait de vacances parfois structurellement importantes et qui se sont cumulées au fil des ans, était dans certains cas devenue déconnectée de la réalité des emplois et ainsi non contraignante. Elle permet, de cette manière, de limiter la vacance à un niveau frictionnel, estimé par le législateur à 1 % des effectifs, correspondant à la souplesse nécessaire pour faire face aux décalages possibles dans les départs et les recrutements.

La correction découlant de l'application de l'article 11 de la LPFP a pour conséquence de remettre en cohérence les plafonds d'emplois et les crédits relatifs aux dépenses de personnel votés dans le cadre de la loi de finances initiale et d'en améliorer ainsi la sincérité et l'effectivité.

Afin de consolider cet ajustement, un amendement de coordination sera déposé par le Gouvernement dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2019, visant à réviser les plafonds d'emplois ministériels de l'année 2019 en cohérence avec la correction réalisée pour l'année 2018.



Articles du projet de loi et exposés des motifs par article

PROJET DE LOI

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie et des finances et du ministre de l'action et des comptes publics ;

Vu l'article 39 de la Constitution ;

Vu la loi organique relative aux lois de finances ;

Décète :

Le présent projet de loi, délibéré en Conseil des ministres, après avis du Conseil d'État, sera présenté à l'Assemblée nationale par le ministre de l'économie et des finances et par le ministre de l'action et des comptes publics, qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Article liminaire :

Prévision de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques pour l'année 2018

La prévision de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques pour 2018 s'établit comme suit :

En points de produit intérieur brut (PIB)

	Prévision 2018
Solde structurel (1)	- 2,2
Solde conjoncturel (2)	- 0,1
Mesures exceptionnelles et temporaires (3)	- 0,2
Solde effectif (1 + 2 + 3)	- 2,6

Note : L'écart entre le solde effectif et la somme de ses composantes s'explique par l'arrondi au dixième des différentes valeurs.

Exposé des motifs

Depuis le dépôt du projet de loi de finances (PLF) pour 2019, les informations nouvelles n'amènent pas à revoir la prévision de solde public pour 2018.

Les hypothèses macroéconomiques sont inchangées. Le Gouvernement continue d'anticiper une croissance de l'activité 2018 de 1,7 % en volume, très proche du consensus des économistes.

Le solde public en 2018 serait de - 2,6 % du PIB, soit une prévision inchangée par rapport au PLF pour 2019.

L'évolution du solde public en 2018 demeurerait portée par une amélioration du solde structurel qui passerait de - 2,3 % à - 2,2 % du PIB. Le solde conjoncturel s'améliorerait toujours, passant de 0,3 % à - 0,1 % du PIB, du fait d'une croissance (à 1,7 %) supérieure à son potentiel (1,25 %), permettant une réduction de l'écart de production (de - 0,6 % du PIB potentiel en 2017 à - 0,2 % en 2018). Enfin, le solde des mesures exceptionnelles et temporaires se dégraderait de 0,2 point, sous l'effet des restitutions liées aux contentieux sur la taxe de 3 % sur les revenus distribués, qui ne sont plus compensées par la surtaxe d'impôt sur les sociétés comme en 2017.

Pour mémoire : solde public en Md€ :

	Exécution 2017	Prévision d'exécution 2018
Solde effectif	- 61,4	- 60,6
PIB nominal	2 291,7	2 349,8

PREMIÈRE PARTIE : CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

TITRE PREMIER : DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES AFFECTÉES

Article 1^{er} :

Ajustement des recettes du compte d'affectation spéciale (CAS) « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers »

Pour l'année 2018, par dérogation au premier alinéa du II de l'article 49 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, le produit des amendes forfaitaires perçues par la voie de systèmes automatiques de contrôle et sanction est affecté au compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » dans la limite de 439,61 millions d'euros. Le produit affecté à la première section « Contrôle automatisé » s'élève à 269,61 millions d'euros.

Exposé des motifs

Le présent article vise à ajuster la part des recettes perçues par la voie des radars automatiques affectée au compte d'affectation spéciale (CAS) « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers », afin de tenir compte d'une annulation technique de crédits prévue en 2018 sur le programme 751 : « Structure et dispositifs de sécurité routière ».

Cette annulation de crédits de paiement tire elle-même les conséquences de retraits d'autorisations d'engagement pris depuis l'origine du programme 751, et n'a donc aucun impact sur le déploiement et le maintien en condition opérationnelle des radars automatiques.

Il est ainsi proposé d'abaisser de 38,24 M€ le plafond des recettes affectées au CAS et, par suite, d'augmenter d'autant les ressources de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF). En effet, le solde du produit des amendes forfaitaires perçues par la voie de systèmes automatiques de contrôle et sanction, après versement vers la première et la deuxième section du CAS, est affecté à l'AFITF.

Ce surplus de recettes pourra être utilisé pour le financement des dépenses d'infrastructures de transport, dont l'entretien et la régénération routière, qui participent pleinement aux objectifs de sécurité routière par l'amélioration de l'état des routes sur le territoire. Il contribuera à la politique du Gouvernement, sur les infrastructures de transports, qui fait de l'entretien et de la modernisation des réseaux existants une priorité.

Article 2 :**Ajustement des recettes du compte d'affectation spéciale (CAS) « Transition énergétique »**

Pour l'année 2018, par dérogation au d du 1° du I de l'article 5 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015, le montant de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques prévue à l'article 265 du code des douanes affecté au compte d'affectation spéciale « Transition énergétique » est de 6 588 671 056 euros.

Exposé des motifs

Le présent article vise à ajuster le niveau des recettes affectées au compte d'affectation spéciale « Transition énergétique » (CAS TE) au niveau des dépenses actualisées au regard, notamment, de la dernière délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 12 juillet 2018. Le montant total prévisionnel des charges à compenser par le compte d'affectation spéciale en 2018 s'élève ainsi à 6 588 671 056 €.

Compte tenu de ces prévisions de charges au titre de l'année 2018, la fraction de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) affectée au CAS TE doit être actualisée. C'est le sens du présent projet d'article qui propose l'affectation d'un montant de 6 588 671 056 € de TICPE.

TITRE II : RATIFICATION DE DÉCRETS RELATIFS A LA RÉMUNÉRATION DE SERVICES RENDUS

Article 3 : Ratification d'un décret relatif à la rémunération des services rendus

Est autorisée, au-delà de l'entrée en vigueur de la présente loi, la perception des rémunérations de services instituées par le décret n° 2018-80 du 8 février 2018 relatif à la rémunération de services rendus par le service à compétence nationale dénommé « Agence France Trésor » et à l'attribution de produits à la direction générale du Trésor.

Exposé des motifs

Conformément à l'article 4 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001, le présent article vise à procéder à la ratification d'un décret permettant la rémunération de services rendus par l'État.

Le décret n° 2018-80 du 8 février 2018 a pour objet de rémunérer les opérations et prestations réalisées par l'Agence France Trésor (AFT) pour le compte de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES). La rémunération de ces activités s'inscrit dans le cadre du rapprochement entre les équipes de la CADES et de l'AFT destiné à réduire tout risque opérationnel dans la perspective de l'extinction de la CADES programmée en 2024.

TITRE III : DISPOSITIONS RELATIVES A L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES

Article 4 :

Équilibre général du budget, trésorerie, et plafond d'autorisation des emplois

- (1) I. - Pour 2018, l'ajustement des ressources tel qu'il résulte des évaluations révisées figurant à l'état A annexé à la présente loi et la variation des charges du budget de l'État sont fixés aux montants suivants :
- (2)

(En millions d'euros)*

	RESSOURCES	CHARGES	SOLDES
Budget général			
Recettes fiscales brutes / dépenses brutes	+11 371	+4 728	
<i>A déduire : Remboursements et dégrèvements</i>	+4 648	+4 648	
Recettes fiscales nettes / dépenses nettes	+6 724	+80	
Recettes non fiscales	+377		
Recettes totales nettes / dépenses nettes	+7 101	+80	
<i>A déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne</i>	+525		
Montants nets pour le budget général	+6 576	+80	+6 496
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants	+250	+250	
Montants nets pour le budget général, y compris fonds de concours	+6 826	+330	
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation aériens		0	0
Publications officielles et information administrative		-16	+16
Totaux pour les budgets annexes		-16	+16
Évaluation des fonds de concours et crédits correspondants :			
Contrôle et exploitation aériens			
Publications officielles et information administrative			
Totaux pour les budgets annexes, y compris fonds de concours		-16	+16
Comptes spéciaux			
Comptes d'affectation spéciale	-2 662	-501	-2 161
Comptes de concours financiers	+809	-492	+1 301
Comptes de commerce (solde)			
Comptes d'opérations monétaires (solde)			
Solde pour les comptes spéciaux			-861
Solde général			+5 652

* Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.

Projet de loi de finances rectificative

ARTICLES DU PROJET DE LOI ET EXPOSÉS DES MOTIFS PAR ARTICLE

(3) II. - Pour 2018 :

(4) 1° Les ressources et les charges de trésorerie qui concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

(5)

(En milliards d'euros)

Besoin de financement	
Amortissement de la dette à moyen et long termes	116,6
<i>Dont amortissement nominal de la dette à moyen et long termes</i>	115,9
<i>Dont suppléments d'indexation versés à l'échéance (titres indexés)</i>	0,7
Amortissement des autres dettes	-
Déficit à financer	80,0
Autres besoins de trésorerie	0,6
Total	197,2
Ressources de financement	
Émissions de dette à moyen et long termes nettes des rachats	195,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	1,0
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme	- 10,0
Variation des dépôts des correspondants	4,5
Variation des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État	- 1,7
Autres ressources de trésorerie	8,4
Total	197,2

(6) 2° Le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année, de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an demeure inchangé.

(7) III. - Pour 2018, le plafond d'autorisation des emplois rémunérés par l'État, exprimé en équivalents temps plein travaillé, est ramené au nombre de 1 949 528.

Exposé des motifs

Le présent article traduit l'incidence sur l'équilibre budgétaire pour 2018 des dispositions proposées par le présent projet de loi de finances rectificative (PLFR) et des réévaluations de recettes pour l'année en cours.

Le déficit prévisionnel de l'État pour 2018 s'établit à 80,0 Md€, soit une amélioration de 5,7 Md€ par rapport à la loi de finances initiale (85,7 Md€) et une amélioration de 1,3 Md€ par rapport à la prévision révisée pour 2018 présentée dans le projet de loi de finances pour 2019 (81,3 Md€). Cette évolution est expliquée de manière détaillée dans l'exposé général des motifs du présent projet de loi.

En conséquence, cet article présente un tableau de financement au sein duquel sont actualisées, par rapport à la loi de finances initiale pour 2018, les ressources et charges de trésorerie qui concourent à l'équilibre financier de l'année 2018.

En besoin de financement :

- les amortissements de dette à moyen et long termes sont inchangés, à 116,6 Md€ ;
- le déficit budgétaire prévisionnel est diminué de 5,7 Md€, à 80,0 Md€ ;
- les autres besoins de trésorerie seraient de 0,6 Md€, contre 0,3 Md€ en loi de finances initiale.

En ressources de financement :

- le montant des émissions de titres à moyen et long termes, net des rachats, est inchangé, à 195 Md€ ;
- la variation des dépôts des correspondants en fin d'année est portée à + 4,5 Md€, contre + 1,0 Md€ en loi de finances initiale. La principale augmentation prise en compte sur cette ligne par rapport à la loi de finances est une dotation en numéraire de l'État de 1,6 Md€ au Fonds pour l'innovation, dont le capital est déposé au Trésor ;
- les autres ressources de trésorerie sont portées à 8,4 Md€, contre 3,5 Md€ en loi de finances initiale. Les primes nettes des décotes enregistrées à l'occasion de l'émission des titres de moyen et long termes sont plus élevées que le montant retenu en loi de finances initiale, à 7,5 Md€, contre 3 Md€ en loi de finances initiale. Du fait du maintien des taux d'intérêt à un niveau bas en 2018, pour la majorité des réémissions de souches obligataires les taux à l'émission ont été inférieurs aux taux de coupon servis par les titres réémis (dans ce cas l'État reçoit une somme supérieure à celle qui sera remboursée à échéance, appelée prime à l'émission, afin que le rendement total offert par ce titre corresponde au taux d'intérêt demandé à l'émission) ;
- l'endettement à court terme de l'État en fin d'année, soit l'encours de BTF en fin d'année, est à présent attendu en baisse de 10 Md€, contre une variation nulle inscrite en loi de finances initiale. Cette modification est la conséquence de la baisse du déficit et de la hausse des primes à l'émission ;
- pour les mêmes raisons, la contribution des disponibilités du Trésor à la Banque de France et des placements de trésorerie de l'État est portée, à - 1,7 Md€ (correspondant à une augmentation de 1,7 Md€ des disponibilités de l'État).

En conséquence des éléments détaillés présentés ci-dessus, le présent article ne modifie pas le plafond de la variation nette de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an, fixé à 79,1 Md€ par la loi de finances initiale pour 2018.

Projet de loi de finances rectificative

ARTICLES DU PROJET DE LOI ET EXPOSÉS DES MOTIFS PAR ARTICLE

(En millions d'euros)*

	Loi de finances initiale (1)	Arrêtés d'ouvert. (art. 21 LOLF) (2)	Modifications proposées dans le présent projet de loi			Situation nouvelle (1)+(2)+(5)
			Ouvertures nettes de crédits (3)	Annul. nettes de crédits (4)	Recettes / Crédits nets (5)	
Budget général : charges						
Dépenses brutes	446 248		6 778	2 050	+4 728	450 976
<i>A déduire : Remboursements et dégrèvements</i>	119 967		4 648		+4 648	124 615
Dépenses nettes du budget général (a)	326 280		2 130	2 050	+80	326 361
Évaluation des fonds de concours (b)	3 332				+250	3 582
Montant net des dépenses du budget général, y compris les fonds de concours [(C) = (a) + (b)]	329 612				+330	329 942
Budget général : ressources						
Recettes fiscales brutes	406 573				+11 371	417 944
<i>A déduire : Remboursements et dégrèvements</i>	119 967				+4 648	124 615
Recettes fiscales nettes (d)	286 605				+6 724	293 329
Recettes non fiscales (e)	13 232				+377	13 609
Recettes nettes des remboursements et dégrèvements [(f) = (d) + (e)]	299 837				+7 101	306 938
<i>A déduire : Prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne (g)</i>	60 259				+525	60 783
Recettes nettes du budget général [(h) = (f) - (g)]	239 579				+6 576	246 155
Évaluation des fonds de concours (b)	3 332				+250	3 582
Montant net des recettes du budget général, y compris les fonds de concours [(I) = (h) + (b)]	242 910				+6 826	249 736
Solde du budget général [(J) = (I) - (C)]	-86 702				+6 496	-80 206
Budgets annexes						
Contrôle et exploitation aériens						
Dépenses	2 132		16	16	0	2 132
Recettes	2 127					2 127
Solde	-4				0	-4
Publications officielles et information administrative						
Dépenses	173			16	-16	157
Recettes	186					186
Solde	13				+16	29
Dépenses totales des budgets annexes	2 305		16	32	-16	2 288
Recettes totales des budgets annexes	2 313					2 313
Solde pour l'ensemble des budgets annexes [T]	8				+16	25
Évaluation des fonds de concours :						
Contrôle et exploitation aériens	57					57
Publications officielles et information administrative	0					0
Dépenses des budgets annexes, y c. fonds de concours	2 362				-16	2 345
Recettes des budgets annexes, y c. fonds de concours	2 370					2 370
Comptes spéciaux						
Dépenses des comptes d'affectation spéciale (k)	75 581	+389	132	633	-501	75 469
Dépenses des comptes de concours financiers (l)	129 392			492	-492	128 900
Total des dépenses des comptes-missions [(m) = (k) + (l)]	204 974	+389	132	1 125	-993	204 370
Recettes des comptes d'affectation spéciale (n)	77 662	+389			-2 662	75 388
Recettes des comptes de concours financiers (o)	128 225				+809	129 034
Comptes de commerce [solde] (p)	45					45
Comptes d'opérations monétaires [solde] (q)	62					62
Total des recettes des comptes-missions et des soldes des autres comptes spéciaux [(r) = (n) + (o) + (p) + (q)]	205 994	+389			-1 854	204 530
Solde des comptes spéciaux [(S) = (r) - (m)]	1 021				-861	160
Solde général [(J) + (T) + (S)]	-85 673				+5 652	-80 021

* Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.

SECONDE PARTIE : MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

TITRE PREMIER : AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2018. - CRÉDITS DES MISSIONS

Article 5 : Budget général : ouvertures et annulations de crédits

- (1) I. - Il est ouvert aux ministres, pour 2018, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 7 686 377 365 € et de 6 778 018 553 €, conformément à la répartition par mission et programmes donnée à l'état B annexé à la présente loi.
- (2) II. - Il est annulé pour 2018, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 1 887 059 506 € et de 2 050 161 926 €, conformément à la répartition par mission et programmes donnée à l'état B annexé à la présente loi.

Exposé des motifs

Les ouvertures et les annulations de crédits proposées au titre du budget général sont analysées et justifiées dans la quatrième partie (« Analyse par programme des modifications de crédits intervenues en gestion et motivation des modifications proposées par le projet de loi »), au I (« Budget général : programmes porteurs d'ouvertures nettes de crédits proposées à l'état B ») et au II (« Budget général : programmes porteurs d'annulations nettes de crédits proposées à l'état B »).

Article 6 :**Budgets annexes : ouvertures et annulations de crédits**

- (1) I. - Il est ouvert aux ministres, pour 2018, au titre des budgets annexes, des crédits s'élevant à 15 925 463 €, conformément à la répartition par mission et programmes donnée à l'état C annexé à la présente loi.
- (2) II. - Il est annulé, pour 2018, au titre des budgets annexes, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement à 33 211 507 € et à 32 409 023 €, conformément à la répartition par mission et programmes donnée à l'état C annexé à la présente loi.

Exposé des motifs

Les ouvertures et les annulations de crédits proposées au titre des budgets annexes sont analysées et justifiées dans la quatrième partie (« Analyse par programme des modifications de crédits intervenues en gestion et motivation des modifications proposées par le projet de loi »), au III (« Budgets annexes : programmes porteurs d'ouvertures nettes de crédits proposées à l'état C ») et au IV (« Budgets annexes : programmes porteurs d'annulations nettes de crédits proposées à l'état C »).

Article 7 :**Comptes spéciaux : ouvertures et annulations de crédits**

- (1) I. - Il est ouvert aux ministres, pour 2018, au titre des comptes d'affectation spéciale, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement à 134 267 377 € et à 131 899 164 €, conformément à la répartition par mission et programmes donnée à l'état D annexé à la présente loi.
- (2) II. - Il est annulé, pour 2018, au titre des comptes d'affectation spéciale, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement à 594 646 167 € et à 632 884 057 €, conformément à la répartition par mission et programmes donnée à l'état D annexé à la présente loi.
- (3) III. - Il est annulé, pour 2018, au titre des comptes de concours financiers, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement à 774 800 000 € et à 491 900 000 €, conformément à la répartition par mission et programmes donnée à l'état D annexé à la présente loi.

Exposé des motifs

Les ouvertures et les annulations de crédits proposées au titre des comptes spéciaux sont analysées et justifiées dans la quatrième partie (« Analyse par programme des modifications de crédits intervenues en gestion et motivation des modifications proposées par le projet de loi »), au V (« Comptes spéciaux : programmes porteurs d'ouvertures nettes de crédits proposées à l'état D ») et au VI (« Comptes spéciaux : programmes porteurs d'annulations nettes de crédits proposées à l'état D »).

TITRE II : AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2018. - PLAFONDS DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS

Article 8 : Plafonds des autorisations d'emplois de l'État

- (1) I. - Le tableau de l'article 62 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 est remplacé par le tableau suivant :
- (2) «

Désignation du ministère ou du budget annexe	Plafond exprimé en équivalents temps plein travaillé
I. Budget général	1 938 288
Action et comptes publics	125 064
Agriculture et alimentation	30 362
Armées	271 253
Cohésion des territoires	573
Culture	11 084
Économie et finances	12 944
Éducation nationale	1 018 255
Enseignement supérieur, recherche et innovation	7 354
Europe et affaires étrangères	13 459
Intérieur	286 845
Justice	84 770
Outre-mer	5 525
Services du Premier ministre	11 443
Solidarités et santé	9 938
Sports	-
Transition écologique et solidaire	40 328
Travail	9 091
II. Budgets annexes	11 240
Contrôle et exploitation aériens	10 536
Publications officielles et information administrative	704
Total général	1 949 528

»

Exposé des motifs

L'article 11 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, introduit à l'initiative de la commission des finances du Sénat, prévoit qu'« à compter de l'exercice 2019, le plafond des autorisations d'emplois prévu en loi de finances initiale, spécialisé par ministère, conformément à l'article 7 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, ne peut excéder de plus de 1 % la consommation d'emplois constatée dans la dernière loi de règlement, corrigée de l'incidence des schémas d'emplois, des mesures de transfert et des mesures de périmètre intervenus ou prévus ».

Aussi le dispositif proposé vise-t-il à modifier les plafonds d'emplois des ministères et des budgets annexes afin de ramener, dès l'exercice 2018, la vacance sous plafond, soit l'écart entre les plafonds votés par le Parlement et la consommation effective des emplois, à 1 % – étant rappelé que cette vacance s'est établie à 1,7 % pour l'ensemble des ministères en 2017.

Les plafonds d'emplois des ministères et des budgets annexes sont ainsi abaissés de 10 805 équivalents temps plein travaillé (ETPT), la correction portant, à titre principal, sur les ministères de l'éducation nationale (- 3 466 ETPT), des armées (- 3 327 ETPT) et de l'action et des comptes publics (- 1 472 ETPT). Conformément aux dispositions de l'article 11 précité, la correction opérée, pour chaque ministère et budget annexe, a été déterminée sur la base de l'écart entre les plafonds arrêtés dans le cadre de la loi de finances initiale pour 2017, ajustés des modifications intervenues en gestion, et les consommations d'emplois constatées dans la loi de règlement du budget et d'approbation des comptes de l'année 2017. Les corrections proposées tiennent compte, par ailleurs, des perspectives d'exécution des consommations d'emplois au titre de l'année 2018, d'une part, et des éventuelles modifications des règles de décompte des emplois, d'autre part.

Cette disposition vise à redonner toute sa portée à l'autorisation parlementaire fixant un plafond annuel aux autorisations d'emplois par ministère qui, du fait de vacances parfois structurellement importantes et qui se sont cumulées au fil des ans, était dans certains cas devenue déconnectée de la réalité des emplois et ainsi non contraignante. L'application de la disposition précitée permet de limiter la vacance à un niveau frictionnel, estimé par le législateur à 1 % des effectifs, correspondant à la souplesse nécessaire pour faire face aux décalages possibles dans les départs et les recrutements.

La correction découlant de l'application de l'article 11 de la LPFP permet ainsi de remettre en cohérence les plafonds d'emplois et les crédits de masse salariale votés dans le cadre de la loi de finances initiale et d'en améliorer la sincérité et l'effectivité.

Désignation du ministère ou du budget annexe	LFI pour 2018 : Plafond d'ETPT	Correction opérée en applic. de l'art. 11 de la LPFP (ETPT)	Plafond corrigé pour 2018 (ETPT)
I. - Budget général	1 948 952	- 10 664	1 938 288
Action et comptes publics	126 536	- 1 472	125 064
Agriculture et alimentation	30 362	-	30 362
Armées	274 580	- 3 327	271 253
Cohésion des territoires	573	-	573
Culture	11 148	- 64	11 084
Économie et finances	13 137	- 193	12 944
Éducation nationale	1 021 721	- 3 466	1 018 255
Enseignement supérieur, recherche et innovation	8 016	- 662	7 354
Europe et affaires étrangères	13 530	- 71	13 459
Intérieur	287 325	- 480	286 845
Justice	84 969	- 199	84 770
Outre-mer	5 525	-	5 525
Services du Premier ministre	11 536	- 93	11 443
Solidarités et santé	9 938	-	9 938
Sports	-	-	-
Transition écologique et solidaire	40 805	- 477	40 328
Travail	9 251	- 160	9 091
II. - Budgets annexes	11 381	- 141	11 240
Contrôle et exploitation aériens	10 677	- 141	10 536
Publications officielles et information administrative	704	-	704
Total général	1 960 333	- 10 805	1 949 528

Fait à Charleville-Mézières, le 7 novembre 2018.

Édouard PHILIPPE

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'économie et des finances

Bruno LE MAIRE

*Le ministre de l'action
et des comptes publics*

Gérald DARMANIN



États législatifs annexés

ÉTAT A

(Article 4 du projet de loi)

Voies et moyens pour 2018 révisés

BUDGET GÉNÉRAL

(en euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2018
1. Recettes fiscales		
11. Impôt sur le revenu		727 248 000
1101	Impôt sur le revenu	727 248 000
12. Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles		259 244 000
1201	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	259 244 000
13. Impôt sur les sociétés		3 060 340 000
1301	Impôt sur les sociétés	3 076 026 000
1302	Contribution sociale sur les bénéfices des sociétés	-15 686 000
14. Autres impôts directs et taxes assimilées		1 077 921 000
1401	Retenues à la source sur certains bénéficiaires non commerciaux et de l'impôt sur le revenu	360 877 000
1402	Retenues à la source et prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes	458 125 000
1405	Prélèvement exceptionnel de 25% sur les distributions de bénéfices	-348 000
1406	Impôt sur la fortune immobilière	-151 850 000
1408	Prélèvements sur les entreprises d'assurance	39 191 000
1410	Cotisation minimale de taxe professionnelle	1 700 000
1411	Cotisations perçues au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction	8 181 000
1412	Taxe de participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue	-1 600 000
1413	Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité	-1 223 000
1416	Taxe sur les surfaces commerciales	3 948 000
1421	Cotisation nationale de péréquation de taxe professionnelle	2 300 000
1427	Prélèvements de solidarité	124 000 000
1498	Cotisation foncière des entreprises (affectation temporaire à l'État en 2010)	3 500 000
1499	Recettes diverses	231 120 000
15. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		309 549 000
1501	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	309 549 000
16. Taxe sur la valeur ajoutée		3 255 071 000
1601	Taxe sur la valeur ajoutée	3 255 071 000
17. Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes		2 682 033 000
1701	Mutations à titre onéreux de créances, rentes, prix d'offices	6 035 000
1702	Mutations à titre onéreux de fonds de commerce	9 354 000
1703	Mutations à titre onéreux de meubles corporels	-29 000
1704	Mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers	10 743 000
1705	Mutations à titre gratuit entre vifs (donations)	1 007 000 000
1706	Mutations à titre gratuit par décès	1 854 000 000
1707	Contribution de sécurité immobilière	19 650 000
1711	Autres conventions et actes civils	-60 927 000
1713	Taxe de publicité foncière	41 323 000

(en euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2018
1714	Prélèvement sur les sommes versées par les organismes d'assurances et assimilés à raison des contrats d'assurances en cas de décès	-48 435 000
1716	Recettes diverses et pénalités	39 380 000
1721	Timbre unique	56 680 000
1753	Autres taxes intérieures	-466 559 000
1754	Autres droits et recettes accessoires	10 101 000
1755	Amendes et confiscations	-5 329 000
1756	Taxe générale sur les activités polluantes	140 300 000
1768	Taxe spéciale sur certains véhicules routiers	-119 311 000
1774	Taxe spéciale sur la publicité télévisée	-998 000
1776	Redevances sanitaires d'abattage et de découpage	-2 294 000
1777	Taxe sur certaines dépenses de publicité	344 000
1780	Taxe de l'aviation civile	100 000
1782	Taxes sur les stations et liaisons radioélectriques privées	-1 380 000
1785	Produits des jeux exploités par la Française des jeux (hors paris sportifs)	59 000 000
1786	Prélèvements sur le produit des jeux dans les casinos	11 018 000
1787	Prélèvement sur le produit brut des paris hippiques	-5 352 000
1788	Prélèvement sur les paris sportifs	102 674 000
1789	Prélèvement sur les jeux de cercle en ligne	-601 000
1797	Taxe sur les transactions financières	109 000 000
1798	Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (affectation temporaire à l'Etat en 2010)	100 000
1799	Autres taxes	-83 554 000
2. Recettes non fiscales		
21. Dividendes et recettes assimilées		405 994 000
2110	Produits des participations de l'État dans des entreprises financières	192 541 000
2111	Contribution de la Caisse des dépôts et consignations représentative de l'impôt sur les sociétés	32 000 000
2116	Produits des participations de l'État dans des entreprises non financières et bénéfices des établissements publics non financiers	177 580 000
2199	Autres dividendes et recettes assimilées	3 873 000
22. Produits du domaine de l'État		-216 583 000
2201	Revenus du domaine public non militaire	53 000 000
2202	Autres revenus du domaine public	-164 100 000
2203	Revenus du domaine privé	60 000 000
2204	Redevances d'usage des fréquences radioélectriques	-181 415 000
2209	Paiement par les administrations de leurs loyers budgétaires	15 000 000
2299	Autres revenus du Domaine	932 000
23. Produits de la vente de biens et services		307 653 000
2301	Remboursement par l'Union européenne des frais d'assiette et de perception des impôts et taxes perçus au profit de son budget	-28 450 000
2303	Autres frais d'assiette et de recouvrement	25 464 000
2304	Rémunération des prestations assurées par les services du Trésor Public au titre de la collecte de l'épargne	10 640 000
2305	Produits de la vente de divers biens	-3 000
2306	Produits de la vente de divers services	-994 000
2399	Autres recettes diverses	300 996 000
24. Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières		42 161 000
2401	Intérêts des prêts à des banques et à des États étrangers	-78 095 000
2402	Intérêts des prêts du fonds de développement économique et social	-1 400 000
2403	Intérêts des avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics	-7 000 000
2409	Intérêts des autres prêts et avances	-14 531 000
2411	Avances remboursables sous conditions consenties à l'aviation civile	90 330 000
2412	Autres avances remboursables sous conditions	-333 000

(en euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2018
2413	Reversement au titre des créances garanties par l'État	-426 000
2499	Autres remboursements d'avances, de prêts et d'autres créances immobilisées	53 616 000
	25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	6 895 000
2502	Produits des amendes prononcées par les autorités de la concurrence	-300 000 000
2503	Produits des amendes prononcées par les autres autorités administratives indépendantes	31 130 000
2504	Recouvrements poursuivis à l'initiative de l'agence judiciaire de l'Etat	-4 135 000
2505	Produit des autres amendes et condamnations pécuniaires	292 087 000
2510	Frais de poursuite	385 000
2511	Frais de justice et d'instance	-1 930 000
2512	Intérêts moratoires	91 000
2513	Pénalités	-10 733 000
	26. Divers	-168 693 000
2601	Reversements de Natixis	-1 000 000
2602	Reversements au titre des procédures de soutien financier au commerce extérieur	-319 650 000
2603	Prélèvements sur les fonds d'épargne gérés par la Caisse des Dépôts et Consignations	75 000 000
2604	Divers produits de la rémunération de la garantie de l'État	77 000 000
2611	Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires	17 039 000
2612	Redevances et divers produits pour frais de contrôle et de gestion	-945 000
2613	Prélèvement effectué sur les salaires des conservateurs des hypothèques	1 000
2614	Prélèvements effectués dans le cadre de la directive épargne	-8 294 000
2615	Commissions et frais de trésorerie perçus par l'État dans le cadre de son activité régalienn	174 000
2616	Frais d'inscription	-818 000
2617	Recouvrement des indemnisations versées par l'État au titre des expulsions locatives	-729 000
2618	Remboursement des frais de scolarité et accessoires	1 000
2620	Récupération d'indus	-25 314 000
2621	Recouvrements après admission en non-valeur	-7 402 000
2622	Divers versements de l'Union européenne	-4 105 000
2623	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères ne donnant pas lieu à rétablissement de crédits	11 289 000
2624	Intérêts divers (hors immobilisations financières)	7 941 000
2625	Recettes diverses en provenance de l'étranger	26 000
2626	Remboursement de certaines exonérations de taxe foncière sur les propriétés non bâties (art.109 de la loi de finances pour 1992)	-21 000
2697	Recettes accidentelles	60 793 000
2698	Produits divers	167 000
2699	Autres produits divers	-49 846 000
	3. Prélèvements sur les recettes de l'État	
	31. Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales	-213 216 000
3101	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation globale de fonctionnement	-1 000 000
3103	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs	-1 097 000
3104	Dotation de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	-53 029 000
3106	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	-281 512 000
3107	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	1 460 000
3122	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	116 787 000
3135	Prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	5 175 000
	32. Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne	738 000 000
3201	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit du budget de l'Union européenne	738 000 000
	4. Fonds de concours	

(en euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2018
Évaluation des fonds de concours		250 000 000

Récapitulation des recettes du budget général

(en euros)		
Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2018
1. Recettes fiscales		11 371 406 000
11	Impôt sur le revenu	727 248 000
12	Autres impôts directs perçus par voie d'émission de rôles	259 244 000
13	Impôt sur les sociétés	3 060 340 000
14	Autres impôts directs et taxes assimilées	1 077 921 000
15	Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	309 549 000
16	Taxe sur la valeur ajoutée	3 255 071 000
17	Enregistrement, timbre, autres contributions et taxes indirectes	2 682 033 000
2. Recettes non fiscales		377 427 000
21	Dividendes et recettes assimilées	405 994 000
22	Produits du domaine de l'État	-216 583 000
23	Produits de la vente de biens et services	307 653 000
24	Remboursements et intérêts des prêts, avances et autres immobilisations financières	42 161 000
25	Amendes, sanctions, pénalités et frais de poursuites	6 895 000
26	Divers	-168 693 000
3. Prélèvements sur les recettes de l'État		524 784 000
31	Prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales	-213 216 000
32	Prélèvement sur les recettes de l'État au profit de l'Union européenne	738 000 000
Total des recettes, nettes des prélèvements (1 + 2 - 3)		11 224 049 000
4. Fonds de concours		250 000 000
	Évaluation des fonds de concours	250 000 000

COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE

(en euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2018
	Aides à l'acquisition de véhicules propres	77 418 712
01	Produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	77 418 712
	Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	-38 223 220
	Section : Contrôle automatisé	-38 223 220
01	Amendes perçues par la voie du système de contrôle-sanction automatisé	-38 223 220
	Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale	17 000 000
01	Contribution des gestionnaires de réseaux publics de distribution	17 000 000
	Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage	57 205 548
01	Fraction du quota de la taxe d'apprentissage	57 205 548
	Gestion du patrimoine immobilier de l'État	-171 700 000
01	Produits des cessions immobilières	-171 700 000
	Participations financières de l'État	-1 500 000 000
01	Produit des cessions, par l'État, de titres, parts ou droits de sociétés détenus directement	-1 500 000 000
	Pensions	-509 434 313
	Section : Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité	-515 674 919
01	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension	-48 591 667
02	Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension	-383 080
03	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension	-19 248 098
04	Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension	-2 245 481
05	Personnels civils : retenues pour pensions : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste)	-3 074 664
06	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de France Télécom et agents détachés à France Télécom	1 217 867
07	Personnels civils : retenues pour pensions : primes et indemnités ouvrant droit à pension	2 859 877
08	Personnels civils : retenues pour pensions : validation des services auxiliaires : part agent : retenues rétroactives, versements du régime général, des autres régimes de base et de l'IRCANTEC	12 200 000
09	Personnels civils : retenues pour pensions : rachat des années d'études	600 000
10	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État : surcotisations salariales du temps partiel et des cessations progressives d'activité	-774 182
11	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés hors l'État : surcotisations salariales du temps partiel et des cessations progressives d'activité	5 766 756
12	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de La Poste et agents détachés à La Poste	-11 527 724
14	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres et détachés des budgets annexes	-863 276
21	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension (hors allocation temporaire d'invalidité)	-124 566 622

(en euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2018
22	Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors allocation temporaire d'invalidité)	-2 499 934
23	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension	-139 945 980
24	Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension	11 692 777
25	Personnels civils : contributions des employeurs : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste)	-17 100 094
26	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de France Télécom et agents détachés à France Télécom	-7 774 223
27	Personnels civils : contributions des employeurs : primes et indemnités ouvrant droit à pension	15 728 563
28	Personnels civils : contributions des employeurs : validation des services auxiliaires : part employeur : complément patronal, versements du régime général, des autres régimes de base et de l'IRCANTEC	24 000 000
32	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres de La Poste et agents détachés à La Poste	-86 630 740
33	Personnels civils : contributions des employeurs : allocation temporaire d'invalidité	-901 382
34	Personnels civils : contributions des employeurs : agents propres et détachés des budgets annexes	-221 513
41	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension	-22 891 554
42	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension	-5 951
43	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension	45 994
44	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension	35 480
45	Personnels militaires : retenues pour pensions : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste)	179 530
47	Personnels militaires : retenues pour pensions : primes et indemnités ouvrant droit à pension	-1 516 794
49	Personnels militaires : retenues pour pensions : rachat des années d'études	-200 000
51	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi conduisant à pension	-133 523 389
52	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés dans une administration de l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension	-151 911
53	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents propres des établissements publics et agents détachés en établissement public sur un emploi conduisant à pension	-449 313
54	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés dans les collectivités et établissements publics locaux sur un emploi conduisant à pension	-25 683
55	Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas à pension (hors France Télécom et hors La Poste)	429 392
57	Personnels militaires : contributions des employeurs : primes et indemnités ouvrant droit à pension	-135 953
61	Recettes diverses (administration centrale) : Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) : transfert au titre de l'article 59 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010	12 018 053
63	Recettes diverses (administration centrale) : versement du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) au titre de la majoration du minimum vieillesse : personnels civils	200 000
65	Recettes diverses (administration centrale) : compensation démographique généralisée : personnels civils et militaires	22 000 000
67	Recettes diverses : récupération des indus sur pensions : personnels civils	-499 498
68	Recettes diverses : récupération des indus sur pensions : personnels militaires	499 498
69	Autres recettes diverses	600 000
	Section : Ouvriers des établissements industriels de l'État	13 400 606
71	Cotisations salariales et patronales	26 730 987
72	Contribution au Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État (FSPOEIE) et au Fonds des rentes d'accident du travail des ouvriers civils des établissements militaires (RATOCEM)	-10 878 720
73	Compensations inter-régimes généralisée et spécifique	-2 000 000
74	Recettes diverses	-353 262

(en euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2018
75	Autres financements : Fonds de solidarité vieillesse (FSV), Fonds de solidarité invalidité (FSI) et cotisations rétroactives	-98 399
	Section : Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	-7 160 000
81	Financement de la retraite du combattant : participation du budget général	-1 300 000
83	Financement du traitement de membres de la Légion d'honneur : participation du budget général	-10 172
84	Financement du traitement de membres de la Légion d'honneur : autres moyens	618
85	Financement du traitement de personnes décorées de la Médaille militaire : participation du budget général	9 554
87	Financement des pensions militaires d'invalidité : participation du budget général	-7 643 470
88	Financement des pensions militaires d'invalidité : autres moyens	-356 530
89	Financement des pensions d'Alsace-Lorraine : participation du budget général	-310 181
90	Financement des pensions d'Alsace-Lorraine : autres moyens	50 181
91	Financement des allocations de reconnaissance des anciens supplétifs : participation du budget général	2 030 000
93	Financement des pensions des sapeurs-pompiers et anciens agents de la défense passive victimes d'accident : participation du budget général	400 000
94	Financement des pensions de l'ORTF : participation du budget général	-30 000
	Transition énergétique	-594 646 167
04	Fraction de la taxe intérieure sur les produits énergétiques prévue à l'article 265 du code des douanes	-577 646 167
06	Revenus tirés de la mise aux enchères des garanties d'origine	-17 000 000
	Total	-2 662 379 440

COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

(en euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2018
	Prêts à des États étrangers	800 000 000
	Section : Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	800 000 000
03	Remboursement de prêts octroyés par l'Agence française de développement	800 000 000
	Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés	8 860 000
	Section : Prêts pour le développement économique et social	8 860 000
06	Prêts pour le développement économique et social	8 860 000
	Total	808 860 000

ÉTAT B**(Article 5 du projet de loi)****Répartition des crédits pour 2018 ouverts et annulés, par mission et programme, au titre du budget général****BUDGET GÉNÉRAL**

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Action extérieure de l'État	20 601 193	20 601 193	76 167 851	77 941 620
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>	20 601 193 20 601 193	20 601 193 20 601 193	55 218 994	56 591 005
Diplomatie culturelle et d'influence			9 596 901	9 596 901
Français à l'étranger et affaires consulaires			11 351 956	11 753 714
Administration générale et territoriale de l'État			22 065 023	24 161 723
Administration territoriale <i>dont titre 2</i>			6 480 943 5 399 196	6 628 605 5 399 196
Vie politique, culturelle et associative <i>dont titre 2</i>			1 970 722 393 950	3 150 639 393 950
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur <i>dont titre 2</i>			13 613 358 11 473 502	14 382 479 11 473 502
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales			25 149 934	26 376 669
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture			13 491 528	14 740 528
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>			8 143 312 756 560	7 968 961 756 560
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture			3 515 094	3 667 180
Aide publique au développement	430 390 163	6 602 180	36 778 954	37 332 687
Aide économique et financière au développement	423 787 983			4 016 082
Solidarité à l'égard des pays en développement <i>dont titre 2</i>	6 602 180 6 602 180	6 602 180 6 602 180	36 778 954	33 316 605
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation			22 505 057	22 505 057
Liens entre la Nation et son armée			1 280 430	1 280 430
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant			21 224 627	21 224 627
Cohésion des territoires	150 238 007	150 238 007	31 830 614	29 600 073
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	60 238 007	60 238 007		
Aide à l'accès au logement	90 000 000	90 000 000		
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat			13 242 339	9 442 339
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire <i>dont titre 2</i>			5 238 279 89 063	7 005 738 89 063
Interventions territoriales de l'État			1 017 254	819 254
Politique de la ville <i>dont titre 2</i>			12 332 742 73 025	12 332 742 73 025
Conseil et contrôle de l'État			595 941	595 941
Conseil économique, social et environnemental <i>dont titre 2</i>			159 340 159 340	159 340 159 340

Projet de loi de finances rectificative

ÉTATS LÉGISLATIFS ANNEXÉS

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Cour des comptes et autres juridictions financières <i>dont titre 2</i>			423 625 423 625	423 625 423 625
Haut Conseil des finances publiques <i>dont titre 2</i>			12 976 12 976	12 976 12 976
Culture	20 100 000	20 100 000	97 894 531	40 651 377
Création	20 100 000	20 100 000		
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture			97 894 531	40 651 377
Défense	404 190 031	404 190 031	404 190 031	404 190 031
Environnement et prospective de la politique de défense			20 000 000	20 000 000
Préparation et emploi des forces	404 190 031	404 190 031		
Soutien de la politique de la défense			65 000 000	65 000 000
Équipement des forces			319 190 031	319 190 031
Direction de l'action du Gouvernement	7 674 723	3 175 290	24 373 002	19 706 770
Coordination du travail gouvernemental <i>dont titre 2</i>	7 674 723	3 175 290	2 143 273 2 143 273	2 143 273 2 143 273
Protection des droits et libertés <i>dont titre 2</i>			519 207 519 207	519 207 519 207
Moyens mutualisés des administrations déconcentrées <i>dont titre 2</i>			21 710 522 2 394 177	17 044 290 2 394 177
Écologie, développement et mobilité durables	99 487 752	85 501 645	151 115 598	200 098 449
Infrastructures et services de transports			91 931 538	89 904 419
Affaires maritimes			2 299 066	2 299 066
Paysages, eau et biodiversité			4 421 830	4 421 830
Expertise, information géographique et météorologie			5 511 206	5 481 018
Prévention des risques			41 727 252	41 420 352
Énergie, climat et après-mines	25 501 645	85 501 645		
Service public de l'énergie	73 986 107			50 057 438
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables			5 224 706	6 514 326
Économie			57 189 054	56 076 706
Développement des entreprises et régulations <i>dont titre 2</i>			43 376 545 1 267 878	37 245 332 1 267 878
Plan 'France Très haut débit'			10 900 000	10 900 000
Statistiques et études économiques <i>dont titre 2</i>			2 912 509 1 261 668	7 931 374 1 261 668
Engagements financiers de l'État	453 000 000	453 000 000	46 811 029	52 328 532
Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)	453 000 000	453 000 000		
Épargne			46 811 029	46 811 029
Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque				5 517 503
Enseignement scolaire	205 377 821	205 377 821	59 732 718	58 042 764
Enseignement scolaire public du premier degré			2 370 000	2 370 000
Enseignement scolaire public du second degré <i>dont titre 2</i>	163 296 194 163 296 194	163 296 194 163 296 194	5 846 547	5 846 547
Vie de l'élève <i>dont titre 2</i>	23 061 482 23 061 482	23 061 482 23 061 482	16 568 194	16 568 194
Enseignement privé du premier et du second degrés <i>dont titre 2</i>	19 020 145 19 020 145	19 020 145 19 020 145	5 229 193	5 229 193
Soutien de la politique de l'éducation nationale			23 396 200	21 281 881
Enseignement technique agricole <i>dont titre 2</i>			6 322 584 2 060 688	6 746 949 2 060 688

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Gestion des finances publiques et des ressources humaines			125 859 683	90 000 000
Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local <i>dont titre 2</i>			60 537 301 12 506 809	45 836 963 12 506 809
Conduite et pilotage des politiques économiques et financières			30 275 502	14 852 981
Facilitation et sécurisation des échanges <i>dont titre 2</i>			28 677 103 1 274 729	23 492 557 1 274 729
Fonction publique <i>dont titre 2</i>			6 369 777 201 190	5 817 499 201 190
Immigration, asile et intégration	86 595 354	83 729 960	6 973 835	6 972 652
Immigration et asile	86 595 354	83 729 960		
Intégration et accès à la nationalité française			6 973 835	6 972 652
Investissements d'avenir	250 000 000	33 500 000	216 500 000	
Valorisation de la recherche	250 000 000			
Accélération de la modernisation des entreprises		33 500 000	216 500 000	
Justice			67 169 066	60 749 732
Justice judiciaire <i>dont titre 2</i>			16 166 263 1 300 326	1 300 326 1 300 326
Administration pénitentiaire			18 806 062	32 875 826
Protection judiciaire de la jeunesse <i>dont titre 2</i>			15 237 322 1 853 983	11 863 653 1 853 983
Accès au droit et à la justice			8 245 260	8 245 260
Conduite et pilotage de la politique de la justice <i>dont titre 2</i>			8 429 212 670 110	6 172 025 670 110
Conseil supérieur de la magistrature <i>dont titre 2</i>			284 947 230 945	292 642 230 945
Médias, livre et industries culturelles			13 612 471	9 572 924
Presse et médias			5 739 208	5 739 208
Livre et industries culturelles			7 873 263	3 833 716
Outre-mer	133 620 481	111 497 226		
Emploi outre-mer	100 030 146	78 050 913		
Conditions de vie outre-mer	33 590 335	33 446 313		
Recherche et enseignement supérieur	20 120 101	20 120 101	224 779 152	224 494 851
Formations supérieures et recherche universitaire <i>dont titre 2</i>	20 120 101 20 120 101	20 120 101 20 120 101	47 471 655	45 636 311
Vie étudiante			56 382 763	56 382 763
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires			71 234 893	72 612 480
Recherche spatiale			20 439 174	20 439 174
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables			14 114 094	14 264 094
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle <i>dont titre 2</i>			3 479 436 544 186	3 479 436 544 186
Recherche duale (civile et militaire)			4 838 511	4 838 511
Recherche culturelle et culture scientifique			1 968 125	1 965 699
Enseignement supérieur et recherche agricoles			4 850 501	4 876 383
Régimes sociaux et de retraite	115 510 772	115 510 772		
Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres	115 510 772	115 510 772		
Relations avec les collectivités territoriales	165 000 000	112 618 024		2 024 939
Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	115 000 000	112 618 024		

Projet de loi de finances rectificative

ÉTATS LÉGISLATIFS ANNEXÉS

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Concours spécifiques et administration	50 000 000			2 024 939
Remboursements et dégrèvements	4 647 604 000	4 647 604 000		
Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)	3 894 604 000	3 894 604 000		
Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)	753 000 000	753 000 000		
Santé	11 643 907	11 643 907	12 116 058	12 293 390
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins			12 116 058	12 293 390
Protection maladie	11 643 907	11 643 907		
Sécurités	31 554 630	31 554 630	135 502 282	78 458 059
Police nationale	31 554 630	31 554 630	43 769 993	35 186 330
<i>dont titre 2</i>	<i>31 554 630</i>	<i>31 554 630</i>		
Gendarmerie nationale			48 071 544	16 401 826
Sécurité et éducation routières			1 194 877	1 194 877
Sécurité civile			42 465 868	25 675 026
<i>dont titre 2</i>			<i>5 718 188</i>	<i>5 718 188</i>
Solidarité, insertion et égalité des chances	260 473 649	261 453 766	12 915 664	13 129 097
Inclusion sociale et protection des personnes	260 473 649	261 453 766		
Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative			12 915 664	13 129 097
<i>dont titre 2</i>			<i>2 626 061</i>	<i>2 626 061</i>
Sport, jeunesse et vie associative			1 740 000	11 129 426
Sport			1 740 000	11 129 426
Travail et emploi	173 194 781		13 491 958	491 728 457
Accès et retour à l'emploi				358 554 245
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	173 194 781			116 995 552
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail			9 648 576	12 434 665
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail			3 843 382	3 743 995
<i>dont titre 2</i>			<i>2 169 159</i>	<i>2 169 159</i>
Total	7 686 377 365	6 778 018 553	1 887 059 506	2 050 161 926

ÉTAT C**(Article 6 du projet de loi)****Répartition des crédits pour 2018 ouverts et annulés, par mission et programme, au titre des budgets annexes****BUDGETS ANNEXES**

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Contrôle et exploitation aériens	15 925 463	15 925 463	15 925 463	15 925 463
Soutien aux prestations de l'aviation civile <i>dont charges de personnel</i>			15 925 463 9 290 601	15 925 463 9 290 601
Navigation aérienne	15 925 463	15 925 463		
Publications officielles et information administrative			17 286 044	16 483 560
Édition et diffusion			12 776 435	13 239 911
Pilotage et ressources humaines <i>dont charges de personnel</i>			4 509 609 1 609 382	3 243 649 1 609 382
Total	15 925 463	15 925 463	33 211 507	32 409 023

ÉTAT D**(Article 7 du projet de loi)****Répartition des crédits pour 2018 ouverts et annulés, par mission et programme, au titre des comptes spéciaux****COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE**


(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Aides à l'acquisition de véhicules propres	77 418 712	77 418 712		
Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants	77 418 712	77 418 712		
Contrôle de la circulation et du stationnement routiers				38 237 890
Structures et dispositifs de sécurité routière				38 237 890
Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage	56 848 665	54 480 452		
Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage	56 848 665	54 480 452		
Transition énergétique			594 646 167	594 646 167
Soutien à la transition énergétique			594 646 167	594 646 167
Total	134 267 377	131 899 164	594 646 167	632 884 057

COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

(en euros)

Mission / Programme	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement annulés
Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics			110 000 000	110 000 000
Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics			110 000 000	110 000 000
Prêts à des États étrangers			664 800 000	381 900 000
Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France			400 000 000	117 100 000
Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France			264 800 000	264 800 000
Total			774 800 000	491 900 000



**Analyse par programme des modifications de crédits
intervenues en gestion et motivation des modifications
proposées par le projet de loi**

I. Budget général : programmes porteurs d'ouvertures nettes de crédits proposées à l'état B

Aide publique au développement

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	423 787 983		-4 016 082	

Programme n° 110 : Aide économique et financière au développement

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	840 500 721		961 413 997	
Modifications intervenues en gestion	60 730 000	0	60 650 000	0
Total des crédits ouverts	901 230 721	0	1 022 063 997	0
Ouvertures nettes de crédits proposées à l'état B	423 787 983		-4 016 082	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 423,8 M€ en AE qui résulte pour l'essentiel d'une contraction de deux types d'opérations : d'une part, d'un besoin d'ouverture en AE (527 M€) lié à la bonification de prêts de l'État à l'Agence française de développement (AFD) (500 M€) et au FIDA (27 M€) et, d'autre part, d'une réduction du besoin d'AE liée à des gains de change au titre de la reconstitution de plusieurs fonds, principalement le fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour - 83 M€, le Protocole de Montréal pour - 19 M€, le Fonds international de développement agricole (FIDA) pour - 14 M€. Par ailleurs, annulation de 4 M€ en CP, portant exclusivement sur la réserve de précaution du programme, du fait de sous-exécutions sur des dispositifs à décaissements pluriannuels (Fonds d'étude et d'aide au secteur privé (FASEP), bonifications des prêts de l'Agence française de développement (AFD) dans les États étrangers).

Cohésion des territoires

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	150 238 007		150 238 007	

Programme n° 177 : Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 953 693 863		1 953 693 863	
Modifications intervenues en gestion	64 633 104	0	96 222 023	0
Total des crédits ouverts	2 018 326 967	0	2 049 915 886	0
Ouvertures nettes de crédits proposées à l'état B	60 238 007		60 238 007	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 60,2 M€ en AE et en CP pour couvrir les besoins constatés au titre des renforts hivernaux (46,7 M€), d'un accroissement des bénéficiaires de l'aide sociale (5,4 M€) et d'un besoin de financement au titre de l'aide aux collectivités gérant des aires d'accueil de gens du voyage (8,1 M€).

Programme n° 109 : Aide à l'accès au logement

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	14 256 200 000		14 256 200 000	
Modifications intervenues en gestion	10 000	0	16 500	0
Total des crédits ouverts	14 256 210 000	0	14 256 216 500	0
Ouvertures nettes de crédits proposées à l'état B	90 000 000		90 000 000	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 90 M€ en AE et en CP pour assurer l'équilibre du Fonds national d'aide au logement (FNAL) chargé du financement des aides personnelles au logement, en raison d'une dynamique de ces aides (17 Md€) légèrement plus élevée que celle prévue en LFI.

Projet de loi de finances rectificative

MODIFICATIONS EN GESTION ET MOTIF DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Culture

	Autorisations d'engagement	<i>dont AE titre 2</i>	Crédits de paiement	<i>dont CP titre 2</i>
Total des ouvertures nettes proposées	20 100 000		20 100 000	

Programme n° 131 : Création

	Autorisations d'engagement	<i>dont AE titre 2</i>	Crédits de paiement	<i>dont CP titre 2</i>
Crédits ouverts en loi de finances initiale	848 516 591		778 894 399	
Modifications intervenues en gestion	5 478 247	0	549 788	0
Total des crédits ouverts	853 994 838	0	779 444 187	0
Ouvertures nettes de crédits proposées à l'état B	20 100 000		20 100 000	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 20,1 M€ en AE et CP afin de rembourser une partie de l'avance AFT contractée pour la salle Pleyel pour un total de 25,5 M€.

Défense

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	404 190 031		404 190 031	

Programme n° 178 : Préparation et emploi des forces

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	8 817 980 528		8 066 880 474	
Modifications intervenues en gestion	1 463 648 403	0	297 564 097	0
Total des crédits ouverts	10 281 628 931	0	8 364 444 571	0
Ouvertures nettes de crédits proposées à l'état B	404 190 031		404 190 031	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 404,2 M€ en AE et CP pour le financement des opérations extérieures (OPEX) et des missions intérieures (MISSINT).

Direction de l'action du Gouvernement

	Autorisations d'engagement	<i>dont AE titre 2</i>	Crédits de paiement	<i>dont CP titre 2</i>
Total des ouvertures nettes proposées	5 531 450	-2 143 273	1 032 017	-2 143 273

Programme n° 129 : Coordination du travail gouvernemental

	Autorisations d'engagement	<i>dont AE titre 2</i>	Crédits de paiement	<i>dont CP titre 2</i>
Crédits ouverts en loi de finances initiale	684 075 912	239 959 654	712 190 615	239 959 654
Modifications intervenues en gestion	-34 771 891	-5 695 621	-28 402 760	-5 695 621
Total des crédits ouverts	649 304 021	234 264 033	683 787 855	234 264 033
Ouvertures nettes de crédits proposées à l'état B	5 531 450	-2 143 273	1 032 017	-2 143 273

Motifs des ouvertures

Ouverture de 11 M€ afin de contribuer aux besoins de financement de la transformation numérique de l'action publique dans les prochaines années, dans la continuité de l'action « Transition numérique et modernisation de l'action publique » du PIA 2, à partir des actions « Rénovation thermique des logements - prime exceptionnelle », « Ville de demain » et « Démonstrateurs énergies renouvelables et décarbonées ». Par ailleurs, annulation de 2,1 M€ de crédits de personnel (crédits de titre 2) au regard de la consommation attendue de la masse salariale sur ce programme en raison, notamment, d'un décalage de certains recrutements. Cette annulation de crédits est en partie imputée sur la mise en réserve initiale à hauteur de 0,9 M€. Enfin, annulation de 3,3 M€ en AE et de 7,8 M€ en CP de crédits hors titre 2, mis en réserve et non consommés.

Écologie, développement et mobilité durables

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	99 487 752		35 444 207	

Programme n° 174 : Énergie, climat et après-mines

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	426 520 008		426 520 008	
Modifications intervenues en gestion	577 976	0	2 545 408	0
Total des crédits ouverts	427 097 984	0	429 065 416	0
Ouvertures nettes de crédits proposées à l'état B	25 501 645		85 501 645	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 38 M€ en AE et en CP afin de compenser le versement réalisé en 2018 du programme 174 au compte d'affectation spéciale « Aides à l'acquisition des véhicules propres » pour couvrir les dépenses liées à la prime à la conversion. Ouverture de 60 M€ en CP afin d'assurer la couverture des restes à payer des actions financées par le fonds de financement pour la transition énergétique. Annulation de 12,5 M€ en AE et en CP des crédits imputés sur la réserve de précaution.

Programme n° 345 : Service public de l'énergie

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	3 043 920 452		3 043 920 452	
Modifications intervenues en gestion	446 000 000	0	1 140 361	0
Total des crédits ouverts	3 489 920 452	0	3 045 060 813	0
Ouvertures nettes de crédits proposées à l'état B	73 986 107		-50 057 438	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 74,0 M€ en AE en raison d'un besoin de compensation au titre des anciens tarifs sociaux de l'énergie. Par ailleurs, annulation de 50,1 M€ en CP, portant sur les crédits mis en réserve.

Engagements financiers de l'État

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	453 000 000		453 000 000	

Programme n° 117 : Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	41 197 000 000		41 197 000 000	
Modifications intervenues en gestion	0	0	0	0
Total des crédits ouverts	41 197 000 000	0	41 197 000 000	0
Ouvertures nettes de crédits proposées à l'état B	453 000 000		453 000 000	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 453 M€ en AE et CP pour abonder le programme 117, doté de crédits évaluatifs. Si l'État continue de bénéficier, en 2018, de taux d'intérêts légèrement inférieurs aux hypothèses retenues pour la loi de finances initiale pour 2018, l'inflation dans la zone euro et en France a été, au contraire, plus élevée qu'anticipé, conduisant à un coût plus élevé que prévu de la charge d'indexation. Au total, la majoration de la charge d'indexation des titres indexés excède la diminution des dépenses d'intérêts.

Enseignement scolaire

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	177 733 887	205 377 821	177 733 887	205 377 821

Programme n° 141 : Enseignement scolaire public du second degré

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	32 751 662 425	32 618 377 979	32 751 662 425	32 618 377 979
Modifications intervenues en gestion	25 648 905	5 842 741	27 215 078	5 842 741
Total des crédits ouverts	32 777 311 330	32 624 220 720	32 778 877 503	32 624 220 720
Ouvertures nettes de crédits proposées à l'état B	157 449 647	163 296 194	157 449 647	163 296 194

Motifs des ouvertures

Ouverture de 163,3 M€ en AE et CP au titre des dépenses de personnel qui s'appuie sur la dernière prévision d'exécution afin d'assurer la couverture en crédits de la paie du mois de décembre des enseignants. Les besoins d'ouverture restent inférieurs à ceux de l'année précédente et doivent être mis en regard du montant total de la LFI pour 2018 (0,31 %). Par ailleurs, annulation de 5,8 M€ en AE et CP portant essentiellement sur les crédits mis en réserve à hauteur de 4,0 M€ et dans une moindre mesure sur une dépense inférieure aux prévisions initiales concernant les crédits de formation continue (1,8 M€).

Programme n° 230 : Vie de l'élève

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	5 412 264 960	2 502 827 132	5 412 264 960	2 502 827 132
Modifications intervenues en gestion	4 108 885	0	5 747 393	0
Total des crédits ouverts	5 416 373 845	2 502 827 132	5 418 012 353	2 502 827 132
Ouvertures nettes de crédits proposées à l'état B	6 493 288	23 061 482	6 493 288	23 061 482

Motifs des ouvertures

Ouverture de 23,1 M€ en AE et CP au titre des dépenses de personnel qui s'appuie sur la dernière prévision d'exécution afin d'assurer la couverture en crédits de la paie du mois de décembre. Par ailleurs, annulation de 16,6 M€ en AE et CP, en raison d'une prévision plus favorable sur certains dispositifs du programme, portant sur les crédits mis en réserve.

Programme n° 139 : Enseignement privé du premier et du second degrés

	Autorisations d'engagement	<i>dont AE titre 2</i>	Crédits de paiement	<i>dont CP titre 2</i>
Crédits ouverts en loi de finances initiale	7 552 820 491	6 758 861 074	7 552 820 491	6 758 861 074
Modifications intervenues en gestion	962 560	0	1 223 457	0
Total des crédits ouverts	7 553 783 051	6 758 861 074	7 554 043 948	6 758 861 074
Ouvertures nettes de crédits proposées à l'état B	13 790 952	19 020 145	13 790 952	19 020 145

Motifs des ouvertures

Ouverture de 19 M€ en AE et CP au titre des dépenses de personnel qui s'appuie sur la dernière prévision d'exécution afin d'assurer la couverture en crédits de la paie du mois de décembre des enseignants. Par ailleurs, annulation de 5,2 M€ en AE et CP de crédits hors titre 2 intégralement imputée sur la mise en réserve initiale.

Immigration, asile et intégration

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	86 595 354		83 729 960	

Programme n° 303 : Immigration et asile

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 068 332 435		1 099 099 803	
Modifications intervenues en gestion	62 249 563	0	72 711 896	0
Total des crédits ouverts	1 130 581 998	0	1 171 811 699	0
Ouvertures nettes de crédits proposées à l'état B	86 595 354		83 729 960	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 86,6 M€ en AE et de 83,8 M€ en CP, au titre des besoins liés aux conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile, essentiellement l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA), en raison d'une dynamique de la demande plus importante qu'anticipée en LFI, de la revalorisation du complément alloué aux demandeurs non hébergés suite à une décision du Conseil d'État (+ 2 euros par jour) ainsi que d'une réduction des délais d'instruction inférieure aux ambitions initiales, en particulier suite à la grève au sein de la Cour nationale du droit d'asile.

Investissements d'avenir

	Autorisations d'engagement	<i>dont AE titre 2</i>	Crédits de paiement	<i>dont CP titre 2</i>
Total des ouvertures nettes proposées	250 000 000			

Programme n° 422 : Valorisation de la recherche

	Autorisations d'engagement	<i>dont AE titre 2</i>	Crédits de paiement	<i>dont CP titre 2</i>
Crédits ouverts en loi de finances initiale	0		227 000 000	
Modifications intervenues en gestion	2 120 000 000	0	0	0
Total des crédits ouverts	2 120 000 000	0	227 000 000	0
Ouvertures nettes de crédits proposées à l'état B	250 000 000			

Motifs des ouvertures

Ouverture de 250 M€ d'AE liée au financement du plan Nano 2022 à partir des actions « Filières » (50 M€) et « Industrie du futur - Fonds de garantie » (200 M€) du programme 423. En outre, un rétablissement de crédits à hauteur de 105 M€ intervient sur ce programme et correspond à un redéploiement de l'action "RHU" vers l'action "IHU".

Outre-mer

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	133 620 481		111 497 226	

Programme n° 138 : Emploi outre-mer

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 306 566 781	154 170 286	1 333 267 756	154 170 286
Modifications intervenues en gestion	43 018 777	0	35 926 012	0
Total des crédits ouverts	1 349 585 558	154 170 286	1 369 193 768	154 170 286
Ouvertures nettes de crédits proposées à l'état B	100 030 146		78 050 913	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 100,0 M€ en AE et 78,1 M€ en CP au titre de la compensation à la sécurité sociale des exonérations de cotisations patronales spécifiques outre-mer, permettant de couvrir la dynamique constatée en exécution des exonérations dites « LODEOM ».

Programme n° 123 : Conditions de vie outre-mer

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	796 603 568		733 407 002	
Modifications intervenues en gestion	70 231 553	0	52 355 398	0
Total des crédits ouverts	866 835 121	0	785 762 400	0
Ouvertures nettes de crédits proposées à l'état B	33 590 335		33 446 313	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 33,6 M€ en AE et 33,4 M€ en CP, au titre : 1° du règlement par la mission « Outre-mer » de sa quote-part de la charge résultant du contentieux dit « SARA » entre l'État et EDF, les autres missions contributrices ayant déjà acquitté la leur ; 2° du versement à la collectivité territoriale de Guyane (CTG) d'une aide exceptionnelle de soutien aux dépenses de revenu de solidarité active (RSA), conformément aux termes de la convention entre la CTG et l'État relative à la mise en œuvre des dispositions financières du Plan d'urgence pour la Guyane.

Régimes sociaux et de retraite

	Autorisations d'engagement	<i>dont AE titre 2</i>	Crédits de paiement	<i>dont CP titre 2</i>
Total des ouvertures nettes proposées	115 510 772		115 510 772	

Programme n° 198 : Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres

	Autorisations d'engagement	<i>dont AE titre 2</i>	Crédits de paiement	<i>dont CP titre 2</i>
Crédits ouverts en loi de finances initiale	4 119 817 163		4 119 817 163	
Modifications intervenues en gestion	0	0	0	0
Total des crédits ouverts	4 119 817 163	0	4 119 817 163	0
Ouvertures nettes de crédits proposées à l'état B	115 510 772		115 510 772	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 115,5 M€ en AE et en CP au profit de la caisse de prévoyance de retraite du personnel de la SNCF, à la suite d'une révision à la hausse du besoin de financement du régime de retraite (moindres recettes de cotisation en lien avec le mouvement social du début d'année 2018 et hausse du nombre de départs) et afin de rembourser la créance que la caisse détient sur l'État à la suite de la décision du Conseil d'État de mai 2016 sur le taux de cotisation dit T1.

Relations avec les collectivités territoriales

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	165 000 000		110 593 085	

Programme n° 119 : Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	3 607 912 667		3 412 359 830	
Modifications intervenues en gestion	6 904 019	0	6 210 402	0
Total des crédits ouverts	3 614 816 686	0	3 418 570 232	0
Ouvertures nettes de crédits proposées à l'état B	115 000 000		112 618 024	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 115 M€ en AE et en CP, au titre du fonds de stabilisation à destination des départements de métropole et d'outre-mer connaissant une situation financière dégradée au regard des charges induites par le financement des allocations individuelles de solidarité. L'ouverture de crédits est de 112,6 M€ en CP sur le programme du fait d'une économie de constatation de 2,4 M€ en CP.

Programme n° 122 : Concours spécifiques et administration

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	184 671 872		249 391 164	
Modifications intervenues en gestion	65 696 025	0	50 559 223	0
Total des crédits ouverts	250 367 897	0	299 950 387	0
Ouvertures nettes de crédits proposées à l'état B	50 000 000		-2 024 939	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 50 M€ en AE, au titre de la dotation de solidarité à destination des collectivités territoriales touchées par des événements climatiques, mobilisée dans le département de l'Aude en raison des inondations du mois d'octobre. 30 M€ en AE sont d'ores et déjà disponibles sur le programme pour atteindre 80 M€ en AE au total. Par ailleurs, annulation de 2 M€ en CP portant sur les crédits mis en réserve, en raison d'une économie de constatation sur le programme.

Projet de loi de finances rectificative

MODIFICATIONS EN GESTION ET MOTIF DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Remboursements et dégrèvements

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	4 647 604 000		4 647 604 000	

Programme n° 200 : Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	104 755 474 000		104 755 474 000	
Modifications intervenues en gestion	0	0	0	0
Total des crédits ouverts	104 755 474 000	0	104 755 474 000	0
Ouvertures nettes de crédits proposées à l'état B	3 894 604 000		3 894 604 000	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 3,9 Md€, en raison notamment : 1° de la prise en compte, sur les remboursements et dégrèvements, des ajustements des prévisions de recettes, reprenant les évaluations figurant dans l'annexe « Voies et moyens » annexée au PLF pour 2019 (+ 3,7 Md€) ; 2° de la révision à la hausse des remboursements et dégrèvements au titre de l'impôt sur le revenu, compte tenu des dernières remontées comptables disponibles (+ 100 M€) ; 3° de la révision à la hausse des remboursements au titre de la contribution à l'audiovisuel public, à la suite de l'adoption en première lecture du PLF pour 2019, avec effet sur 2018, d'un amendement reconduisant l'exonération de contribution à l'audiovisuel public dont bénéficient les retraités modestes (+ 54 M€).

Programme n° 201 : Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	15 212 000 000		15 212 000 000	
Modifications intervenues en gestion	0	0	0	0
Total des crédits ouverts	15 212 000 000	0	15 212 000 000	0
Ouvertures nettes de crédits proposées à l'état B	753 000 000		753 000 000	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 0,8 Md€, en raison notamment : 1° de la prise en compte, sur les remboursements et dégrèvements, des ajustements des prévisions de recettes, reprenant les évaluations figurant dans l'annexe « Voies et moyens » annexée au PLF pour 2019 (+ 0,9 Md€) ; 2° de la révision à la baisse des remboursements au titre de la taxe d'habitation, à la suite de l'adoption en première lecture du PLF pour 2019, avec effet sur 2018, d'un amendement reconduisant l'exonération de taxe d'habitation dont bénéficient les retraités modestes, dont l'effet sur le budget de l'État est reporté sur 2019 (- 143 M€).

Santé

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	11 643 907		11 643 907	

Programme n° 183 : Protection maladie

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	889 719 241		889 719 241	
Modifications intervenues en gestion	0	0	0	0
Total des crédits ouverts	889 719 241	0	889 719 241	0
Ouvertures nettes de crédits proposées à l'état B	11 643 907		11 643 907	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 11,6 M€ en AE et CP au titre des besoins de couverture de la dépense prévisionnelle d'aide médicale d'État (AME) de droit commun.

Solidarité, insertion et égalité des chances

	Autorisations d'engagement	<i>dont AE titre 2</i>	Crédits de paiement	<i>dont CP titre 2</i>
Total des ouvertures nettes proposées	260 473 649		261 453 766	

Programme n° 304 : Inclusion sociale et protection des personnes

	Autorisations d'engagement	<i>dont AE titre 2</i>	Crédits de paiement	<i>dont CP titre 2</i>
Crédits ouverts en loi de finances initiale	6 760 605 577		6 760 605 577	
Modifications intervenues en gestion	2 046 009	0	1 987 247	0
Total des crédits ouverts	6 762 651 586	0	6 762 592 824	0
Ouvertures nettes de crédits proposées à l'état B	260 473 649		261 453 766	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 260,5 M€ en AE et de 261,5 M€ en CP pour financer la dynamique plus forte qu'anticipée de la prime d'activité, en raison notamment d'un nombre de bénéficiaires supérieur à celui anticipé en loi de finances initiale (2,66 millions en juin 2018) et au retour sur l'économie liée aux pensions d'invalidité et rentes « accidents du travail / maladies professionnelles », mais également des mesures d'aide sociale à l'enfance et en faveur des mineurs non accompagnés.

Travail et emploi

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	173 194 781		-116 995 552	

Programme n° 103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	5 876 321 638		6 758 374 918	
Modifications intervenues en gestion	80 527 128	0	246 776 771	0
Total des crédits ouverts	5 956 848 766	0	7 005 151 689	0
Ouvertures nettes de crédits proposées à l'état B	173 194 781		-116 995 552	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 173,2 M€ en AE au titre d'un versement à l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) des premiers coûts d'accompagnement du plan de transformation (35 M€) ainsi que d'une prévision moins favorable qu'en LFI des exonérations de cotisations sociales, en particulier l'aide au chômeur créant ou reprenant une entreprise (ACCRE) et l'apprentissage (138,2 M€). Seule une ouverture en AE est nécessaire, les CP étant déjà disponibles en raison d'une prévision globale sur le programme plus favorable qu'en LFI. Par ailleurs, annulation de 117 M€ en CP portant sur les crédits mis en réserve, en raison, notamment, d'une prévision plus favorable qu'en LFI de l'Aide embauche PME (- 467,3 M€), compensée par l'utilisation par fongibilité d'une partie de cette marge sur les dispositifs mentionnés supra où la prévision est moins favorable qu'en LFI.

II. Budget général : programmes porteurs d'annulations nettes de crédits proposées à l'état B

Action extérieure de l'État

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	55 566 658	-20 601 193	57 340 427	-20 601 193

Programme n° 105 : Action de la France en Europe et dans le monde

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 898 735 804	622 163 978	1 901 700 695	622 163 978
Modifications intervenues en gestion	33 652 198	70 558	29 013 793	70 558
Total des crédits ouverts	1 932 388 002	622 234 536	1 930 714 488	622 234 536
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	34 617 801	-20 601 193	35 989 812	-20 601 193

Motifs des annulations

Annulation de 55,2 M€ en AE et de 56,6 M€ en CP, en raison notamment de moindres appels à contribution sur les opérations de maintien de la paix (OMP) et les contributions internationales, d'économies de constatation sur les dépenses de protocoles, ainsi que de moindres dépenses de fonctionnement en administration centrale et dans le réseau. Ces annulations de crédits portent sur les crédits mis en réserve à hauteur de 38,3 M€ en AE et 38,4 M€ en CP. Par ailleurs, ouverture de 20,6 M€ en AE et CP pour le financement des dépenses de personnel du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) sur le programme 105. Parmi les 20,6 M€ ouverts, 7,1 M€ seront consacrés au financement du CAS « Pensions ». Ce besoin d'ouverture est dû principalement à la variation de l'effet change-prix sur l'indemnité de résidence à l'étranger versée aux agents du ministère en service à l'étranger. Ce dernier ayant un impact à la hausse cette année, il est nécessaire d'ouvrir les crédits correspondants.

Programme n° 185 : Diplomatie culturelle et d'influence

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	718 461 094	73 470 171	718 461 094	73 470 171
Modifications intervenues en gestion	6 067 260	0	6 463 095	0
Total des crédits ouverts	724 528 354	73 470 171	724 924 189	73 470 171
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	9 596 901		9 596 901	

Motifs des annulations

Annulation de 9,6 M€ en AE et CP portant sur les crédits mis en réserve, avec un dégel de 0,7 M€ correspondant au financement de la participation de la France au Forum sur la gouvernance de l'Internet.

Programme n° 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	368 694 982	229 157 256	368 694 982	229 157 256
Modifications intervenues en gestion	3 362 153	1 450 941	5 076 001	1 450 941
Total des crédits ouverts	372 057 135	230 608 197	373 770 983	230 608 197
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	11 351 956		11 753 714	

Motifs des annulations

Annulation de 11,4 M€ en AE et de 11,8 M€ en CP, en raison notamment d'une sous-exécution sur les aides à la scolarité, liée à des gains de change particulièrement favorables, ainsi que des économies sur le fonctionnement de la direction des Français à l'étranger et des affaires consulaires (DFAE). Ces annulations de crédits portent sur les crédits mis en réserve à hauteur de 4,2 M€ en AE et en CP.

Projet de loi de finances rectificative

MODIFICATIONS EN GESTION ET MOTIF DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Administration générale et territoriale de l'État

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	22 065 023	17 266 648	24 161 723	17 266 648

Programme n° 307 : Administration territoriale

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 695 608 865	1 513 328 303	1 691 278 699	1 513 328 303
Modifications intervenues en gestion	84 752 344	4 444 004	67 956 434	4 444 004
Total des crédits ouverts	1 780 361 209	1 517 772 307	1 759 235 133	1 517 772 307
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	6 480 943	5 399 196	6 628 605	5 399 196

Motifs des annulations

Annulation de 5,4 M€ de crédits de personnel (titre 2) résultant notamment de décalages de certains recrutements (0,2 M€) et de la restitution de la mise en réserve initiale (5,2 M€). L'annulation des crédits de hors titre 2 d'un montant de 1,1 M€ en AE et 1,2 M€ en CP porte sur les crédits mis en réserve.

Programme n° 232 : Vie politique, culturelle et associative

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	122 499 509	5 911 443	125 819 509	5 911 443
Modifications intervenues en gestion	69 737 694	0	73 604 756	0
Total des crédits ouverts	192 237 203	5 911 443	199 424 265	5 911 443
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	1 970 722	393 950	3 150 639	393 950

Motifs des annulations

Annulation de 0,4 M€ de crédits de personnel (titre 2) au regard de la prévision de consommation sur le programme et du décalage de l'entrée en vigueur d'une revalorisation indemnitaire. L'annulation des autres crédits (hors titre 2) est liée au ralentissement de plusieurs projets informatiques (0,5 M€ en AE et 1,7 M€) et à la restitution de la mise en réserve résiduelle (1,1 M€ en AE et CP).

Programme n° 216 : Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		<i>dont AE titre 2</i>		<i>dont CP titre 2</i>
Crédits ouverts en loi de finances initiale	879 302 232	501 505 482	939 783 063	501 505 482
Modifications intervenues en gestion	22 374 338	1 415 063	25 059 105	1 415 063
Total des crédits ouverts	901 676 570	502 920 545	964 842 168	502 920 545
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	13 613 358	11 473 502	14 382 479	11 473 502

Motifs des annulations

Annulation de 11,5 M€ de crédits de personnel (titre 2) résultant notamment de rétablissements de crédits (remboursements de personnels mis à disposition dans d'autres administrations) plus importants que ceux prévus en budgétisation, d'une sous-consommation liée à des départs plus importants qu'escompté et de la restitution de la mise en réserve initiale (1,8 M€). L'annulation des autres crédits (hors titre 2) porte sur les crédits mis en réserve à hauteur de 2,1 M€ en AE et 2,9 M€ en CP.

Projet de loi de finances rectificative

MODIFICATIONS EN GESTION ET MOTIF DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	25 149 934	756 560	26 376 669	756 560

Programme n° 149 : Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	2 113 375 174		2 221 675 174	
Modifications intervenues en gestion	33 171 003	0	95 618 601	0
Total des crédits ouverts	2 146 546 177	0	2 317 293 775	0
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	13 491 528		14 740 528	

Motifs des annulations

Annulation de 13,5 M€ en AE et 14,7 M€ en CP en raison, notamment, de la sous-consommation des crédits de l'action 28 « Pêche et aquaculture » ainsi que de la maîtrise des dépenses liées au fonctionnement des opérateurs, à l'installation et au dispositif de soutien des industries agroalimentaires. Ces annulations de crédits portent sur les crédits mis en réserve.

Programme n° 206 : Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	554 137 920	317 817 920	552 137 920	317 817 920
Modifications intervenues en gestion	14 990 033	0	20 383 413	0
Total des crédits ouverts	569 127 953	317 817 920	572 521 333	317 817 920
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	8 143 312	756 560	7 968 961	756 560

Motifs des annulations

Annulation de 7,4 M€ en AE et 7,2 M€ en CP de crédits hors titre 2 du fait, notamment, de prévisions revues à la baisse sur la gestion de la bactérie phytopathogène *Xylella fastidiosa*, de la maîtrise de la dépense liée à la mise en œuvre du plan d'action sur le bien-être animal ainsi que de la diminution des besoins concernant le contentieux sur les retraites vétérinaires. Annulation de 0,8 M€ en AE et CP de crédits de titre 2, en raison notamment de la diminution des besoins concernant le contentieux sur les retraites vétérinaires.

Programme n° 215 : Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		<i>dont AE titre 2</i>		<i>dont CP titre 2</i>
Crédits ouverts en loi de finances initiale	649 305 131	568 504 538	655 350 680	568 504 538
Modifications intervenues en gestion	13 255 734	0	11 470 473	0
Total des crédits ouverts	662 560 865	568 504 538	666 821 153	568 504 538
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	3 515 094		3 667 180	

Motifs des annulations

Annulation de 3,5 M€ en AE et 3,7 M€ en CP. Cette sous-consommation résulte de dépenses moindres qu'attendues sur la politique immobilière. Ces annulations de crédits portent sur les crédits mis en réserve à hauteur de 2,4 M€ en AE et 2,6 M€ en CP.

Aide publique au développement

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	30 176 774	-6 602 180	26 714 425	-6 602 180

Programme n° 209 : Solidarité à l'égard des pays en développement

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 843 426 432	165 230 981	1 739 101 535	165 230 981
Modifications intervenues en gestion	2 209 915	0	3 283 826	0
Total des crédits ouverts	1 845 636 347	165 230 981	1 742 385 361	165 230 981
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	30 176 774	-6 602 180	26 714 425	-6 602 180

Motifs des annulations

Annulation de 36,8 M€ en AE et 33,3 M€ en CP en raison d'une économie de constatation sur la contribution au fonds européen de développement (FED), en partie compensée par un accroissement de l'aide d'urgence à destination de la Syrie. Cette annulation est imputée sur la mise en réserve initiale. Par ailleurs, ouverture de 6,6 M€ en AE et CP pour le financement des dépenses de personnel du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) sur le programme 209. Ce besoin d'ouverture est dû principalement à la variation de l'effet change-prix sur l'indemnité de résidence à l'étranger versée aux agents du ministère en service à l'étranger. Ce dernier ayant un impact à la hausse cette année, il est nécessaire d'ouvrir les crédits correspondants.

Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	22 505 057		22 505 057	

Programme n° 167 : Liens entre la Nation et son armée

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	42 844 421		42 681 000	
Modifications intervenues en gestion	55 465	0	1 083 235	0
Total des crédits ouverts	42 899 886	0	43 764 235	0
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	1 280 430		1 280 430	

Motifs des annulations

Annulation de 1,3 M€ en AE et CP portant sur les crédits mis en réserve.

Programme n° 169 : Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	2 316 874 662		2 317 674 662	
Modifications intervenues en gestion	202 021	0	202 021	0
Total des crédits ouverts	2 317 076 683	0	2 317 876 683	0
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	21 224 627		21 224 627	

Motifs des annulations

Annulation de 21,2 M€ en AE et CP rendue possible par une révision à la baisse des besoins pour des raisons démographiques, portant sur les crédits mis en réserve.

Projet de loi de finances rectificative

MODIFICATIONS EN GESTION ET MOTIF DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Cohésion des territoires

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	31 830 614	162 088	29 600 073	162 088

Programme n° 135 : Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	318 077 968		308 077 968	
Modifications intervenues en gestion	762 732 669	0	410 392 857	0
Total des crédits ouverts	1 080 810 637	0	718 470 825	0
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	13 242 339		9 442 339	

Motifs des annulations

Annulation de 6,24 M€ en AE de 2,4 M€ en CP, correspondant aux crédits mis en réserve et non consommés, à l'exception de 3,5 M€ de CP couvrant les besoins liés aux 10 M€ d'AE ouverts en LFI pour 2018 au titre de l'engagement pour le renouvellement du bassin minier. Par ailleurs, annulation de 7 M€ afin de contribuer aux besoins de financement de la transformation numérique de l'action publique dans les prochaines années, dans la continuité de l'action « Transition numérique et modernisation de l'action publique » du PIA 2, à partir des actions « Rénovation thermique des logements - prime exceptionnelle » et « Ville de demain ».

Programme n° 112 : Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	194 316 866	20 102 791	253 232 149	20 102 791
Modifications intervenues en gestion	8 566 495	138 267	13 890 696	138 267
Total des crédits ouverts	202 883 361	20 241 058	267 122 845	20 241 058
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	5 238 279	89 063	7 005 738	89 063

Motifs des annulations

Annulation de 0,09 M€ en AE et en CP de crédits de titre 2 et de 5,1 M€ en AE et 6,9 M€ en CP de crédits hors titre 2, correspondant aux crédits mis en réserve et non consommés.

Programme n° 162 : Interventions territoriales de l'État

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	33 908 465		27 308 465	
Modifications intervenues en gestion	26 551 303	0	30 610 994	0
Total des crédits ouverts	60 459 768	0	57 919 459	0
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	1 017 254		819 254	

Motifs des annulations

Annulation de 1 M€ en AE et de 0,8 M€ en CP portant sur les crédits mis en réserve.

Programme n° 147 : Politique de la ville

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	428 623 599	19 966 354	428 623 599	19 966 354
Modifications intervenues en gestion	483 010	0	852 669	0
Total des crédits ouverts	429 106 609	19 966 354	429 476 268	19 966 354
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	12 332 742	73 025	12 332 742	73 025

Motifs des annulations

Annulation de 0,07 M€ en AE et en CP de crédits de titre 2 et de 12,3 M€ en AE et en CP de crédits hors titre 2, correspondant aux crédits mis en réserve et non consommés. Ces annulations ne remettent pas en cause l'objectif de lancer dès 2018 l'apurement de la dette envers les caisses de sécurité sociale au titre des zones franches urbaines (ZFU).

Conseil et contrôle de l'État

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	595 941	595 941	595 941	595 941

Programme n° 126 : Conseil économique, social et environnemental

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	40 047 508	34 747 508	40 047 508	34 747 508
Modifications intervenues en gestion	1 604 702	1 602 619	1 604 702	1 602 619
Total des crédits ouverts	41 652 210	36 350 127	41 652 210	36 350 127
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	159 340	159 340	159 340	159 340

Motifs des annulations

Annulation sur le titre 2 portant sur l'intégralité des crédits mis en réserve.

Programme n° 164 : Cour des comptes et autres juridictions financières

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	219 131 207	192 373 207	217 673 207	192 373 207
Modifications intervenues en gestion	5 841 823	353 398	5 988 950	353 398
Total des crédits ouverts	224 973 030	192 726 605	223 662 157	192 726 605
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	423 625	423 625	423 625	423 625

Motifs des annulations

Annulation sur le titre 2 portant sur des crédits sans emploi.

Programme n° 340 : Haut Conseil des finances publiques

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	467 481	417 481	467 481	417 481
Modifications intervenues en gestion	0	0	0	0
Total des crédits ouverts	467 481	417 481	467 481	417 481
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	12 976	12 976	12 976	12 976

Motifs des annulations

Annulation sur le titre 2 portant sur des crédits sans emploi.

Culture

	Autorisations d'engagement	<i>dont AE titre 2</i>	Crédits de paiement	<i>dont CP titre 2</i>
Total des annulations nettes proposées	97 894 531		40 651 377	

Programme n° 224 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

	Autorisations d'engagement	<i>dont AE titre 2</i>	Crédits de paiement	<i>dont CP titre 2</i>
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 326 228 158	711 388 328	1 260 746 254	711 388 328
Modifications intervenues en gestion	4 068 941	151 195	5 435 381	151 195
Total des crédits ouverts	1 330 297 099	711 539 523	1 266 181 635	711 539 523
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	97 894 531		40 651 377	

Motifs des annulations

Annulation de 79,1 M€ d'AE et 14,1 M€ de CP portant sur les crédits mis en réserve. Annulation de 18,9 M€ d'AE et 26,6 M€ de CP complémentaires à partir des crédits non employés au titre du fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle et d'un besoin moindre qu'anticipé sur certaines opérations d'investissement dans le champ de l'enseignement supérieur Culture.

Défense

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	404 190 031		404 190 031	

Programme n° 144 : Environnement et prospective de la politique de défense

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 443 116 886		1 395 651 759	
Modifications intervenues en gestion	112 036 357	0	24 033 330	0
Total des crédits ouverts	1 555 153 243	0	1 419 685 089	0
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	20 000 000		20 000 000	

Motifs des annulations

Annulation de 20 M€ en AE et CP portant sur les crédits mis en réserve afin de couvrir les surcoûts des OPEX / OPINT.

Programme n° 212 : Soutien de la politique de la défense

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	23 177 665 255	20 286 955 933	22 845 698 172	20 286 955 933
Modifications intervenues en gestion	1 035 310 000	287 656 171	343 484 687	287 656 171
Total des crédits ouverts	24 212 975 255	20 574 612 104	23 189 182 859	20 574 612 104
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	65 000 000		65 000 000	

Motifs des annulations

Annulation de 65 M€ en AE et CP portant sur les crédits mis en réserve.

Projet de loi de finances rectificative

MODIFICATIONS EN GESTION ET MOTIF DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Programme n° 146 : Équipement des forces

	Autorisations d'engagement	<i>dont AE titre 2</i>	Crédits de paiement	<i>dont CP titre 2</i>
Crédits ouverts en loi de finances initiale	13 660 993 450		10 243 245 142	
Modifications intervenues en gestion	11 633 719 563	0	60 092 449	0
Total des crédits ouverts	25 294 713 013	0	10 303 337 591	0
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	319 190 031		319 190 031	

Motifs des annulations

Annulation de 319 M€ en AE et CP portant sur les crédits mis en réserve afin de couvrir les surcoûts des OPEX / OPINT.

Direction de l'action du Gouvernement

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	22 229 729	2 913 384	17 563 497	2 913 384

Programme n° 308 : Protection des droits et libertés

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	96 515 815	44 655 968	97 416 805	44 655 968
Modifications intervenues en gestion	6 020 259	8 371	544 155	8 371
Total des crédits ouverts	102 536 074	44 664 339	97 960 960	44 664 339
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	519 207	519 207	519 207	519 207

Motifs des annulations

Annulation de 0,5 M€ de crédits de titre 2 au regard de la consommation attendue de la masse salariale sur le programme, dont 0,2 M€ portant sur les crédits mis en réserve.

Programme n° 333 : Moyens mutualisés des administrations déconcentrées

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	826 377 919	182 499 753	670 836 851	182 499 753
Modifications intervenues en gestion	7 792 074	0	8 842 853	0
Total des crédits ouverts	834 169 993	182 499 753	679 679 704	182 499 753
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	21 710 522	2 394 177	17 044 290	2 394 177

Motifs des annulations

Annulation de 2,4 M€ de crédits de titre 2 au regard de la consommation attendue de la masse salariale sur le programme, en raison notamment de vacances de postes. Cette annulation de crédits porte sur les crédits mis en réserve à hauteur de 0,7 M€. Annulation de 19,3 M€ en AE et 14,6 M€ en CP de crédits hors titre 2, portant sur l'intégralité des crédits mis en réserve.

Projet de loi de finances rectificative

MODIFICATIONS EN GESTION ET MOTIF DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Écologie, développement et mobilité durables

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	151 115 598		150 041 011	

Programme n° 203 : Infrastructures et services de transports

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	3 209 094 690		3 141 524 082	
Modifications intervenues en gestion	2 491 925 958	0	1 908 973 687	0
Total des crédits ouverts	5 701 020 648	0	5 050 497 769	0
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	91 931 538		89 904 419	

Motifs des annulations

Annulation de 91,9 M€ en AE et de 89,9 M€ en CP portant sur les crédits mis en réserve.

Programme n° 205 : Affaires maritimes

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	158 117 455		158 117 455	
Modifications intervenues en gestion	5 592 749	0	5 639 354	0
Total des crédits ouverts	163 710 204	0	163 756 809	0
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	2 299 066		2 299 066	

Motifs des annulations

Annulation de 2,3 M€ en AE et en CP portant sur les crédits mis en réserve.

Programme n° 113 : Paysages, eau et biodiversité

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	147 807 906		147 807 906	
Modifications intervenues en gestion	27 478 548	0	31 144 679	0
Total des crédits ouverts	175 286 454	0	178 952 585	0
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	4 421 830		4 421 830	

Motifs des annulations

Annulation de 4,4 M€ en AE et en CP portant sur les crédits mis en réserve.

Programme n° 159 : Expertise, information géographique et météorologie

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	516 136 987		515 130 733	
Modifications intervenues en gestion	2 137 093	0	857 180	0
Total des crédits ouverts	518 274 080	0	515 987 913	0
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	5 511 206		5 481 018	

Motifs des annulations

Annulation de 5,5 M€ en AE et de 5,5 M€ en CP portant sur les crédits mis en réserve.

Programme n° 181 : Prévention des risques

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	849 354 779	45 887 596	839 124 779	45 887 596
Modifications intervenues en gestion	13 957 631	0	26 745 983	0
Total des crédits ouverts	863 312 410	45 887 596	865 870 762	45 887 596
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	41 727 252		41 420 352	

Motifs des annulations

Annulation de 16,7 M€ en AE et de 16,4 M€ en CP portant sur les crédits mis en réserve. Par ailleurs, annulation à hauteur de 25 M€ à partir de l'action « Démonstrateurs énergies renouvelables et décarbonées » afin de permettre le financement complémentaire, pour 21 M€, de la phase 2 du projet Microcarb et de contribuer pour 4 M€ aux besoins de financement de la transformation numérique de l'action publique dans les prochaines années, dans la continuité de l'action « Transition numérique et modernisation de l'action publique » du PIA 2.

Projet de loi de finances rectificative

MODIFICATIONS EN GESTION ET MOTIF DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Programme n° 217 : Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables

	Autorisations d'engagement	<i>dont AE titre 2</i>	Crédits de paiement	<i>dont CP titre 2</i>
Crédits ouverts en loi de finances initiale	2 994 046 648	2 788 417 115	3 037 033 969	2 788 417 115
Modifications intervenues en gestion	17 401 731	8 706 133	17 526 263	8 706 133
Total des crédits ouverts	3 011 448 379	2 797 123 248	3 054 560 232	2 797 123 248
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	5 224 706		6 514 326	

Motifs des annulations

Annulation de 5,2 M€ en AE et de 6,5 M€ en CP portant sur les crédits mis en réserve.

Économie

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	57 189 054	2 529 546	56 076 706	2 529 546

Programme n° 134 : Développement des entreprises et régulations

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 026 555 154	399 930 298	982 025 142	399 930 298
Modifications intervenues en gestion	11 546 272	3 669	15 598 778	3 669
Total des crédits ouverts	1 038 101 426	399 933 967	997 623 920	399 933 967
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	43 376 545	1 267 878	37 245 332	1 267 878

Motifs des annulations

Annulation de 25,8 M€ en AE et 19,7 M€ en CP (dont 1,3 M€ en AE et en CP au titre des crédits de titre 2) permise, notamment, par 10 M€ d'AE devenues sans objet suite au renouvellement d'un bail de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) à un coût moins élevé qu'anticipé, par une prévision plus favorable qu'en LFI sur la subvention à Bpifrance Assurance Export, essentiellement du fait d'une clarification des règles fiscales applicables (5 M€) et par une maîtrise accrue des dépenses d'intervention du programme. Par ailleurs, annulation de 17,6 M€ en AE et en CP dans le cadre du financement d'un soutien à l'investissement dans la filière automobile via le dispositif d'appel à projets « Projets industriels d'avenir (PIAVE) », depuis les prêts à la construction automobile.

Programme n° 343 : Plan 'France Très haut débit'

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	208 000 000			
Modifications intervenues en gestion	51 716 909	0	0	0
Total des crédits ouverts	259 716 909	0	0	0
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	10 900 000		10 900 000	

Motifs des annulations

Annulation de 10,9 M€ en AE et CP résultant de la contraction de deux mouvements. D'une part, ouverture à hauteur de 2,1 M€ en AE et en CP liée à un redéploiement de crédits à partir de l'action « Innovation numérique pour l'excellence éducative (INEE) vers les nouveaux engagements pris dans le cadre de l'appel à projets « Collèges numériques ruraux ». D'autre part, annulation de 13 M€ en AE et CP dans le cadre de l'utilisation des reliquats de l'ancien dispositif du PIA 1 « Concours mondial d'innovation » remplacé par les Concours d'innovation du PIA 3 pour financer les prochaines sessions 2018 et 2019

Programme n° 220 : Statistiques et études économiques

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	463 361 285	374 432 082	453 917 837	374 432 082
Modifications intervenues en gestion	13 975 207	11 627	23 224 228	11 627
Total des crédits ouverts	477 336 492	374 443 709	477 142 065	374 443 709
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	2 912 509	1 261 668	7 931 374	1 261 668

Motifs des annulations

Annulation de 1,3 M€ en AE et CP de titre 2 hors CAS « Pensions », qui s'explique principalement par une moindre consommation d'emplois du fait de départs plus importants qu'anticipé en début d'année, ce qui permet d'annuler la quasi-totalité de la réserve de précaution. Annulation de 1,7 M€ en AE et 6,7 M€ en CP. Ces annulations en CP excèdent la mise en réserve (2,4 M€) et sont notamment permises par un pilotage des dépenses informatiques et par une sous-exécution des crédits de fonctionnement, en particulier sur les dépenses provisionnées au titre de contentieux.

Engagements financiers de l'État

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	46 811 029		52 328 532	

Programme n° 145 : Épargne

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	149 993 752		149 993 752	
Modifications intervenues en gestion	-678 769	0	-678 769	0
Total des crédits ouverts	149 314 983	0	149 314 983	0
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	46 811 029		46 811 029	

Motifs des annulations

Annulation de 46,8 M€ en AE et CP portant pour partie sur les crédits mis en réserve pour un montant de 11,1 M€ en AE et 10,2 M€ en CP. Le solde correspond à une sous-consommation sur les primes d'État relatives aux plans d'épargne-logement (PEL) et aux comptes d'épargne-logement (CEL).

Programme n° 344 : Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	0		183 916 762	
Modifications intervenues en gestion	12 141 300	0	11 513 703	0
Total des crédits ouverts	12 141 300	0	195 430 465	0
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B			5 517 503	

Motifs des annulations

Annulation de 5,5 M€ en CP portant sur les crédits mis en réserve.

Enseignement scolaire

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	32 088 784	2 060 688	30 398 830	2 060 688

Programme n° 140 : Enseignement scolaire public du premier degré

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	22 036 358 753	21 995 818 496	22 036 358 753	21 995 818 496
Modifications intervenues en gestion	1 742 272	0	2 236 676	0
Total des crédits ouverts	22 038 101 025	21 995 818 496	22 038 595 429	21 995 818 496
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	2 370 000		2 370 000	

Motifs des annulations

Annulation de 2,4 M€ en AE et CP, en raison notamment d'une dépense inférieure aux prévisions initiales concernant les crédits de formation des personnels enseignants (1,2 M€). Le reste des annulations porte sur les crédits mis en réserve à hauteur de 1,2 M€.

Programme n° 214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	2 427 311 718	1 617 559 893	2 356 834 438	1 617 559 893
Modifications intervenues en gestion	180 012 835	86 986	129 589 673	86 986
Total des crédits ouverts	2 607 324 553	1 617 646 879	2 486 424 111	1 617 646 879
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	23 396 200		21 281 881	

Motifs des annulations

Annulation de 21,3 M€ en AE et de 19,2 M€ en CP portant sur les crédits mis en réserve. Par ailleurs, annulation de 2,1 M€ en AE et CP liée à un redéploiement de crédits à partir de l'action « Innovation numérique pour l'excellence éducative (INEE) vers les nouveaux engagements pris dans le cadre de l'appel à projets « Collèges numériques ruraux ».

Programme n° 143 : Enseignement technique agricole

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 448 347 567	951 494 076	1 448 347 567	951 494 076
Modifications intervenues en gestion	97 054	0	121 419	0
Total des crédits ouverts	1 448 444 621	951 494 076	1 448 468 986	951 494 076
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	6 322 584	2 060 688	6 746 949	2 060 688

Motifs des annulations

Annulation de 4,3 M€ en AE et 4,7 M€ en CP de crédits hors titre 2 en raison, notamment, d'une prévision plus favorable qu'en LFI sur les crédits dédiés aux bourses sur critères sociaux. Celle-ci découle d'une moindre dépense au titre de l'allocation de recherche du premier emploi (ARPE) ainsi que de la révision à la baisse des effectifs bénéficiaires. Ces annulations de crédits portent sur les crédits mis en réserve. Annulation de 2,1 M€ en AE et CP de crédits de titre 2 en raison d'une prévision plus favorable qu'en LFI sur les dépenses de personnel, liée notamment au recrutement de contractuels à la place de statutaires.

Gestion des finances publiques et des ressources humaines

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	125 859 683	13 982 728	90 000 000	13 982 728

Programme n° 156 : Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	8 110 683 138	6 936 917 897	8 053 153 138	6 936 917 897
Modifications intervenues en gestion	104 819 316	0	18 822 831	0
Total des crédits ouverts	8 215 502 454	6 936 917 897	8 071 975 969	6 936 917 897
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	60 537 301	12 506 809	45 836 963	12 506 809

Motifs des annulations

Annulation de 12,5 M€ en AE et en CP sur les crédits de titre 2 du fait d'un nombre de départs à la retraite plus important qu'anticipé en début d'année. Annulation de l'intégralité des crédits mis en réserve en CP (33,3 M€) et au-delà de la réserve de précaution en AE (45,8 M€) de crédits hors titre 2, rendue possible par la maîtrise des dépenses informatiques, immobilières (notamment prises à bail, entretien courant et autres services) et de fonctionnement.

Programme n° 218 : Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	984 292 737	500 143 682	1 002 895 499	500 143 682
Modifications intervenues en gestion	47 282 919	6 230 798	27 381 714	6 230 798
Total des crédits ouverts	1 031 575 656	506 374 480	1 030 277 213	506 374 480
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	30 275 502		14 852 981	

Motifs des annulations

Annulation de 30,3 M€ en AE et 14,9 M€ en CP en raison des sous-exécutions constatées sur les crédits hors titre 2, qui portent essentiellement sur l'ajustement du montant du remboursement de la part salariale des titres restaurant avancée par l'administration et des subventions de fonctionnement apportées à divers organismes. Ainsi, les annulations de CP représentent la quasi-totalité de la réserve de précaution (14,9 M€) tandis que les annulations d'AE vont au-delà de la réserve (30,3 M€) du fait d'annulations techniques complémentaires (le recyclage d'AE relatives à des baux avait été surestimé).

Programme n° 302 : Facilitation et sécurisation des échanges

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 559 506 433	1 223 680 948	1 564 425 514	1 223 680 948
Modifications intervenues en gestion	28 726 249	71 699	27 921 707	71 699
Total des crédits ouverts	1 588 232 682	1 223 752 647	1 592 347 221	1 223 752 647
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	28 677 103	1 274 729	23 492 557	1 274 729

Motifs des annulations

Annulation de 1,3 M€ en AE et en CP sur les crédits de titre 2 du fait notamment de recrutements plus tardifs qu'initialement prévu. Annulation de 28,7 M€ en AE et de 22,2 M€ en CP grâce à la maîtrise des dépenses informatiques et à la sous-exécution constatée sur les dépenses d'intervention, qui permettent d'annuler au-delà des crédits mis en réserve.

Programme n° 148 : Fonction publique

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	238 616 444	30 000 000	238 616 444	30 000 000
Modifications intervenues en gestion	-24 971 210	-6 492 486	-24 900 351	-6 492 486
Total des crédits ouverts	213 645 234	23 507 514	213 716 093	23 507 514
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	6 369 777	201 190	5 817 499	201 190

Motifs des annulations

Annulation de 6,4 M€ en AE et 5,8 M€ en CP, dont 5,6 M€ de crédits hors titre 2 et de 0,2 M€ de crédits de titre 2, en raison notamment d'une prévision plus favorable qu'en LFI sur les dépenses d'action sociale interministérielle (1,0 M€ de crédits hors titre 2) et sur les crédits de formation (0,2 M€ de crédits de titre 2). Ces annulations de crédits portent sur les crédits mis en réserve à hauteur de 4,6 M€ en HT2 et 0,2 M€ en T2.

Immigration, asile et intégration

	Autorisations d'engagement	<i>dont AE titre 2</i>	Crédits de paiement	<i>dont CP titre 2</i>
Total des annulations nettes proposées	6 973 835		6 972 652	

Programme n° 104 : Intégration et accès à la nationalité française

	Autorisations d'engagement	<i>dont AE titre 2</i>	Crédits de paiement	<i>dont CP titre 2</i>
Crédits ouverts en loi de finances initiale	281 724 939		281 685 484	
Modifications intervenues en gestion	54 632 814	0	55 014 630	0
Total des crédits ouverts	336 357 753	0	336 700 114	0
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	6 973 835		6 972 652	

Motifs des annulations

Annulation de 7 M€ en AE et en CP, en raison de la montée en puissance progressive de la mise en œuvre des mesures de renforcement de la politique d'intégration. Ces annulations de crédits portent sur les crédits mis en réserve.

Investissements d'avenir

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	216 500 000		-33 500 000	

Programme n° 423 : Accélération de la modernisation des entreprises

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	0		710 000 000	
Modifications intervenues en gestion	1 900 000 000	0	0	0
Total des crédits ouverts	1 900 000 000	0	710 000 000	0
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	216 500 000		-33 500 000	

Motifs des annulations

Annulation de 216,5 M€ en AE résultant de la contraction de deux mouvements. D'une part, ouverture de 33,5 M€ dans le cadre de l'utilisation des reliquats correspondant aux anciens dispositifs du PIA1 « Concours mondial d'innovation » et « Programme de soutien à l'innovation majeure », remplacés par les Concours d'innovation du PIA 3 pour financer les prochaines sessions 2018 et 2019. D'autre part, annulation de 250 M€ pour le financement du plan Nano 2022, à partir des actions « Filières » (50 M€) et « Industrie du futur - Fonds de garantie » (200 M€). En outre, le programme est le support d'un mouvement de redéploiement de 50 M€ de l'action « Accompagnement et transformation des filières » au profit de l'action « Soutien à l'innovation collaborative » qui sera abondée de 50 M€, dans le cadre d'une fusion des enveloppes « Fonds unique interministériel » et « Projets structurants pour la compétitivité ». Ce mouvement est neutre en crédits sur le programme et n'emporte pas de transformation de la nature des cr

Projet de loi de finances rectificative

MODIFICATIONS EN GESTION ET MOTIF DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Justice

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	67 169 066	4 055 364	60 749 732	4 055 364

Programme n° 166 : Justice judiciaire

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	3 449 692 439	2 349 100 168	3 446 172 439	2 349 100 168
Modifications intervenues en gestion	288 578 694	135 989	8 700 343	135 989
Total des crédits ouverts	3 738 271 133	2 349 236 157	3 454 872 782	2 349 236 157
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	16 166 263	1 300 326	1 300 326	1 300 326

Motifs des annulations

Annulation de 16,2 M€ en AE (dont 14,9 M€ sur les crédits hors titre 2) et de 1,3 M€ en CP (sur les crédits de titre 2 hors contributions au CAS « Pensions » uniquement). Ces annulations de crédits en AE et en CP portent exclusivement sur les crédits mis en réserve. La réserve de précaution hors titre 2 en CP (32,4 M€) fera, quant à elle, l'objet d'un dégel total, permettant notamment de poursuivre la résorption des charges à payer des dépenses de frais de justice.

Programme n° 107 : Administration pénitentiaire

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	3 478 306 989	2 439 187 305	3 547 899 131	2 439 187 305
Modifications intervenues en gestion	1 639 452 434	242 231	1 565 077	242 231
Total des crédits ouverts	5 117 759 423	2 439 429 536	3 549 464 208	2 439 429 536
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	18 806 062		32 875 826	

Motifs des annulations

Annulation de 18,8 M€ en AE et de 32,9 M€ en CP en raison, notamment, de la maîtrise des crédits de fonctionnement. Ces annulations de crédits portent exclusivement sur les crédits hors titre 2 mis en réserve, tant en AE qu'en CP. Toutefois, la réserve de précaution en AE correspondant aux investissements immobiliers pénitentiaires (12 M€) fera l'objet d'un dégel, de façon à garantir la poursuite du programme "15 000".

Programme n° 182 : Protection judiciaire de la jeunesse

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	869 203 999	517 135 546	851 089 276	517 135 546
Modifications intervenues en gestion	15 857 682	110 491	3 955 055	110 491
Total des crédits ouverts	885 061 681	517 246 037	855 044 331	517 246 037
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	15 237 322	1 853 983	11 863 653	1 853 983

Motifs des annulations

Annulation de 1,9 M€ sur les crédits de titre 2 portant sur l'intégralité des crédits mis en réserve et, de façon marginale, sur des crédits résiduels sans emploi. Les crédits hors titre 2 mis en réserve (10,6 M€ en AE et 10 M€ en CP) ainsi que 2,8 M€ d'AE supplémentaires sont également annulés. Ce schéma résulte d'une diminution des charges à payer sur le secteur associatif habilité et d'une moindre consommation de crédits sur les dépenses immobilières (retard lié à l'impact de la réorganisation du pilotage des opérations immobilières ; ce retard sera toutefois partiellement compensé par le report en 2019 de 15 M€ d'AE et 3,6 M€ de CP).

Programme n° 101 : Accès au droit et à la justice

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	438 043 257		438 043 257	
Modifications intervenues en gestion	29 706	0	29 706	0
Total des crédits ouverts	438 072 963	0	438 072 963	0
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	8 245 260		8 245 260	

Motifs des annulations

Annulation portant sur une partie des crédits mis en réserve (8,2 M€ sur 13,1 M€) actant le moindre besoin sur l'aide juridictionnelle, dû à une diminution du nombre d'admis à ce dispositif par rapport à ce qui était initialement prévu en LFI pour 2018.

Programme n° 310 : Conduite et pilotage de la politique de la justice

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	771 587 134	177 311 904	434 148 671	177 311 904
Modifications intervenues en gestion	108 729 296	72 244	3 953 349	72 244
Total des crédits ouverts	880 316 430	177 384 148	438 102 020	177 384 148
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	8 429 212	670 110	6 172 025	670 110

Motifs des annulations

Annulation de 0,7 M€ sur les crédits de titre 2 portant sur l'intégralité des crédits mis en réserve et, de façon marginale, sur des crédits résiduels sans emploi. Annulation de 7,8 M€ en AE et 5,5 M€ en CP sur les crédits hors titre 2 en raison, notamment, de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Ces annulations de crédits sont exclusivement imputées sur les crédits mis en réserve.

Programme n° 335 : Conseil supérieur de la magistrature

	Autorisations d'engagement	<i>dont AE titre 2</i>	Crédits de paiement	<i>dont CP titre 2</i>
Crédits ouverts en loi de finances initiale	4 503 726	2 703 649	4 760 226	2 703 649
Modifications intervenues en gestion	561 592	0	673 404	0
Total des crédits ouverts	5 065 318	2 703 649	5 433 630	2 703 649
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	284 947	230 945	292 642	230 945

Motifs des annulations

Annulation de 0,2 M€ en AE et CP sur le titre 2 portant sur l'intégralité des crédits mis en réserve ainsi que sur des crédits résiduels sans emplois. L'intégralité des crédits hors titre 2 mis en réserve est également annulée, les besoins de l'année 2018 étant couverts par des reports de crédits non utilisés en 2017.

Médias, livre et industries culturelles

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	13 612 471		9 572 924	

Programme n° 180 : Presse et médias

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	283 951 939		283 951 939	
Modifications intervenues en gestion	9 472 131	0	8 635 820	0
Total des crédits ouverts	293 424 070	0	292 587 759	0
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	5 739 208		5 739 208	

Motifs des annulations

Annulation de 5,7 M€ en AE et CP portant sur les crédits mis en réserve.

Programme n° 334 : Livre et industries culturelles

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	261 906 013		270 661 665	
Modifications intervenues en gestion	983 505	0	2 513 361	0
Total des crédits ouverts	262 889 518	0	273 175 026	0
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	7 873 263		3 833 716	

Motifs des annulations

Annulation de 3,8 M€ en CP portant sur des crédits mis en réserve devenus sans emplois. Annulation portant sur l'intégralité des crédits mis en réserve en AE et de 3,4 M€ d'AE complémentaires à partir de moindres engagements de dépenses d'investissement de la Bibliothèque nationale de France et du chantier du quadrilatère Richelieu.

Recherche et enseignement supérieur

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	204 659 051	-19 575 915	204 374 750	-19 575 915

Programme n° 150 : Formations supérieures et recherche universitaire

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	13 437 798 685	513 152 364	13 435 178 856	513 152 364
Modifications intervenues en gestion	134 726 278	0	30 101 007	0
Total des crédits ouverts	13 572 524 963	513 152 364	13 465 279 863	513 152 364
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	27 351 554	-20 120 101	25 516 210	-20 120 101

Motifs des annulations

Annulation de 47,5 M€ en AE et 45,6 M€ en CP de crédits hors titre 2 portant sur les crédits mis en réserve. Par ailleurs, ouverture de 20,1 M€ en AE et CP, au titre des dépenses de personnel, qui s'appuie sur la dernière prévision d'exécution afin d'assurer la couverture en crédits de la paie du mois décembre.

Programme n° 231 : Vie étudiante

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	2 694 501 688		2 698 860 888	
Modifications intervenues en gestion	12 553 365	0	17 211 917	0
Total des crédits ouverts	2 707 055 053	0	2 716 072 805	0
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	56 382 763		56 382 763	

Motifs des annulations

Annulation de 56,4 M€ en AE et en CP portant sur les crédits mis en réserve.

Programme n° 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	6 720 684 048		6 766 603 666	
Modifications intervenues en gestion	2 280 636	0	2 884 466	0
Total des crédits ouverts	6 722 964 684	0	6 769 488 132	0
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	71 234 893		72 612 480	

Motifs des annulations

Annulation de 92,2 M€ en AE et 93,6 M€ en CP portant sur les crédits mis en réserve, qui correspondent à des crédits qui n'ont pas fait l'objet de notification aux opérateurs. Par ailleurs, ouverture de 21 M€ en AE et CP afin de permettre le financement complémentaire de la phase 2 du projet Microcarb à partir de l'action « Démonstrateurs énergies renouvelables et décarbonées ».

Programme n° 193 : Recherche spatiale

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 618 103 753		1 618 103 753	
Modifications intervenues en gestion	0	0	0	0
Total des crédits ouverts	1 618 103 753	0	1 618 103 753	0
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	20 439 174		20 439 174	

Motifs des annulations

Annulation de 20,4 M€ en AE et CP portant sur les crédits mis en réserve.

Programme n° 190 : Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 761 452 463		1 734 154 531	
Modifications intervenues en gestion	133 890	0	125 166	0
Total des crédits ouverts	1 761 586 353	0	1 734 279 697	0
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	14 114 094		14 264 094	

Motifs des annulations

Annulation de 14,1 M€ en AE et 14,3 M€ en CP permise par la maîtrise du budget des opérateurs du programme et portant sur les crédits mis en réserve.

Projet de loi de finances rectificative

MODIFICATIONS EN GESTION ET MOTIF DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Programme n° 192 : Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	738 557 054	105 362 546	778 677 598	105 362 546
Modifications intervenues en gestion	59 999 973	0	81 744 912	0
Total des crédits ouverts	798 557 027	105 362 546	860 422 510	105 362 546
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	3 479 436	544 186	3 479 436	544 186

Motifs des annulations

Annulation de 0,5 M€ en AE et CP de crédits de titre 2, portant essentiellement sur les crédits mis en réserve. Par ailleurs, annulation de 2,9 M€ en AE et CP résultant de la contraction de deux mouvements suivants. D'une part, ouverture à hauteur de 17,6 M€ en AE et en CP, dans le cadre du financement d'un soutien à l'investissement dans la filière automobile via le dispositif d'appel à projets « Projets industriels d'avenir (PIAVE) » depuis les prêts à la construction automobile. D'autre part, annulation de 20,5 M€ en AE et en CP dans le cadre de l'utilisation des reliquats de l'action « Programme de soutien à l'innovation majeure » (volet aides d'État), remplacée par les Concours d'innovation du PIA 3 pour financer les prochaines sessions 2018 et 2019.

Programme n° 191 : Recherche duale (civile et militaire)

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	179 519 167		179 519 167	
Modifications intervenues en gestion	0	0	0	0
Total des crédits ouverts	179 519 167	0	179 519 167	0
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	4 838 511		4 838 511	

Motifs des annulations

Annulation de 4,8 M€ en AE et CP portant sur les crédits mis en réserve.

Programme n° 186 : Recherche culturelle et culture scientifique

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	111 962 861		111 881 973	
Modifications intervenues en gestion	2 827 827	0	2 723 268	0
Total des crédits ouverts	114 790 688	0	114 605 241	0
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	1 968 125		1 965 699	

Motifs des annulations

Annulation de 2,0 M€ en AE et CP tenant compte des besoins constatés en gestion. Ces annulations portant sur l'intégralité des crédits mis en réserve.

Programme n° 142 : Enseignement supérieur et recherche agricoles

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		<i>dont AE titre 2</i>		<i>dont CP titre 2</i>
Crédits ouverts en loi de finances initiale	345 121 768	216 327 354	345 984 489	216 327 354
Modifications intervenues en gestion	88 748 104	0	29 167	0
Total des crédits ouverts	433 869 872	216 327 354	346 013 656	216 327 354
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	4 850 501		4 876 383	

Motifs des annulations

Annulation de 4,9 M€ en AE et CP de crédits hors titre 2 en raison, notamment, d'une maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement des établissements. Ces annulations de crédits portent sur les crédits mis en réserve à hauteur de 2,9 M€ en AE et en CP.

Santé

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	12 116 058		12 293 390	

Programme n° 204 : Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	484 842 584		486 142 584	
Modifications intervenues en gestion	16 831	0	172 299	0
Total des crédits ouverts	484 859 415	0	486 314 883	0
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	12 116 058		12 293 390	

Motifs des annulations

Annulation de 12,1 M€ en AE et 12,3 M€ en CP portant essentiellement sur les crédits mis en réserve.

Sécurités

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	103 947 652	-25 836 442	46 903 429	-25 836 442

Programme n° 176 : Police nationale

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	10 841 918 995	9 369 517 608	10 555 796 903	9 369 517 608
Modifications intervenues en gestion	91 958 646	903 017	40 946 329	903 017
Total des crédits ouverts	10 933 877 641	9 370 420 625	10 596 743 232	9 370 420 625
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	12 215 363	-31 554 630	3 631 700	-31 554 630

Motifs des annulations

Annulation de 43,8 M€ en AE et 35,2 M€ en CP portant sur les crédits mis en réserve. Cette annulation est rendue possible par une maîtrise accrue de crédits hors titre 2 de la police nationale. Par ailleurs, ouverture de 31,5 M€ de crédits de titre 2, dont 27 M€ de crédits hors CAS et 4,5 M€ de crédits CAS pour couvrir les besoins en matière de dépenses de personnel de la police nationale. Cette ouverture est notamment liée à des écarts techniques entre la budgétisation et l'exécution et par une mobilisation des forces de police plus importante qu'escompté.

Programme n° 152 : Gendarmerie nationale

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	8 880 662 597	7 278 277 809	8 625 005 333	7 278 277 809
Modifications intervenues en gestion	87 582 380	52 199 814	81 104 010	52 199 814
Total des crédits ouverts	8 968 244 977	7 330 477 623	8 706 109 343	7 330 477 623
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	48 071 544		16 401 826	

Motifs des annulations

Annulation de 48,0 M€ en AE et 16,4 M€ en CP portant sur les crédits mis en réserve. L'annulation de l'intégralité des crédits mis en réserve en AE est rendue possible par un travail de retraitement d'engagements de loyers de la gendarmerie devenus sans objet.

Projet de loi de finances rectificative

MODIFICATIONS EN GESTION ET MOTIF DES MODIFICATIONS PROPOSÉES

Programme n° 207 : Sécurité et éducation routières

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	39 829 233		39 829 233	
Modifications intervenues en gestion	853 217	0	5 238	0
Total des crédits ouverts	40 682 450	0	39 834 471	0
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	1 194 877		1 194 877	

Motifs des annulations

Annulation de 1,2 M€ en AE et CP portant sur les crédits mis en réserve.

Programme n° 161 : Sécurité civile

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	853 762 531	186 024 133	532 271 205	186 024 133
Modifications intervenues en gestion	24 864 623	50 061	17 388 791	50 061
Total des crédits ouverts	878 627 154	186 074 194	549 659 996	186 074 194
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	42 465 868	5 718 188	25 675 026	5 718 188

Motifs des annulations

Annulation de 5,7 M€ de crédits de titre 2, dont 0,7 M€ portant sur les crédits mis en réserve, permise notamment par un décalage de recrutements sur la fin de l'exercice et par une maîtrise accrue des dépenses de personnel. L'annulation de 36,7 M€ en AE et 20,0 M€ en CP de crédits hors titre 2, portant sur les crédits mis en réserve, correspond à une économie réalisée lors de la commande de six avions multirôles (DASH).

Solidarité, insertion et égalité des chances

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	12 915 664	2 626 061	13 129 097	2 626 061

Programme n° 124 : Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 511 864 224	731 469 005	1 518 978 640	731 469 005
Modifications intervenues en gestion	5 811 863	554 225	6 064 821	554 225
Total des crédits ouverts	1 517 676 087	732 023 230	1 525 043 461	732 023 230
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	12 915 664	2 626 061	13 129 097	2 626 061

Motifs des annulations

Annulation de 2,6 M€ en AE et en CP sur le titre 2 portant sur les crédits mis en réserve. Annulation de 10,3 M€ en AE et de 10,5 M€ en CP portant sur les crédits mis en réserve.

Sport, jeunesse et vie associative

	Autorisations d'engagement	<i>dont AE titre 2</i>	Crédits de paiement	<i>dont CP titre 2</i>
Total des annulations nettes proposées	1 740 000		11 129 426	

Programme n° 219 : Sport

	Autorisations d'engagement	<i>dont AE titre 2</i>	Crédits de paiement	<i>dont CP titre 2</i>
Crédits ouverts en loi de finances initiale	346 139 481		347 221 476	
Modifications intervenues en gestion	675 071	0	1 983 977	0
Total des crédits ouverts	346 814 552	0	349 205 453	0
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	1 740 000		11 129 426	

Motifs des annulations

Annulation de 1,7 M€ en AE et de 11,1 M€ en CP correspondant à des crédits devenus sans objet et portant l'essentiel sur des crédits mis en réserve.

Travail et emploi

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	13 491 958	2 169 159	374 732 905	2 169 159

Programme n° 102 : Accès et retour à l'emploi

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	7 154 120 265		7 833 325 993	
Modifications intervenues en gestion	153 089 735	0	120 750 063	0
Total des crédits ouverts	7 307 210 000	0	7 954 076 056	0
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B			358 554 245	

Motifs des annulations

Annulation de 358,6 M€ en CP, en raison notamment d'une prévision plus favorable qu'en LFI s'agissant du Fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) (- 327,2 M€) qui regroupe les dépenses relatives aux contrats aidés et à l'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que sur les allocations pour les demandeurs d'emplois du fait de l'amélioration de la conjoncture (31,4 M€). Ces annulations de crédits portent sur les crédits mis en réserve à hauteur de 308,7 M€ et sur les crédits du FIE à hauteur de 49,9 M€.

Programme n° 111 : Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	154 928 388		86 524 713	
Modifications intervenues en gestion	0	0	2 355 447	0
Total des crédits ouverts	154 928 388	0	88 880 160	0
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	9 648 576		12 434 665	

Motifs des annulations

Annulation de 9,6 M€ en AE et 12,4 M€ en CP correspondant aux crédits non consommés de la réserve de précaution et du Défenseur syndical.

Programme n° 155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		<i>dont AE titre 2</i>		<i>dont CP titre 2</i>
Crédits ouverts en loi de finances initiale	686 646 008	622 445 831	683 333 105	622 445 831
Modifications intervenues en gestion	17 520 958	2 336 836	18 921 398	2 336 836
Total des crédits ouverts	704 166 966	624 782 667	702 254 503	624 782 667
Annulations nettes de crédits proposées à l'état B	3 843 382	2 169 159	3 743 995	2 169 159

Motifs des annulations

Annulation de 2,2 M€ en AE et en CP sur les crédits de titre 2 portant sur les crédits mis en réserve. Annulation de 1,7 M€ en AE et 1,6 M€ en CP sur les crédits hors titre 2 en raison, notamment, d'une prévision plus favorable qu'en LFI s'agissant des dépenses d'immobilier. Ces annulations de crédits portant sur les crédits mis en réserve.

III. Budgets annexes : programmes porteurs d'ouvertures nettes de crédits à l'état C

Contrôle et exploitation aériens

	Autorisations d'engagement	<i>dont AE Personnel</i>	Crédits de paiement	<i>dont Personnel</i>
Total des ouvertures proposées	15 925 463		15 925 463	

Programme n° 612 : Navigation aérienne

	Autorisations d'engagement	<i>dont AE Personnel</i>	Crédits de paiement	<i>dont CP Personnel</i>
Crédits ouverts en loi de finances initiale	531 854 892		531 854 892	
Modifications intervenues en gestion	58 940 859	0	29 554 617	0
Total des crédits ouverts	590 795 751	0	561 409 509	0
Ouvertures de crédits proposées	15 925 463		15 925 463	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 15,9 M€ en AE et CP afin de redéployer les marges dégagées sur le programme 613 au profit du financement des programmes d'investissements sur les systèmes de navigation aérienne.

IV. Budgets annexes : programmes porteurs d'annulations nettes de crédits à l'état C

Contrôle et exploitation aériens

	Autorisations d'engagement	<i>dont AE Personnel</i>	Crédits de paiement	<i>dont CP Personnel</i>
Total des annulations proposées	15 925 463	9 290 601	15 925 463	9 290 601

Programme n° 613 : Soutien aux prestations de l'aviation civile

	Autorisations d'engagement	<i>dont AE Personnel</i>	Crédits de paiement	<i>dont CP Personnel</i>
Crédits ouverts en loi de finances initiale	1 556 269 549	1 203 529 910	1 556 269 549	1 203 529 910
Modifications intervenues en gestion	4 282 724	0	2 199 310	0
Total des crédits ouverts	1 560 552 273	1 203 529 910	1 558 468 859	1 203 529 910
Annulations de crédits proposées	15 925 463	9 290 601	15 925 463	9 290 601

Motifs des annulations

Annulation de 15,9 M€ en AE et CP en raison, notamment, d'une maîtrise accrue de 9,2 M€ de la masse salariale. Les crédits annulés sur le programme 613 sont redéployés sur le programme 612 par des ouvertures de crédits du même montant, afin de financer les programmes d'investissements sur les systèmes de navigation aérienne.

Publications officielles et information administrative

	Autorisations d'engagement	<i>dont AE Personnel</i>	Crédits de paiement	<i>dont CP Personnel</i>
Total des annulations proposées	17 286 044	1 609 382	16 483 560	1 609 382

Programme n° 623 : Édition et diffusion

	Autorisations d'engagement	<i>dont AE Personnel</i>	Crédits de paiement	<i>dont CP Personnel</i>
Crédits ouverts en loi de finances initiale	62 540 000		52 835 000	
Modifications intervenues en gestion	3 750 875	0	95 750	0
Total des crédits ouverts	66 290 875	0	52 930 750	0
Annulations de crédits proposées	12 776 435		13 239 911	

Motifs des annulations

Annulation de 12,8 M€ en AE et 13,2 M€ en CP, résultant notamment de la maîtrise des dépenses liées aux coûts de production, des dépenses informatiques et des investissements ainsi que du décalage de certaines dépenses d'investissement.

Programme n° 624 : Pilotage et ressources humaines

	Autorisations d'engagement	<i>dont AE Personnel</i>	Crédits de paiement	<i>dont CP Personnel</i>
Crédits ouverts en loi de finances initiale	120 752 856	69 694 856	120 452 856	69 694 856
Modifications intervenues en gestion	0	0	1 460 160	0
Total des crédits ouverts	120 752 856	69 694 856	121 913 016	69 694 856
Annulations de crédits proposées	4 509 609	1 609 382	3 243 649	1 609 382

Motifs des annulations

Annulation de 1,6 M€ en AE et CP de crédits de titre 2, en raison d'une diminution des effectifs plus importante que prévue initialement. Annulation de 2,9 M€ en AE et 1,6 M€ en CP de crédits hors titre 2 en raison d'une maîtrise accrue des dépenses de soutien de la direction de l'information légale et administrative (DILA) et des dépenses de pilotage et de gestion des ressources humaines.

V. Comptes spéciaux : programmes porteurs d'ouvertures nettes de crédits à l'état D

Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	56 848 665		54 480 452	

Programme n° 790 : Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	242 794 452		242 794 452	
Modifications intervenues en gestion	356 883	0	2 725 096	0
Total des crédits ouverts	243 151 335	0	245 519 548	0
Ouvertures nettes de crédits proposées	56 848 665		54 480 452	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 56,4 M€ en AE et de 54,5 M€ en CP au titre d'une prévision de recettes supérieure aux ressources disponibles en crédits.

Aides à l'acquisition de véhicules propres

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des ouvertures nettes proposées	77 418 712		77 418 712	

Programme n° 792 : Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	122 000 000		122 000 000	
Modifications intervenues en gestion	85 581 288	0	85 581 288	0
Total des crédits ouverts	207 581 288	0	207 581 288	0
Ouvertures nettes de crédits proposées	77 418 712		77 418 712	

Motifs des ouvertures

Ouverture de 77,4 M€ en AE et en CP afin de couvrir les dépenses liées à la prime à la conversion.

VI. Comptes spéciaux : programmes porteurs d'annulations nettes de crédits à l'état D

Contrôle de la circulation et du stationnement routiers

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées			38 237 890	

Programme n° 751 : Structures et dispositifs de sécurité routière

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	307 833 220		307 833 220	
Modifications intervenues en gestion	5 402 331	0	38 237 890	0
Total des crédits ouverts	313 235 551	0	346 071 110	0
Annulations nettes de crédits proposées			38 237 890	

Motifs des annulations

Annulation de 38,2 M€ en CP tirant les conséquences de retraits d'autorisations d'engagements pris depuis l'origine du programme 751. Annulation sans impact sur le déploiement et le maintien en condition opérationnelle des radars automatiques.

Transition énergétique

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	594 646 167		594 646 167	

Programme n° 764 : Soutien à la transition énergétique

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	5 542 317 223		5 542 317 223	
Modifications intervenues en gestion	133 761	0	940 000	0
Total des crédits ouverts	5 542 450 984	0	5 543 257 223	0
Annulations nettes de crédits proposées	594 646 167		594 646 167	

Motifs des annulations

Annulation de 594,6 M€ en AE et CP afin de prendre en compte la réévaluation par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), dans sa délibération de juillet 2018, des charges de service public. En effet, l'actualisation du montant de ces charges tient compte, notamment, de prix de marché de l'électricité plus élevés qu'au moment de la prévision initiale réalisée en juillet 2017.

Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	110 000 000		110 000 000	

Programme n° 823 : Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	476 300 000		476 300 000	
Modifications intervenues en gestion	0	0	0	0
Total des crédits ouverts	476 300 000	0	476 300 000	0
Annulations nettes de crédits proposées	110 000 000		110 000 000	

Motifs des annulations

Annulation de 110 M€ en AE et CP au titre des avances mobilisables par FranceAgriMer, du fait d'un besoin moindre que prévu de l'opérateur grâce, notamment, à la dépréciation d'une partie de son stock de poudre de lait constitué dans le cadre de la politique d'intervention sur les marchés.

Prêts à des États étrangers

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Total des annulations nettes proposées	664 800 000		381 900 000	

Programme n° 851 : Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	800 000 000		353 100 000	
Modifications intervenues en gestion	0	0	0	0
Total des crédits ouverts	800 000 000	0	353 100 000	0
Annulations nettes de crédits proposées	400 000 000		117 100 000	

Motifs des annulations

Annulation de 400 M€ en AE en raison de la non-consommation de l'enveloppe initialement prévue pour les projets de prêts non concessionnels en Iran (du fait du contexte géopolitique et des sanctions américaines). Annulation de 117,1 M€ en CP dont 20 M€ au titre de l'enveloppe Iran et 97 M€ au titre des retards de décaissements sur plusieurs grand projets (TER de Dakar, Métro du Caire, etc.).

Programme n° 852 : Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France

	Autorisations d'engagement	dont AE titre 2	Crédits de paiement	dont CP titre 2
Crédits ouverts en loi de finances initiale	268 450 000		268 450 000	
Modifications intervenues en gestion	0	0	0	0
Total des crédits ouverts	268 450 000	0	268 450 000	0
Annulations nettes de crédits proposées	264 800 000		264 800 000	

Motifs des annulations

Annulation de 264,8 M€ du fait du report du traitement au Club de Paris de la dette Somalie et Zimbabwe.



Évaluations préalables

ÉVALUATIONS PRÉALABLES

Cette partie présente les évaluations préalables des articles du projet de loi de finances rectificative, en application de l'article 53 (4°) de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) .

Présentées pour la première fois au Parlement à l'occasion du projet de loi de finances pour 2010, ces évaluations résultent d'une obligation prévue par la loi organique n° 2009-403 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution. Cette réforme a inscrit dans la LOLF l'obligation d'accompagner d'une évaluation préalable chaque disposition ne relevant pas du domaine exclusif des lois de finances. L'exercice d'évaluation préalable a cependant été étendu à certains articles qui appartiennent au domaine exclusif des lois de finances, afin d'assurer la meilleure information possible du Parlement.

Pour chaque article soumis à une évaluation préalable sont ainsi présentés :

- le diagnostic des difficultés à résoudre et les objectifs de la réforme envisagée, en mettant en lumière les limites du dispositif existant ;
- les différentes options envisageables, leurs avantages et inconvénients respectifs, afin de mettre en évidence les raisons ayant présidé au choix de la mesure proposée ;
- le dispositif juridique retenu, en précisant le rattachement de la mesure au domaine de la loi de finances, son articulation avec le droit européen et ses modalités d'application dans le temps et sur le territoire ;
- l'impact de la disposition envisagée, en distinguant, d'une part, les incidences (économiques, financières, sociales et environnementales) pour les différentes catégories de personnes physiques et morales intéressées et, d'autre part, les conséquences (budgétaires, sur l'emploi public et sur la charge administrative) pour les administrations publiques concernées ;
- les consultations menées avant la saisine du Conseil d'État, qu'elles aient un caractère obligatoire ou facultatif ;
- la mise en œuvre de la disposition, en indiquant la liste prévisionnelle des textes d'application requis, les autres moyens éventuellement nécessaires à la mise en place du dispositif, ainsi que ses modalités de suivi.

Ces différentes catégories ont été renseignées avec pour but d'éclairer au mieux l'article auquel elles se rapportent. Chaque évaluation préalable suit ainsi un principe de proportionnalité, en mettant l'accent sur les incidences les plus significatives, variables d'une disposition à l'autre.

Article 1^{er} :

Ajustement des recettes du compte d'affectation spéciale (CAS) « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers »

Évaluation préalable de l'article

1. Diagnostic des difficultés à résoudre et objectifs de la réforme envisagée

1.1 Situation actuelle

S'agissant du Programme 751 : « Structures et dispositifs de sécurité routière » :

Le programme a pour finalité la lutte contre l'insécurité routière afin de réduire le nombre de personnes tuées ou blessées sur les routes en France. Il porte l'action et les moyens mis en œuvre par l'État dans le cadre du système de contrôle automatisé, à l'exception des moyens humains nécessaires à la mise en œuvre des dispositifs mobiles ou encore au traitement automatisé des infractions. Il porte également le dispositif du permis de conduire à points qui constitue aujourd'hui un instrument privilégié du dispositif de prévention et de lutte contre l'insécurité routière.

Le programme est financé, à hauteur de 307,85 M€, par une partie des recettes des amendes perçues par la voie de systèmes de contrôle automatisé versée à la première section du compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers ».

S'agissant de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) :

L'AFITF est un établissement public à caractère administratif encadré par l'article R. 1512-12 du code des transports. Son conseil d'administration est composé pour moitié de représentants de l'État et pour moitié d'élus nationaux et locaux ainsi que d'une personnalité qualifiée. Les ressources de l'AFITF sont de plusieurs natures : une part du produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), de la taxe d'aménagement du territoire prélevée par les concessionnaires d'autoroutes, la redevance domaniale versée par les sociétés concessionnaires d'autoroutes, une partie du produit des amendes des radars automatiques du réseau routier national, une contribution volontaire des sociétés concessionnaires d'autoroutes.

L'établissement finance notamment les projets d'intérêt national, international ou ayant fait l'objet d'un contrat de plan ou d'une convention équivalente entre l'État et les régions, relatifs à la réalisation ou à l'aménagement d'infrastructures routières, ferroviaires, fluviales, portuaires, y compris les équipements qui en sont l'accessoire indissociable, d'ouvrages de défense contre la mer, ainsi qu'à la création ou au développement de liaisons ferroviaires, fluviales ou maritimes régulières de transport de fret.

1.2 Description des dispositifs juridiques en vigueur et date de leur dernière modification

S'agissant du Programme 751 « Structures et dispositifs de sécurité routière » :

Le compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » a été créé par l'article 49 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006. La répartition du produit des amendes forfaitaires perçues par la voie de systèmes automatiques de contrôle et sanction entre la première section (pour le programme 751) et la seconde section du compte d'affectation spéciale est prévue au premier alinéa du II de l'article précité.

S'agissant de l'AFITF :

Le second alinéa du II de l'article 49 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 prévoit que le solde du produit des amendes forfaitaires perçues par la voie de systèmes automatiques de contrôle et sanction, après répartition entre la première et la seconde section du compte d'affectation spéciale, est versé à l'AFITF.

1.3 Problème à résoudre, raisons pour lesquelles les moyens existants sont insuffisants et le cas échéant nécessité de procéder à une nouvelle modification des dispositifs existants

S'agissant du Programme 751 : « Structures et dispositifs de sécurité routière » :

L'annulation de 38,24 M€ de CP proposée sur le programme 751 résulte de retraits d'engagements qui ont été pris depuis l'origine du programme concernant des dépenses de maintenance. A l'occasion de la fin de la double assignation comptable des dépenses, il est apparu que ces engagements étaient devenus sans objet. Jusqu'à juin 2018, les dépenses du programme 751 étaient assignées sur la caisse de deux comptes différents, le contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) du ministère de la transition écologique et solidaire et celui du ministère de l'intérieur. Depuis le 1^{er} juillet 2018, les dépenses sont exclusivement assignées auprès du compte du ministère de l'intérieur. Le changement d'assignation comptable a conduit au recensement des dépenses engagées et à la clôture des engagements juridiques qui

avaient été réalisées auprès du CBCM du MTES. Conformément à la loi organique relative aux lois de finances et au décret relatif à la gestion budgétaire et comptable, les autorisations d'engagement engagées lors d'exercices antérieurs qui font l'objet d'une clôture ne peuvent être réengagées.

Par conséquent, les crédits de paiement correspondant à ces autorisations d'engagement clôturées n'ont pas lieu d'être conservés. Cette annulation de crédits de paiement n'a aucun impact sur le déploiement et le maintien en condition opérationnelle des radars automatiques.

S'agissant de l'AFITF :

L'entretien des réseaux existants, et plus généralement l'investissement dans les infrastructures de transport, est une des priorités du Gouvernement ; il s'agit d'une question de sécurité, mais aussi de performance des infrastructures dans la durée. Alors que le programme 751 connaît une annulation technique, diminuer le plafond du produit des amendes de radars affecté audit programme permettra de reverser vers l'AFITF ces fonds qui pourront être consacrés à l'investissement dans les infrastructures de transport.

1.4 Objectifs poursuivis par la réforme (présentation de la logique de l'intervention)

S'agissant du Programme 751 : « Structures et dispositifs de sécurité routière » :

Il s'agit d'une annulation technique de crédits pour le programme qui permet, dans un second temps, d'augmenter le solde des amendes issues des radars automatiques reversé à l'AFITF.

S'agissant de l'AFITF :

L'augmentation du solde du produit des amendes issues des radars automatiques versé à l'AFITF permet d'augmenter les recettes de l'opérateur en vue d'abonder les investissements dans les infrastructures de transports.

2. Options possibles et nécessité de légiférer

2.1 Liste des options possibles

Option 1 : Ajuster la part de recettes des amendes issues des radars automatiques affectée à l'AFITF pour tenir compte de l'annulation technique de crédits (38,24 M€) prévue en 2018 sur le programme 751 : « Structure et dispositifs de sécurité routière ».

Option 2 : Accélérer d'ici à la fin de l'année 2018 les dépenses relatives au déploiement de radars automatiques ou de voitures radars dans le cadre de la modernisation du parc de radars autonomes.

2.2 Description des avantages/inconvénients des différentes options

L'option 2 ne paraît pas réaliste car ces dépenses d'investissement et de modernisation sont des dépenses de long terme et demandent une certaine durée d'analyse mais aussi de réalisation. Il ne semble donc pas envisageable d'accélérer, en fin d'année, le déploiement de nouveaux radars.

L'option 1 a pour principal avantage de faire bénéficier à l'AFITF de l'annulation technique de crédits du programme 751. Ce surplus de recettes pourra être utilisé pour le financement d'infrastructures de transport, étant rappelé que l'entretien du réseau routier est également un axe majeur de la politique de sécurité routière.

2.3 Raisons ayant présidé au choix de l'option proposée

Cette option permet de prendre en compte l'annulation technique des crédits du programme 751 tout en participant au financement des infrastructures de transports. En outre, une telle opération permet de garantir les moyens consacrés à la sécurité routière via l'amélioration de l'état du réseau routier qui constitue un des moyens de réaliser cet objectif du Gouvernement dans le cadre des engagements pris lors du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 9 janvier 2018.

3. Dispositif juridique

3.1 Rattachement au domaine de la loi de finances

Le 3° du I de l'article 34 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) prévoit que la première partie de la loi de finances comporte toutes dispositions relatives aux affectations de recettes au sein du budget de l'État.

Cette disposition est également applicable aux lois de finances rectificatives conformément à l'article 35 de la LOLF.

Aussi, en ce qu'elle prévoit l'affectation de recettes au sein du budget de l'État, la présente mesure trouve sa place en première partie de la loi de finances rectificative.

Par ailleurs, l'article 36 de la LOLF prévoit que l'affectation, totale ou partielle, à une autre personne morale d'une ressource établie au profit de l'État ne peut résulter que d'une loi de finances.

3.2 Liste des dispositions (législatives et réglementaires) à créer, à modifier ou à abroger

Le dispositif proposé tend à déroger sans le modifier à l'article 49 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006.

3.3 Articulation avec le droit européen en vigueur ou en cours d'élaboration (traités, droit dérivé, jurisprudence, aides d'État)

Cet article ne vise pas à transposer en droit français des normes juridiques européennes.

Il est, en outre, compatible avec le droit européen en vigueur ou en cours d'élaboration.

3.4 Modalités d'application dans le temps (mesures transitoires éventuelles) et sur le territoire (justification, le cas échéant, des adaptations proposées et de l'absence d'application de la disposition à certaines collectivités d'outre-mer)

Cet article n'appelle pas de mesure transitoire.

Il n'appelle pas non plus de modalités d'adaptation outre-mer.

4. Impact de la disposition envisagée

4.1 Évaluation des conséquences pour chaque catégorie de personnes physiques et morales intéressées

4.1.1 Incidences micro et/ou macro-économiques (impact sur la croissance, la compétitivité, la concurrence, modification des comportements...)

La présente mesure permet de réaffecter le produit de l'annulation technique des crédits du programme 751 vers l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), ce qui aura un impact sur les investissements au titre des infrastructures de transport en France.

4.1.2 Coûts et bénéfices financiers pour chaque catégorie de personnes physiques et morales concernée

La présente mesure permet d'augmenter les ressources de l'AFITF.

4.1.3 Impact en matière d'égalité entre les hommes et les femmes

Le présent article n'a pas d'impact direct en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

4.1.4 Impact sur la stratégie d'ensemble relative aux personnes en situation de handicap (domaines, moyens à prévoir pour leur mise en œuvre...)

Le présent article n'a pas d'impact direct sur la stratégie d'ensemble relative aux personnes en situation de handicap.

4.1.5 Incidences sociales (impact sur l'emploi et le marché du travail en particulier)

Le présent article n'a pas d'incidences directes sur le marché du travail.

4.1.6 Incidences environnementales

Le présent article n'a pas d'incidences directes en matière environnementale.

4.1.7 Impact sur la jeunesse

Le présent article n'a pas d'impact direct sur la jeunesse.

4.2 Évaluation des conséquences pour les administrations publiques concernées

4.2.1 Incidences budgétaires (coûts/économies nets de la mesure proposée)

Le présent article a pour conséquence une moindre ressource pour l'État, d'un montant de 38,24 M€, rendue possible par une moindre dépense du même montant. Il se traduira par une hausse des ressources affectées à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF).

4.2.2 Incidences sur l'emploi public et la charge administrative

Le présent article n'a pas d'incidences sur l'emploi public ou sur la charge administrative.

5. Consultations menées

5.1 Consultations obligatoires (collectivités d'outre-mer, commissions administratives...)

La présente mesure ne requiert pas de consultation obligatoire.

5.2 Consultations facultatives

Il n'a été procédé à aucune consultation facultative.

6. Mise en œuvre de la disposition

6.1 Liste prévisionnelle des textes d'application nécessaires

Le présent article ne nécessite aucun texte d'application.

6.2 Le cas échéant, moyens autres que budgétaires et juridiques nécessaires à la mise en place du dispositif proposé (formalités administratives, évolution de l'organisation administrative...)

Sans objet.

6.3 Modalités de suivi de la disposition (durée d'application, évaluation)

L'évolution des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » est retracée dans les documents budgétaires dédiés annexés aux projets de lois de finances et de règlement.

Article 2 :**Ajustement des recettes du compte d'affectation spéciale (CAS) « Transition énergétique »**

Évaluation préalable de l'article

1. Diagnostic des difficultés à résoudre et objectifs de la réforme envisagée

1.1 Situation actuelle

Conformément à l'article 5 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015, le compte d'affectation spéciale « Transition énergétique » (CAS TE) retrace :

- en dépenses :

- o la compensation aux opérateurs du service public de l'électricité, en application des articles L. 121-7 et L. 121-8-1 du code de l'énergie, des charges imputables à leurs missions de service public de l'électricité (mécanismes de soutien aux énergies renouvelables électriques, appels d'offres incitant au développement des effacements de consommation, coûts de gestion de ces opérateurs) ;
- o le remboursement de la dette constituée auprès des opérateurs en raison des déficits de compensation des charges de service public par la CSPE accumulés avant le 31 décembre 2015 ;
- o la compensation, en application de l'article L. 121-36 du code précité, des charges imputables aux obligations de service public assignées aux fournisseurs de gaz naturel au titre de l'obligation d'achat de biogaz ;
- o les éventuelles régularisations des dépenses liées aux obligations de service public assignées aux fournisseurs de gaz naturel et aux opérateurs du service public de l'électricité ;
- o des versements au profit du budget général correspondant aux montants des remboursements et dégrèvements au titre de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité prévue à l'article 266 *quinquies* C du code des douanes ;
- o des versements au profit de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) correspondant à des demandes de remboursement partiel au titre des consommations, jusqu'au 31 décembre 2015 des industriels bénéficiaires du plafonnement de la contribution au service public de l'électricité prévu à l'article L. 121-21 du code de l'énergie, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015 ;
- o la réalisation d'études techniques de qualification des sites d'implantation pour des projets de production d'électricité d'origine renouvelable sur lesquels portent les procédures de mise en concurrence prévue par le code de l'énergie, ou les dépenses relatives à l'organisation matérielle des consultations du public en lien avec la mise en œuvre de ces procédures, notamment s'agissant du choix des sites d'implantation ;
- o des versements au profit des gestionnaires des réseaux publics d'électricité, pour des projets d'interconnexion.

- en recettes :

- o une fraction de la taxe intérieure sur les houilles, les lignites et les cokes (TICC) prévue à l'article 266 *quinquies* B du code des douanes, de 1 M€ pour 2017 et les années suivantes ;
- o une fraction du produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) prévue à l'article 265 du code des douanes revenant à l'État, fixée à 7 166 317 223 € dans le cadre de la loi de finances pour 2018 ;
- o les versements du budget général ;
- o les revenus tirés de la mise aux enchères des garanties d'origine prévue à l'article L. 314-14-1 du code de l'énergie.

1.2 Description des dispositifs juridiques en vigueur et date de leur dernière modification

Le CAS TE a été créé par l'article 5 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015. Cet article a été modifié, notamment, par l'article 137 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 et par l'article 44 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 ; il s'agissait, entre autres, de supprimer le lien d'affectation que la Commission européenne avait constaté entre les mécanismes de soutien aux énergies renouvelables et leur financement, d'une part, en retirant des dépenses du CAS les recettes de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) et, d'autre part, en augmentant à due proportion les recettes provenant d'autres taxes énergétiques (TICPE et TICC). A également été ajoutée la compensation des frais de gestion supportés par les opérateurs du service public de l'électricité au titre des mécanismes de soutien à l'électricité renouvelable. L'article 50 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 est venu substituer des montants aux pourcentages de recettes de taxes affectées au compte d'affectation spéciale.

1.3 Problème à résoudre, raisons pour lesquelles les moyens existants sont insuffisants et le cas échéant nécessité de procéder à une nouvelle modification des dispositifs existants

Les compensations de charges versées par le CAS TE font l'objet d'une réévaluation annuelle par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Lors de sa délibération du 12 juillet 2018, la CRE a estimé, au regard des hypothèses de prix de marché de l'électricité, des volumes prévisionnels de production d'électricité d'origine renouvelable et des hypothèses de nouvelles capacités de production installées, que le quantum des compensations dues par l'État, notamment au titre de la réévaluation des charges pour 2018, serait inférieur d'environ 0,6 Md€ à la prévision initiale prise en compte en LFI pour 2018.

Il est donc nécessaire de prendre acte de l'évolution de la dépense prévisionnelle du CAS TE par un ajustement du niveau de la recette correspondante.

1.4 Objectifs poursuivis par la réforme (présentation de la logique de l'intervention)

Le présent article vise à assurer l'équilibre financier du CAS « Transition énergétique ». Cela implique l'ajustement du niveau des recettes par rapport au connu niveau des dépenses.

2. Options possibles et nécessité de légiférer

2.1 Liste des options possibles

La liste des options envisageables se limite à ajuster ou non le montant des recettes affectées au compte d'affectation spéciale au regard des dernières prévisions de dépenses retracées sur ledit compte.

2.2 Description des avantages/inconvénients des différentes options

Le souhait d'assurer la pleine transparence des opérations enregistrées sur le compte d'affectation spéciale et le souci de préserver l'équilibre de ce dernier conduisent à proposer un ajustement des recettes qui y sont affectées.

2.3 Raisons ayant présidé au choix de l'option proposée

Les dépenses du CAS sont des engagements de compensation, dont le montant est en grande partie connu à l'avance, pour lesquels l'absence de versement entraîne des pénalités financières pour l'État. Il paraît alors plus opportun d'inscrire en valeur le niveau adéquat de recettes pour assurer les dépenses du CAS.

3. Dispositif juridique

3.1 Rattachement au domaine de la loi de finances

Le 3^e du I de l'article 34 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) prévoit que la première partie de la loi de finances comporte toutes dispositions relatives aux affectations de recettes au sein du budget de l'État.

Cette disposition est également applicable aux lois de finances rectificatives conformément à l'article 35 de la LOLF.

Aussi, en ce qu'elle prévoit l'affectation de recettes au sein du budget de l'État, la présente mesure trouve sa place en première partie de la loi de finances rectificative.

3.2 Liste des dispositions (législatives et réglementaires) à créer, à modifier ou à abroger

Le dispositif proposé vise à modifier l'article 5 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015.

3.3 Articulation avec le droit européen en vigueur ou en cours d'élaboration (traités, droit dérivé, jurisprudence, aides d'État)

Cet article ne vise pas à transposer en droit français des normes juridiques européennes.

Il est en outre compatible avec le droit européen en vigueur ou en cours d'élaboration.

En particulier, il convient de rappeler que les modifications apportées en 2016 au compte d'affectation spéciale ont permis de supprimer le lien d'affectation que la Commission européenne avait constaté entre les mécanismes de soutien aux énergies renouvelables et leur financement.

3.4 Modalités d'application dans le temps (mesures transitoires éventuelles) et sur le territoire (justification, le cas échéant, des adaptations proposées et de l'absence d'application de la disposition à certaines collectivités d'outre-mer)

Cette disposition ne nécessite pas de mesure transitoire ou de modalités d'application particulière sur le territoire.

Modalités d'application dans les départements et régions d'outre-mer :

Guadeloupe	Application de plein droit
Guyane	Application de plein droit
Martinique	Application de plein droit
Réunion	Application de plein droit
Mayotte	Application de plein droit

Application éventuelle dans les collectivités d'outre-mer :

Saint-Barthélemy	NON
Saint-Martin	NON
Saint-Pierre-et-Miquelon	NON
Wallis et Futuna	NON
Polynésie française	NON
Nouvelle-Calédonie	NON
Terres australes et antarctiques françaises	NON

4. Impact de la disposition envisagée**4.1 Évaluation des conséquences pour chaque catégorie de personnes physiques et morales intéressées**

4.1.1 Incidences micro et/ou macro-économiques (impact sur la croissance, la compétitivité, la concurrence, modification des comportements...)

Cette mesure n'a pas d'incidence de nature micro- ou macroéconomique.

4.1.2 Coûts et bénéfices financiers pour chaque catégorie de personnes physiques et morales concernée

Cette mesure permet de ne pas surcompenser les opérateurs concernés en 2018, dans la mesure où elle se fonde sur l'évaluation actualisée des charges à compenser au titre de 2018 réalisée par la CRE lors de sa délibération de juillet 2018.

4.1.3 Impact en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

La présente mesure n'a pas d'incidences en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

4.1.4 Impact sur la stratégie d'ensemble relative aux personnes en situation de handicap (domaines, moyens à prévoir pour leur mise en œuvre...)

La présente mesure n'a pas d'incidences sur la stratégie relative aux personnes en situation de handicap.

4.1.5 Incidences sociales (impact sur l'emploi et le marché du travail en particulier)

La présente mesure n'a pas d'incidences sur l'emploi et le marché du travail.

4.1.6 Incidences environnementales

Les dispositions proposées n'ont pas d'impact direct sur l'environnement, même si celles-ci visent à permettre le financement de dispositifs visant, notamment, au développement de la production d'énergie à partir de sources renouvelables. Elles permettent, en particulier, de faire financer par la fiscalité pesant sur les énergies carbonées le recours plus important à une production énergétique non carbonée.

4.1.7 Impact sur la jeunesse

Ce projet n'a pas d'incidence spécifique sur la jeunesse.

4.2 Évaluation des conséquences pour les administrations publiques concernées

4.2.1 Incidences budgétaires (coûts/économies nets de la mesure proposée)

Par rapport à la prévision d'affectation de ressources retenue dans le cadre de la loi de finances pour 2018, la présente mesure conduit à une moindre affectation de TICPE au CAS TE à hauteur de 577,6 M€. Par ailleurs, les revenus tirés de la mise aux enchères des garanties d'origine devraient être nuls en 2018, contre une estimation de 17 M€ en loi de finances pour 2018.

Par coordination, le présent projet de loi de finances rectificative procède à des annulations de crédits à hauteur de 594,6 M€.

4.2.2 Incidences sur l'emploi public et la charge administrative

Cette mesure est sans incidences sur l'emploi public et la charge administrative.

4.3 Description synthétique de la méthode d'évaluation utilisée

L'évaluation des charges à compenser en 2018 est fondée sur la délibération de la CRE de juillet 2018.

5. Consultations menées

5.1 Consultations obligatoires (collectivités d'outre-mer, commissions administratives...)

La mesure ne requiert pas de consultation obligatoire.

5.2 Consultations facultatives

Aucune consultation facultative n'a été menée.

6. Mise en œuvre de la disposition

6.1 Liste prévisionnelle des textes d'application nécessaires

La mesure ne nécessite pas de texte d'application.

6.2 Le cas échéant, moyens autres que budgétaires et juridiques nécessaires à la mise en place du dispositif proposé (formalités administratives, évolution de l'organisation administrative...)

Sans objet.

6.3 Modalités de suivi de la disposition (durée d'application, évaluation)

L'évolution des recettes et des dépenses du compte d'affectation spéciale « Transition énergétique » est retracée dans les documents budgétaires dédiés annexés aux projets de lois de finances et de règlement.



**Mouvements intervenus par voie réglementaire et
relatifs aux crédits de l'année en cours**

Note

Aux termes de l'article 53 de la loi organique relative aux lois de finances, les mouvements intervenus par voie réglementaire et relatifs aux crédits de l'année en cours sont joints au projet de loi de finances rectificative, sous forme de tableaux.

Tel est l'objet du présent document qui récapitule les textes réglementaires publiés au Journal officiel entre le 1^{er} janvier et le 26 octobre 2018 en vertu des articles 11, 12-I, 12-II et 14 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances.

Décrets pris en application de l'article 14 de la loi n° 2001-692 du 1^{er} août 2001

Annulations

Date de publication du texte au JO	Mission / Programme	Annulation / Ouverture	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
			Titre 2	Hors titre 2	Titre 2	Hors titre 2
08/08/2018	Culture					
	Patrimoines	<i>Annulation</i>		215 458		215 458
	Défense					
	Équipement des forces	<i>Annulation</i>		51 831		51 831
	Écologie, développement et mobilité durables					
	Infrastructures et services de transports	<i>Annulation</i>		6 746 278		6 746 278
	Recherche et enseignement supérieur					
Formations supérieures et recherche universitaire	<i>Annulation</i>		2 848 756			
Sécurités						
Sécurité civile	<i>Annulation</i>			7 000		7 000
Travail et emploi						
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	<i>Annulation</i>			240 432		240 432

Décrets pris en application de l'article 12 de la loi n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 Transferts de crédits

Date de publication du texte au JO	Mission / Programme	Annulation / Ouverture	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
			Titre 2	Hors titre 2	Titre 2	Hors titre 2
30/03/2018	Défense Environnement et prospective de la politique de défense	<i>Annulation</i>		5 920 000		6 018 600
	Action extérieure de l'État Action de la France en Europe et dans le monde	Ouverture		5 920 000		6 018 600
03/06/2018	Outre-mer Conditions de vie outre-mer	<i>Annulation</i>		1 500 000		200 000
	Écologie, développement et mobilité durables Infrastructures et services de transports	Ouverture		1 500 000		200 000
06/06/2018	Outre-mer Conditions de vie outre-mer	<i>Annulation</i>		1 278 128		1 278 128
	Administration générale et territoriale de l'État Vie politique, culturelle et associative	Ouverture		1 278 128		1 278 128
06/06/2018	Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	<i>Annulation</i>		5 200 000		5 200 000
	Cohésion des territoires Interventions territoriales de l'État	Ouverture		5 200 000		5 200 000
12/07/2018	Défense Environnement et prospective de la politique de défense	<i>Annulation</i>		50 718 590		40 718 590
	Action extérieure de l'État Action de la France en Europe et dans le monde	Ouverture		718 590		718 590
	Recherche et enseignement supérieur Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Ouverture		50 000 000		40 000 000
22/07/2018	Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	<i>Annulation</i>		757 056		757 056
	Conseil et contrôle de l'État Cour des comptes et autres juridictions financières	<i>Annulation</i>		19 370		19 370
	Culture Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	<i>Annulation</i>		214 067		214 067
	Défense Préparation et emploi des forces	<i>Annulation</i>		61 159		61 159

Date de publication du texte au JO	Mission / Programme	Annulation / Ouverture	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
			Titre 2	Hors titre 2	Titre 2	Hors titre 2
	Direction de l'action du Gouvernement					
	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	<i>Annulation</i>		782 097		782 097
	Économie					
	Développement des entreprises et régulations	<i>Annulation</i>		278 027		278 027
	Statistiques et études économiques	<i>Annulation</i>		24 432		24 432
	Enseignement scolaire					
	Soutien de la politique de l'éducation nationale	<i>Annulation</i>		331 883		331 883
	Gestion des finances publiques et des ressources humaines					
	Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	<i>Annulation</i>		265 563		265 563
	Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	<i>Annulation</i>		146 488		146 488
	Justice					
	Conduite et pilotage de la politique de la justice	<i>Annulation</i>		322 376		322 376
	Sécurités					
	Gendarmerie nationale	<i>Annulation</i>		218 974		218 974
	Solidarité, insertion et égalité des chances					
	Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	<i>Annulation</i>		526 927		526 927
	Administration générale et territoriale de l'État					
	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ouverture		670 162		670 162
	Direction de l'action du Gouvernement					
	Coordination du travail gouvernemental	Ouverture		2 048 374		2 048 374
	Écologie, développement et mobilité durables					
	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	Ouverture		418 243		418 243
	Gestion des finances publiques et des ressources humaines					
	Facilitation et sécurisation des échanges	Ouverture		811 640		811 640
28/07/2018	Gestion des finances publiques et des ressources humaines					
	Fonction publique	<i>Annulation</i>	6 325 834	21 713 772	6 325 834	21 713 772
	Action extérieure de l'État					
	Action de la France en Europe et dans le monde	Ouverture	70 558	91 173	70 558	91 173
	Administration générale et territoriale de l'État					
	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ouverture	223 347	241 667	223 347	241 667
	Administration territoriale	Ouverture	514 084	556 250	514 084	556 250

Projet de loi de finances rectificative

INFORMATIONS ANNEXES

Date de publication du texte au JO	Mission / Programme	Annulation / Ouverture	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
			Titre 2	Hors titre 2	Titre 2	Hors titre 2
	Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales					
	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	Ouverture		50 000		50 000
	Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	Ouverture		59 625		59 625
	Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	Ouverture		1 008 293		1 008 293
	Cohésion des territoires					
	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Ouverture	4 185	4 167	4 185	4 167
	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	Ouverture		12 500		12 500
	Conseil et contrôle de l'État					
	Conseil économique, social et environnemental	Ouverture	2 093	2 083	2 093	2 083
	Conseil d'État et autres juridictions administratives	Ouverture	10 463	10 417	10 463	10 417
	Cour des comptes et autres juridictions financières	Ouverture	8 371	8 333	8 371	8 333
	Culture					
	Création	Ouverture		13 031		13 031
	Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	Ouverture	126 575	207 882	126 575	207 882
	Patrimoines	Ouverture		399 611		399 611
	Défense					
	Soutien de la politique de la défense	Ouverture	2 576 811	2 777 264	2 576 811	2 777 264
	Direction de l'action du Gouvernement					
	Protection des droits et libertés	Ouverture	8 371	8 333	8 371	8 333
	Coordination du travail gouvernemental	Ouverture	117 190	116 667	117 190	116 667
	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	Ouverture		127 083		127 083
	Écologie, développement et mobilité durables					
	Prévention des risques	Ouverture		55 959		55 959
	Expertise, information géographique et météorologie	Ouverture		209 254		209 254
	Infrastructures et services de transports	Ouverture		103 137		103 137
	Paysages, eau et biodiversité	Ouverture		14 583		14 583
	Énergie, climat et après-mines	Ouverture		51 793		51 793
	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	Ouverture	281 324	133 043	281 324	133 043
	Économie					
	Statistiques et études économiques	Ouverture	11 627	12 500	11 627	12 500
	Développement des entreprises et régulations	Ouverture	3 669	4 167	3 669	4 167
	Enseignement scolaire					
	Enseignement scolaire public du premier degré	Ouverture		1 147 917		1 147 917
	Enseignement technique agricole	Ouverture		35 417		35 417

Date de publication du texte au JO	Mission / Programme	Annulation / Ouverture	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
			Titre 2	Hors titre 2	Titre 2	Hors titre 2
	Enseignement scolaire public du second degré	Ouverture		2 062 500		2 062 500
	Soutien de la politique de l'éducation nationale	Ouverture		6 019 372		6 019 372
	Justice					
	Protection judiciaire de la jeunesse	Ouverture	110 491	108 333	110 491	108 333
	Justice judiciaire	Ouverture	135 989	133 333	135 989	133 333
	Conduite et pilotage de la politique de la justice	Ouverture	72 244	70 833	72 244	70 833
	Administration pénitentiaire	Ouverture	242 231	237 500	242 231	237 500
	Médias, livre et industries culturelles					
	Livre et industries culturelles	Ouverture		34 749		34 749
	Recherche et enseignement supérieur					
	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Ouverture		1 040 478		1 040 478
	Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	Ouverture		125 166		125 166
	Enseignement supérieur et recherche agricoles	Ouverture		29 167		29 167
	Formations supérieures et recherche universitaire	Ouverture		1 331 564		1 331 564
	Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Ouverture		109 703		109 703
	Vie étudiante	Ouverture		236 857		236 857
	Santé					
	Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	Ouverture		16 831		16 831
	Sécurités					
	Sécurité civile	Ouverture	50 061	54 167	50 061	54 167
	Police nationale	Ouverture	903 017	977 083	903 017	977 083
	Gendarmerie nationale	Ouverture	510 233	552 083	510 233	552 083
	Solidarité, insertion et égalité des chances					
	Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	Ouverture	148 707	335 181	148 707	335 181
	Travail et emploi					
	Accès et retour à l'emploi	Ouverture		580 890		580 890
	Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	Ouverture	194 193	195 833	194 193	195 833
29/07/2018	Direction de l'action du Gouvernement					
	Coordination du travail gouvernemental	Annulation		69 640 000		69 830 000
	Défense					
	Équipement des forces	Ouverture		6 770 000		6 960 000
	Environnement et prospective de la politique de défense	Ouverture		61 520 000		61 520 000
	Sécurités					
	Police nationale	Ouverture		1 350 000		1 350 000
05/08/2018	Direction de l'action du Gouvernement					
	Coordination du travail gouvernemental	Annulation		3 252 276		9 714 980

Projet de loi de finances rectificative

INFORMATIONS ANNEXES

Date de publication du texte au JO	Mission / Programme	Annulation / Ouverture	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
			Titre 2	Hors titre 2	Titre 2	Hors titre 2
	Administration générale et territoriale de l'État Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ouverture		1 537 296		8 000 000
	Défense Soutien de la politique de la défense	Ouverture		1 714 980		1 714 980
08/08/2018	Direction de l'action du Gouvernement Coordination du travail gouvernemental	<i>Annulation</i>	5 936 393	12 548 454	5 936 393	11 955 779
	Gestion des finances publiques et des ressources humaines Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	Ouverture	5 936 393	12 548 454	5 936 393	11 955 779
08/08/2018	Écologie, développement et mobilité durables Infrastructures et services de transports	<i>Annulation</i>		4 706 879		4 706 879
	Relations avec les collectivités territoriales Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements	Ouverture		4 706 879		4 706 879
30/09/2018	Défense Environnement et prospective de la politique de défense	<i>Annulation</i>		8 272 746		7 000 000
	Recherche et enseignement supérieur Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Ouverture		8 272 746		7 000 000

Décrets pris en application de l'article 12 de la loi n° 2001-692 du 1^{er} août 2001

Virements de crédits

Date de publication du texte au JO	Mission / Programme	Annulation / Ouverture	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
			Titre 2	Hors titre 2	Titre 2	Hors titre 2
14/06/2018	Gestion des finances publiques et des ressources humaines Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	Annulation		862 078		862 078
	Gestion des finances publiques et des ressources humaines Facilitation et sécurisation des échanges	Ouverture		862 078		862 078
30/06/2018	Engagements financiers de l'État Épargne	Annulation		678 769		678 769
	Engagements financiers de l'État Majoration de rentes	Ouverture		678 769		678 769
03/08/2018	Gestion des finances publiques et des ressources humaines Fonction publique	Annulation	166 652	1 393 550	166 652	1 393 550
	Gestion des finances publiques et des ressources humaines Facilitation et sécurisation des échanges	Ouverture	71 699	77 083	71 699	77 083
	Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	Ouverture	94 953	102 083	94 953	102 083
	Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	Ouverture	0	1 214 384	0	1 214 384
25/08/2018	Défense Préparation et emploi des forces	Annulation		13 120 099		18 026 262
	Défense Équipement des forces	Ouverture		800 000		100 000
	Environnement et prospective de la politique de défense	Ouverture		6 200 000		16 000 000
	Soutien de la politique de la défense	Ouverture		6 120 099		1 926 262